
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mercredi 27 avril 2022, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Sebastian Aeschbach*, *M^{mes} Fabienne Aubry-Conne*, *Léonore Baehler*, *Ana Maria Barciela Villar*, *Marie-Agnès Bertinat*, *MM. Simon Brandt*, *Théo Keel*, *M^{me} Uzma Khamis Vannini*, *MM. Antoine Maulini*, *Vincent Schaller* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 13 avril 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous passons au traitement des objets dont l'urgence a été acceptée hier par motion d'ordonnancement.

- 4. Motion du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Elena Ursache, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest et Antoine Maulini: «La Ville de Genève rejoint les villes pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles» (M-1676)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision du Conseil administratif du 5 février 2020 déclarant l’urgence climatique;
- l’engagement déterminé de Genève pour atteindre les objectifs de l’accord de Paris;
- l’insuffisance des écogestes de villes isolées pour un effet planétaire;
- l’absence de mention du charbon, du pétrole et du gaz dans l’accord de Paris de 2015;
- le succès du protocole de Montréal en 1987 pour interdire les CFC nuisibles à la couche d’ozone à l’échelle globale;
- l’initiative de l’organisation internationale pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles (TNPF) qui appelle des villes à soutenir la négociation d’un TNPF,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier le projet de traité de non-prolifération des combustibles fossiles (TNPF) et de prendre contact avec l’organisation internationale du TNPF afin d’évaluer la pertinence d’apporter le soutien officiel de la Ville de Genève à cette initiative.

Préconsultation

M^{me} Elena Ursache (Ve). La Ville de Genève a déclaré l’urgence climatique en février 2020, cela fait plus de deux ans maintenant. Le mot «urgence» est défini comme une situation grave, inattendue et souvent dangereuse nécessitant une action immédiate. Malheureusement, la réponse du monde à l’urgence climatique équivaut à appeler une ambulance en lui demandant d’arriver au plus vite,

¹ Annoncée, 7893. Motion d’ordonnancement, 8461.

mais au plus tard dans plusieurs années, voire jamais... C'est totalement insuffisant et incompatible avec ce qui est attendu pour répondre réellement à l'urgence climatique.

Après une légère baisse d'environ 5% en 2020, au plus fort de la pandémie de Covid-19, les émissions dues aux combustibles fossiles ont rebondi de façon spectaculaire et dépassent déjà le niveau antérieur à 2020. L'année 2021 détient le record historique de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des mesures. A présent, le monde se dirige vers un réchauffement d'au moins 2 degrés Celsius d'ici à la fin du siècle. Nous sommes loin de comprendre l'ampleur de la menace, car il existe un risque réel d'une cascade de basculements planétaires qui se déclencheront avant même le réchauffement de 2 degrés. C'est un phénomène que l'humanité n'est absolument pas préparée à traverser.

Nous devons impérativement rester en dessous d'un réchauffement de 1,5 degré Celsius d'ici à la fin du siècle. Cela implique une réduction drastique des émissions d'environ 5% par an, soit l'équivalent de la réduction imposée par le Covid-19 en 2020. Et cela, de manière continue, chaque année et jusqu'à ce que le niveau de zéro émission nette soit atteint, vers 2050.

Pendant ce temps, la finance suisse continue d'investir massivement dans les énergies fossiles. Les multinationales suisses restent impliquées dans le négoce des énergies fossiles et l'empreinte carbone. Il faut comprendre que l'industrie des énergies fossiles est dans le déni. Elle ne reconnaît pas l'urgence climatique. Elle a réussi l'exploit de rayer les mots «charbon», «pétrole» et «gaz» de l'accord de Paris. Et elle continue de plus belle à développer de nouveaux projets extractifs qui, s'ils voyaient le jour, entraîneraient d'ici à 2030 des émissions supérieures à 120% de ce qui est acceptable pour maintenir la température mondiale à moins de 1,5 degré Celsius de réchauffement.

Cet état de fait est inacceptable. Nous n'avons plus une minute à perdre. Il faut dès aujourd'hui stopper toute extraction de combustibles fossiles et réduire leur utilisation en les remplaçant par des énergies propres et en mettant en place des plans sérieux d'efficacité énergétique. Des mesures inédites de réduction des émissions doivent être prises par les décideurs à tous les niveaux.

C'est notre rôle à tous, au sein de cette assemblée, de bien comprendre les enjeux liés aux énergies fossiles. N'oublions pas que, sur fond de guerre en Europe – une situation inimaginable il y a seulement quelques mois –, la Russie tient en otage toute l'Europe. Le monde est en ébullition, littéralement. Il faut agir vite et intelligemment, pour le climat et pour notre indépendance énergétique, quelle que soit notre couleur politique.

Enfin, toutes ces actions absolument essentielles doivent être menées de concert avec le reste du monde, en s'engageant aux côtés de tous les acteurs

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

concernés: Etats, villes ou entités de la société civile, qui ensemble seront plus forts pour mettre la pression sur les industries extractives, pour en finir avec notre addiction aux combustibles fossiles. C'est l'objectif ultime du traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

Pour toutes ces raisons, et en raison de l'urgence climatique déclarée par le Conseil administratif en 2020, le groupe des Verts demande au Conseil administratif de la Ville de Genève de rejoindre aussi rapidement que possible le traité de non-prolifération des combustibles fossiles. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 28 oui contre 12 non.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Il est important que le Conseil administratif s'exprime au sujet de la motion M-1676, qu'il accueille tout à fait favorablement. Vous l'avez dit, Madame la conseillère municipale, il n'y a plus une minute à perdre. Je ne me permettrai pas de répéter tout ce que vous avez énoncé, vos propos sont parfaitement justes et nous y souscrivons, au Conseil administratif. On voit bien aujourd'hui, surtout avec la guerre en Ukraine, à quel point nous sommes dépendants au niveau international des énergies en général et, en particulier, des énergies fossiles. Il n'y a donc plus une minute à perdre, vous avez tout à fait raison.

Il s'agit de rejoindre des villes et gouvernements locaux – treize à ce jour – qui ont adhéré à ce traité de non-prolifération des combustibles fossiles depuis l'Australie, les Etats-Unis, l'Europe. Ça fait quand même un certain nombre de villes! La Ville de Genève serait très fière d'être la première de Suisse à envisager de signer ce traité et de rejoindre ainsi ces 13 villes. Ce faisant, elle pourrait envoyer un message clair aux autres villes de Suisse et du monde en les invitant à lui emboîter le pas et à arrêter l'exportation et l'expansion de nouveaux combustibles fossiles.

Par ailleurs, la signature de ce traité serait parfaitement en cohérence avec la stratégie climat de la Ville de Genève. Signer un traité, c'est une très bonne chose, on profiterait du rayonnement de la Ville pour inciter d'autres villes et d'autres pays à rejoindre ce traité.

Mais, à côté de cela, il faudra agir – et c'est ce que fait le Conseil administratif – pour éviter la dépendance aux énergies fossiles. Je citerai juste en exemple notre collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) sur le déploiement de réseaux de chaleur.

Il y a cependant aussi un certain nombre de propositions du Conseil administratif qui sont encore à l'étude en commission et qui devraient en sortir urgemment.

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

Je pense en particulier à la proposition PR-1443 pour des travaux dans divers bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif visant à la suppression du mazout et à l'assainissement des éclairages, qui est en traitement depuis plusieurs mois à la commission des travaux et des constructions. Elle devrait être votée afin que nous puissions sortir du mazout, un objectif qui constitue l'un des axes de cette proposition. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif a besoin de l'argent que vous délivriez pour pouvoir agir.

Il s'agit aussi de mesures très simples de détection de présence permettant d'économiser de l'électricité. Ce sont des mesures faciles à mettre en œuvre et qui doivent être prises. Mais, pour cela, le Conseil administratif a besoin de la validation du Conseil municipal. J'en appelle donc au Conseil municipal pour qu'il accélère ses travaux et que nous puissions ainsi continuer à avancer. Alors oui, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif accueille tout à fait favorablement et avec bienveillance cette motion M-1676, qu'il vous invite évidemment à voter.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Je suis désolé de parler après vous, Madame la maire.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Il faut être à l'heure!

M. Alain de Kalbermatten. Il faut être à l'heure, j'en suis tout à fait conscient... Mais je pense que le débat en vaut la peine et qu'on doit absolument parler de ça. Vous encouragez la signature d'un traité pour une Ville de Genève sans combustibles fossiles. Il me semble donc important que le Conseil administratif soit cohérent et présente des propositions visant à éviter la consommation d'énergies fossiles dans les patrimoines financier et administratif. Même si ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, je suis convaincu que vous et vos services irez dans ce sens très rapidement.

M. Eric Bertinat (UDC). Je dois dire que je suis quand même assez estomaqué de ce que j'entends et de cette espèce de réactivité automatique! On parle de non-prolifération des combustibles fossiles, donc évidemment tout le monde s'agite... Quelqu'un s'est-il seulement donné la peine, dans ce plénum, d'aller voir ce que demandait cette organisation internationale pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles? En tout cas pas les personnes qui ont déposé cette motion! Aucun mot là-dessus dans ce texte! C'est une motion de quelques lignes – 10 lignes – qui doit engager la Ville dans une démarche planétaire, puisqu'elle est soutenue par une organisation internationale.

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

Que veut ce traité? Trois choses. Premièrement, l'arrêt immédiat de l'exploration de nouvelles réserves d'énergies fossiles. Vraiment, à Genève, on est drôlement concernés... Je ne sais pas où on explore pour dégager du gaz, du pétrole, du charbon... Je ne sais pas non plus ce qu'on va pouvoir faire dans ce domaine, en soutenant cette démarche, à notre mesure – une mesure communale. La deuxième demande est l'arrêt de la production d'énergies fossiles. Là aussi, ma foi...

Je vous ferai remarquer, Mesdames et Messieurs, que ces deux demandes sont «raides», c'est-à-dire qu'il s'agit de demandes abruptes dont on ne mesure absolument pas les incidences sur la planète à un niveau non seulement écologique, mais aussi économique. On veut, comme ça, agiter les bras, on veut peindre le diable sur la muraille, on se veut très catastrophistes... Mais mesure-t-on ici, dans ce délibératif, la portée des demandes qui sont faites dans ce traité?

La troisième est d'accompagner les populations dans cette transition. Là encore, on est au niveau international. Or qu'est-ce que cet accompagnement? On n'en sait rien! Qu'est-ce que ça implique? Qu'est-ce qu'on prévoit?

Bref, on évoque là un sujet énorme qui concerne la planète et, simplement parce qu'on nous dit qu'on va polluer, qu'on va augmenter la température moyenne, qu'on va dégager un peu plus ou un peu moins de CO₂, vous vous mettez tout de suite en marche... C'est ma première remarque.

La deuxième, c'est que j'aimerais quand même que vous leviez le nez de votre motion. En Suisse, il y a un furieux débat sur ces questions-là, en ce moment. Je pense évidemment à l'initiative pour les glaciers, qui relève de la compétence fédérale, c'est-à-dire que le peuple suisse va voter – et pas seulement la commune genevoise! Cette initiative pose beaucoup de problèmes, puisqu'elle veut premièrement qu'on n'utilise plus de gaz à effet de serre en 2050 – or 2050, ce n'est vraiment pas dans très longtemps! Deuxièmement, l'initiative correspond en partie à la motion M-1676, puisqu'elle veut interdire les combustibles fossiles en 2050. Qu'ont dit là-dessus les Chambres fédérales et le Conseil fédéral, qui en ont discuté? Que ce n'est en tout cas pas faisable! Vous m'entendez? Ce n'est pas faisable!

Vos grands élans de solidarité écologique, vos grandes idées écologiques ne sont pas réalisables. Ça va nous poser des problèmes dans notre vie de tous les jours, ça va nous poser des problèmes économiquement, dans nos relations, dans nos déplacements, dans notre vie. Ça va creuser un écart encore plus grand entre les régions et les villes. Ça va nous poser un problème énergétique insoluble. Je rappelle que vous avez voté à Berne la stratégie énergétique 2050, qui s'avère impossible à mettre sous toit, car les besoins sont trop importants. Les propositions dans ce sens qui sont jetées sur le papier ne tiennent pas la route!

Bref, on est là dans un gros débat. Quant à moi, je suis extrêmement surpris qu'on vienne au niveau communal avec une motion de 10 lignes qui engage,

simplement comme ça, à étudier un traité international de non-prolifération des combustibles fossiles. Evidemment, tout le monde applaudit! Dès qu'on parle d'écologie, on n'a plus le droit de réfléchir, on n'a plus le droit de se demander dans quel environnement politique on est ni quelles sont nos responsabilités vis-à-vis de la population. Vos solutions sont finalement très autoritaires! On ne va vraiment pas pouvoir vous suivre comme ça. Nous, on veut une discussion de fond avec des solutions. On veut pouvoir offrir à la population une vie normale, on ne veut pas retourner au Moyen Age!

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Eric Bertinat. Toutes vos idées ne sont pas acceptables!

M. Alain de Kalbermatten (LC). Bravo, Eric!

Le président. Je salue la présence à la tribune du public de notre ancien collègue conseiller municipal François Mireval. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La motion M-1676 est une déclaration de principe. Je remercie les Verts de l'avoir déposée, parce que j'ai découvert ainsi le traité de non-prolifération des combustibles fossiles. Il est important d'agir à toutes sortes de niveaux, également avec des déclarations. Ce traité est signé, d'une part, par des villes et des gouvernements locaux, mais aussi, d'autre part, par 1300 scientifiques et plus de 600 organisations. Il y a donc déjà tout un mouvement qui va dans ce sens.

Il est évident qu'il est important de déclarer certains principes, comme il est important d'agir très concrètement au niveau local. Bien sûr, la Suisse n'intervient pas dans la production des combustibles fossiles. Par contre, elle joue un rôle majeur en matière d'investissements, tant via la Banque nationale suisse (BNS) que via d'autres banques. En effet, la Suisse continue à investir dans la production des combustibles fossiles, il est important de le rappeler. Notre levier d'action est d'interdire ça et d'essayer par tous les moyens d'arrêter d'investir de cette manière-là.

Il est vrai qu'avec la guerre en Ukraine on est dans un moment de crise par rapport à la production de l'énergie et à son coût. Nous en avons déjà parlé ici et nous continuerons à en parler. Il y a la discussion sur les actions à mener face au

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

changement climatique et il y a cette réalité, qui met en lumière cette thématique d'une autre manière.

Il est absolument essentiel d'agir par rapport à l'énergie, comment on la produit, laquelle on utilise. On peut le faire par une déclaration que nous soutiendrons très volontiers, mais aussi par des actions très concrètes que nous pouvons mener au niveau local. Par conséquent, Ensemble à gauche soutient bien sûr la motion M-1676. Merci de l'avoir déposée! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus – comme tout à l'heure dans d'autres débats – on est dans le dogme et l'incantation. Moi, j'apprends aujourd'hui qu'on a du gaz en sous-sol et des puits de pétrole en Suisse, mais qu'il va falloir les fermer demain! J'invite toutes celles et tous ceux qui utilisent les produits pétroliers et le gaz à y renoncer: demain on vous coupe la distribution! Comme les Russes: demain, ils coupent le gaz à la Pologne et à la Bulgarie. On fera pareil, et vous vous chaufferez avec une bougie!

Sur le fond, oui, il faut sortir des combustibles fossiles, je suis à 100% d'accord – mais vous croyez que vous allez sortir des combustibles fossiles avec cette motion? Ce n'est pas une résolution! Ce n'est pas une déclaration du Conseil municipal, mais une motion, donc ça nous engage davantage et ça engage aussi l'exécutif. Je ne vois pas ce qu'une commune peut faire pour régler ces problèmes – même la grande Ville de Genève, qui veut régler les problèmes du monde entier... Oui, du monde entier! Il faut demander à M. Guterres de venir, il sera peut-être plus efficace ici qu'à Moscou! Ça va vous rapporter quoi, ça? Rien du tout! Il faut sortir des combustibles fossiles, mais vous croyez qu'on peut en sortir comme ça, en cinq minutes?

Comparons la situation de la Suisse avec celle des pays qui nous entourent. Finalement, ce sont nos voisins les plus proches, les Français, qui ont le moins de difficultés dans ce domaine, parce qu'ils ont un parc nucléaire avec lequel ils produisent plus de 60% de leur électricité et une bonne partie de leur énergie. Ils pourraient donc très facilement – ou relativement facilement – se passer en tout cas du gaz russe et du pétrole. Mais demandez voir aux Allemands! Demandez voir aux Bulgares: 90% de leur gaz est russe! Demandez voir aux Italiens! Ils utilisent pratiquement 100% de gaz russe! Demandez à d'autres! Ils ne peuvent pas arrêter demain – malheureusement, mais c'est une réalité. Il faut sortir des énergies fossiles, mais il faut en sortir progressivement.

Alors, que va faire la petite Ville de Genève en signant ce traité? De nouveau, on est dans le dogme! Oui, vous êtes toujours dans le dogme, chez les Verts, comme pour les rues et la transition écologique. Vous êtes dans le dogme! Mais

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

dans la réalité des choses, qu'avez-vous proposé de concret, depuis que le parti écologiste existe?

M. Omar Azzabi (Ve). La loi sur le CO₂!

M. Daniel Sormanni. Oh! Eh bien oui, alors! C'était une belle réussite, hein! (*Applaudissements.*) Une belle réussite qui a été refusée par le peuple, tellement elle était mauvaise! Vous n'avez même pas été capables d'imposer une taxe là où ce serait intéressant: sur l'importation d'énergies fossiles venant de l'étranger. Ça, vous ne l'avez pas fait! Vous avez refusé de le faire! Donc là où ce serait efficace, vous n'agissez pas. Concrètement, vous faites quoi, depuis que le Parti écologiste genevois (PEG) a été créé? En effet, avant les Verts ça s'appelait le Parti écologiste genevois, le PEG. Je les ai connus, et ils n'étaient pas à gauche, à l'époque. Pas de chance pour vous, hein! Ils étaient plutôt à droite. Moi, j'ai connu M. Laurent Rebeaud. Voilà la réalité des choses!

A quoi en arrive-t-on aujourd'hui? On est dans l'urgence sur tout! Absolument tout! Pourquoi? Parce que rien n'a été fait, pendant tout ce temps-là. Vous avez fait quoi? Rien! Le Conseil administratif est à majorité de gauche depuis... C'est tellement vieux, que même moi je n'arrive plus à me rappeler l'époque où il n'était pas à majorité de gauche. Vous avez fait quoi? Avez-vous isolé les bâtiments de la Ville de Genève? Non! Nada! Vous n'avez rien fait! Avez-vous posé des doubles vitrages dans les bâtiments de la Ville de Genève? Non! Vous n'avez rien fait! Or cela découle d'une loi qui existe depuis 1988 (*ndlr: la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)* faite par Christian Grobet! A l'époque, personne n'a posé ces doubles vitrages, ni les privés – certains l'ont fait, mais avec beaucoup de retard – ni l'Etat, ni les collectivités publiques, ni la Ville.

Alors, ne venez pas nous dire avec des incantations à la noix de coco qu'on va régler le problème de la transition écologique et de l'arrêt des combustibles fossiles! Sur le fond, je suis d'accord avec cet objectif, mais ce n'est pas avec cette motion que vous allez y parvenir, elle ne vaut pas un clou et on la refusera!

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je remercie notre collègue Eric Bertinat d'avoir rappelé quel était le contenu du traité de non-prolifération des combustibles fossiles. Il faut préciser toutefois, puisqu'on débat ici de la motion M-1676, qu'il n'est pas proposé à la Ville de Genève d'adhérer à un traité. Un traité est un texte

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

qui ne peut être adopté qu'entre des Etats. Ce qui est proposé, c'est d'adhérer à un réseau qui milite pour qu'un traité soit signé.

La Ville de Genève fait déjà partie de plusieurs réseaux de villes, notamment en matière d'asile, d'accueil et de toute une série d'autres thèmes qui relèvent aussi de la culture et de l'environnement. Il n'est pas question ce soir d'adhérer à un traité. Il est question ce soir de demander au Conseil administratif de nous dire si, de son point de vue, il est pertinent d'adhérer à un réseau qui milite pour qu'un traité soit signé.

On ne se fait pas beaucoup plus d'illusions que les auteurs de la motion M-1676 sur la vigueur des traités internationaux. Il existe un traité de non-prolifération des armes nucléaires, or je n'ai pas l'impression que les armes nucléaires aient cessé de proliférer depuis que ce traité a été signé. Toute une série d'Etats qui disposent de l'arme nucléaire ne l'ont pas signé. Il n'empêche que ce qui nous paraît décisif, ici, parce qu'on est à Genève, c'est de dire que la Ville est favorable à ce qu'un texte international engageant plus ou moins les Etats soit signé pour réduire la dépendance des économies, des sociétés, des individus et des municipalités aux énergies fossiles.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que, si ni Genève ni la Suisse ne sont réputées pour être des lieux d'extraction d'énergies fossiles, Genève est un lieu d'extraction d'argent pour financer l'extraction des énergies fossiles. Nous ne sommes pas producteurs de charbon, nous ne sommes pas producteurs de pétrole, nous ne sommes pas producteurs de gaz – enfin, ça dépend de ce qu'on a mangé juste avant... (*Rires.*) Nous ne sommes pas producteurs d'énergies fossiles au sens strict du terme. Par contre, à Genève, en ville, dans le canton et dans toute la région sont installées soit des multinationales soit des représentations de multinationales qui, elles, investissent dans ces énergies fossiles. Ça nous rapporte les impôts qu'elles paient, mais ça engage aussi l'espace économique genevois – et donc l'espace économique de la Ville de Genève – dans ce que le traité de non-prolifération des combustibles fossiles veut combattre, c'est-à-dire la dépendance des collectivités et des individus aux énergies dont nous savons pertinemment qu'elles sont non renouvelables et qu'elles ne seront pas renouvelées.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous donne princièrement trois ans, sinon pour inverser la tendance au réchauffement climatique, du moins pour la freiner un peu. Nous avons peut-être un peu plus de temps pour nous passer totalement des énergies fossiles, mais nous n'avons pas beaucoup de temps pour dire que nous voulons nous en passer. Ce qui est proposé ici, c'est de dire que la Ville de Genève veut participer à un réseau qui incite les Etats à conclure un traité de renonciation aux énergies fossiles. Il ne s'agit de rien d'autre. Si vous acceptez la motion M-1676 qui nous est soumise

ici, comme le groupe socialiste vous le recommande, Mesdames et Messieurs, nous demanderons ainsi au Conseil administratif de nous dire s'il est d'accord d'engager la Ville dans ce réseau.

La Ville de Genève ne signera pas ce traité. Il y a peu de traités signés par des villes depuis le XVII^e siècle. Les traités sont généralement tous signés par des Etats, mais les villes ont quelque chose à dire dans un sujet comme celui-là, parce qu'elles sont le lieu où sont implantées les entreprises, parce qu'elles sont le lieu où sont implantées les organisations internationales, parce qu'elles sont le lieu où sont implantés les universités et les lieux de recherches.

Nous voulons que la Ville de Genève dise ce qu'elle a à dire. Elle peut le dire en rejoignant un réseau. Il ne nous est rien demandé d'autre. Mais c'est la moindre des choses que nous puissions faire, parce que Genève, comme je l'ai dit tout à l'heure, est un lieu d'extraction d'argent pour extraire des matières premières et des sources d'énergie périssables. La moindre des choses, c'est que la Ville dise qu'elle ne veut pas seulement être une source d'extraction d'argent pour l'extraction des matières premières périssables. Merci. (*Applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, chers collègues, il s'agit ici d'une tradition de la Ville de Genève. Vous transmettez le message à M. Sormanni, Monsieur le président. La Ville de Genève est déjà membre de moult réseaux qui défendent et militent pour certains fondamentaux: l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, l'Association internationale des villes éducatrices, l'Association internationale des villes messagères de la paix, Energy Cities, Geneva Cities Hub, Global Covenant of Mayors for Climate & Energy, etc., etc., etc.

Notre collègue M. Holenweg l'a rappelé très justement, pour que les gens comprennent: le droit international est un droit souple, c'est une manière de pousser les décideurs – notamment les gouvernements – à s'engager sur certains principes, sans que ce soit forcément contraignant. L'idée de la motion M-1676 sur le traité de non-prolifération des combustibles fossiles est là: il s'agit aujourd'hui d'engager la Ville de Genève à militer pour un traité qui donne à nos députés au niveau du Grand Conseil et à nos élus fédéraux le mandat d'adopter des lois pour se conformer à nos engagements internationaux. Dieu seul sait si on est au courant que c'est compliqué, pour nos élus fédéraux, d'engager notre pays dans la transition énergétique! Mais on sait aujourd'hui combien on est loin de nos engagements par rapport à la 21^e Conférence des parties (COP 21) – et ce n'est qu'un exemple.

Je reviens sur les trois principes du traité énoncés par M. Bertinat. D'abord, l'exploitation des énergies fossiles. Evidemment, en Suisse, il ne s'agit pas

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

d'une exploitation directe. Ce traité va pousser nos élus à adopter des lois qui nous permettront de sortir du gaz russe, par exemple. La réalité actuelle, c'est que le gaz russe représente 43% de nos importations de gaz. A-t-on adopté des lois suffisantes pour sortir du gaz russe? Y a-t-on mis les moyens nécessaires? Ce n'est pas le cas! Ce traité va dans ce sens-là. Est-ce qu'on remettrait en cause ce principe? Je ne crois pas.

Ensuite, en matière d'exploitation, ce traité nous permettrait de contrer les velléités de fracturation hydraulique. Est-ce que vous pouvez me garantir qu'il n'y a pas, dans ce pays, des partis de droite favorables à la fracturation hydraulique qui voudraient extraire des matières premières par ce moyen-là? Ce n'est pas le cas en ce moment, vous ne pouvez pas me le garantir, du moins au niveau fédéral.

La motion M-1676 permettrait à la Ville d'affirmer son opposition à la production d'énergies fossiles. Cela a été rappelé hier par notre collègue Denis Ruysschaert à propos des comptes 2021 de la Ville de Genève: on est bien contents de faire de l'argent mais, quand cet argent vient d'entreprises qui font des bénéfices dans la finance et le négoce de matières premières, ça a des conséquences en termes de pollution et de changement climatique à l'étranger. On le sait: deux tiers des émissions de gaz à effet de serre financées par l'économie suisse sont produits à l'étranger. Donc, quand on parle d'exploitation par rapport à ces questions, c'est aussi une manière d'engager nos élus aux deux niveaux fédéral et cantonal contre ces pratiques-là.

M. Bertinat a rappelé que l'organisation internationale pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles demandait d'accompagner les populations dans cette transition. C'est la stratégie climat, Messieurs-dames! La stratégie climat municipale! Comment accompagne-t-on les populations? Par exemple, en rénovant nos propres bâtiments et en incitant les privés à rénover les leurs. Comment aide-t-on au niveau cantonal et fédéral à travailler sur le transfert modal, à renoncer notamment aux mobilités qui sont polluantes? En fait, tout ça correspond à un objectif qui est le même pour toutes et tous: c'est de passer aujourd'hui de la parole aux actes, de donner les moyens à nos élus de passer de la parole aux actes.

Enfin – je terminerai là-dessus – ce traité va aussi simplement résumer ce qu'on doit faire. La priorité actuelle de nos stratégies climat est de réduire de 40% le trafic automobile au centre-ville. Pour y parvenir, il va falloir revenir sur les combustibles, en l'occurrence, et les matières premières. Messieurs-dames, à part la tradition humanitaire, il y a des traditions environnementales que porte notre Ville. C'est pour toutes ces raisons qu'on doit absolument soutenir la motion M-1676. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Alain de Kalbermatten (LC). Visiblement, Madame la magistrate, je ne suis pas le seul à prendre la parole après votre déclaration... Je laisse les autres s'excuser eux aussi pour leur impolitesse!

J'ai très vite mis le doigt sur les incohérences de la Ville et le fait qu'on est capables de remettre en place des chaudières à gaz, alors qu'on devrait être plus ambitieux. Dans ses déclarations, mon préopinant des Verts exhortait la majorité du Conseil municipal à aller plus vite, plus loin... Mais dans la réalité, la Ville ne fait pas grand-chose! Elle ne va pas assez loin, elle n'a pas assez d'ambition au niveau de l'énergie et du renouvelable. C'est bien, de faire des déclarations – mais posez la question à vos magistrats: dans les faits, que font vos magistrats? Vous transmettez, Monsieur le président. Dans les faits, ils font des chaudières à gaz! C'est du fossile? Oui, il me semble que c'est du fossile...

Bon, oublions maintenant l'aspect purement Ville de Genève, purement de chez nous. Hier, on a entendu de très belles déclarations sur les comptes. Je salue M^{me} Rouillet, parce qu'elle a fait une très belle déclaration à ce sujet, qui consistait à remercier les entreprises. Ces entreprises qui, justement, participent à la prospérité économique que la Ville peut connaître et à la mise en place du lien social que vous vantez, Monsieur Gomez.

Qui apporte cet argent? On le voit clairement: c'est l'industrie du trading qui est capable d'amener autant d'argent en Ville de Genève, ce sont les entreprises qui sont capables de faire du trading de matières premières. Et ces entreprises-là sont adoubees par la Ville, car le Conseil administratif leur a déjà donné des privilèges fiscaux, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs. Certes, c'était surtout pendant l'ancienne législature, alors vous allez me dire: «Ce n'est pas nous!», mais enfin, bref! Pendant l'ancienne législature la Ville a donné des privilèges à certaines entreprises actives dans le trading, or c'était déjà sous la majorité de l'Alternative, qui gérait la Ville et qui a donné ces privilèges fiscaux à des entreprises actives dans le trading international de matières premières, dont fossiles! (*Applaudissements de la droite.*)

L'important maintenant, chers collègues, c'est d'avoir une certaine cohérence. Je reviens au traité de non-prolifération des combustibles fossiles dont nous parlons ce soir. Je salue quand même le discours de Pascal Holenweg, qui nous disait: «On doit faire partie d'un réseau d'intentions, on doit absolument aller vers ce but ultime de ne plus être une ville qui consomme des combustibles fossiles – ou, du moins, ne plus encourager ce genre de chose.»

M. Bertinat a posé le sujet sur un plan moral – et ça, c'est très important. Comment voulez-vous qu'on signe un tel traité ou qu'on participe à ce réseau de villes qui veulent signer un tel traité, alors que nous sommes la capitale mondiale du trading international de matières premières? Comment est-ce possible? La

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

première chose à faire, c'est de dénoncer cet état de fait et de refuser cet argent! Monsieur Gomez, allez vers ces entreprises et dites-leur: «Nous serons en déficit, ce n'est pas grave, mais ma morale et mon but politique, c'est que je ne veux plus vous voir sur notre territoire. Je ne le veux plus!» Non mais, allez-y! Allez dans ce sens-là! (*Applaudissements de la droite.*) Soyez cohérent politiquement! Or vous ne l'êtes pas, aujourd'hui. Et c'est vraiment dommage! (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur le conseiller municipal...

M. Alain de Kalbermatten. Monsieur le président, transmettez, s'il vous plaît! Enfin bref, toujours est-il que, dans notre groupe qui est centriste, nous nous accordons la liberté de vote sur la motion M-1676. (*Vives réactions dans la salle.*) Mais vous avez très bien compris, chers collègues, que ce sera sans doute un refus de ma part!

M. Maxime Provini (PLR). Moi, la première chose qui me vient à l'esprit, face à cette motion urgente des Verts, c'est la question suivante: à quoi ça sert de voter un plan climat en Ville de Genève, si c'est pour déposer ensuite des textes pareils? On vient ici avec des demandes qui ne sont pas vraiment de la compétence de la Ville. Je crois que la Ville de Genève est assez exemplaire dans les projets qu'elle entreprend actuellement, y compris au niveau des textes que nous votons. Mais à nouveau, comme à la dernière séance, je regrette qu'on perde une heure ou une heure et demie à débattre encore une fois de l'urgence climatique. Parce que c'est de cela qu'il s'agit, en gros, si on considère la motion M-1676 sur le fond.

En effet, en consultant le site dédié au traité de non-prolifération des combustibles fossiles, je trouve l'une des affirmations qui y figurent: «Des mesures audacieuses et immédiates sont nécessaires pour faire face à l'urgence climatique.» Je suis absolument d'accord avec ce postulat, mais qu'est-ce que vous faites, ce soir, en nous amenant un texte pareil? Rien! Ce sont des déclarations d'intention! Comme je vous l'ai déjà dit à la dernière séance – mais je vous le répète encore une fois, Mesdames et Messieurs de la gauche, puisque apparemment vous n'avez toujours pas compris: vous avez la majorité, vous pouvez déposer des textes et aller de l'avant pour proposer des mesures concrètes. C'est ce qu'a fait votre ancien collègue Yves Herren – il n'est pas là, mais vous transmettez, Monsieur le président – avec les panneaux solaires, en déposant la motion M-1672 intitulée «Recenser, inventorier et préparer rapidement les surfaces de toits plats des bâtiments de la ville en vue de la transition photovoltaïque», dont le renvoi en commission a été accepté à l'unanimité.

Les enjeux sont donc compris, l'urgence est comprise. Moi, quand j'entends M. Azzabi nous rabâcher son histoire au sujet de la Suisse en disant qu'il faut absolument que la Ville sensibilise les élus fédéraux et cantonaux, j'ai envie de lui répondre: «Mais pour qui on se prend?» Est-ce que ces élus cantonaux et fédéraux ne sont pas suffisamment grands et responsables pour comprendre eux-mêmes les enjeux auxquels nous faisons face? Est-ce que c'est la Ville de Genève qui doit tout faire, dans ce monde? On est à ce point-là le nombril du monde? Ce n'est vraiment pas sérieux! Tant qu'on y est, on pourrait aussi penser à d'autres idées que je vais vous donner, Mesdames et Messieurs les Verts: la Ville possède le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM); si on veut devenir plus autonomes énergétiquement, remettons-le en fonction! On peut «rallumer» le BFM et recommencer à produire plus d'électricité locale, il n'y a pas de souci!

Je le répète à nouveau, je trouve que déposer ce genre de motion, c'est dommage. Je trouve que la Ville de Genève montre déjà bien l'exemple. On perd du temps à parler une fois de plus de l'urgence climatique, au lieu d'affronter concrètement cette situation. Je regrette que vous ayez déposé cette motion, Mesdames et Messieurs les Verts, car elle ne propose aucune action – c'est juste des déclarations d'intention. Mettez-vous deux minutes à la place des gens qui nous regardent. Qu'est-ce qu'ils doivent se dire, en ce moment? On est en train de débattre sur une déclaration d'intention. Mais pourquoi n'agissons-nous pas à notre niveau? Cela a d'ailleurs été dit par ma collègue d'Ensemble à gauche: il faut agir à toutes sortes de niveaux. Eh bien oui, justement! Elle a raison: agissons à notre niveau et cessons de vouloir sans arrêt nous occuper du reste de la planète. Je crois qu'on a déjà énormément à faire en Ville de Genève, mes préopinants l'ont rappelé. Moi, je compte sur ce parlement pour faire ces choses-là, alors cessons de parler de l'urgence climatique et agissons!

M^{me} Louise Trotter (Ve). En préambule, j'aimerais dire qu'il ne faut pas prendre cette motion pour ce qu'elle n'est pas. Ce n'est pas une solution clés en main pour remédier au réchauffement climatique une fois pour toutes. C'est effectivement une déclaration d'intention, on l'a dit, comme la Ville de Genève en a fait d'autres dans le passé.

Sur d'autres points sur lesquels j'aurais aimé rebondir, la droite ne cesse de nous accuser d'être théoriques, dogmatiques dans les objets que nous déposons. D'abord, ce n'est pas tout à fait justifié. La droite s'amuse à rebondir sur les quelques objets plus déclaratifs que nous déposons, mais elle ne fait évidemment pas de publicité pour bien des mesures concrètes qui ont été proposées par l'Alternative en faveur du climat – et pas seulement – depuis le début de cette législature. Il faut penser à des motions sur l'alimentation, sur les transports publics, sur la mobilité douce, sur l'isolation des bâtiments, etc. Eh bien, voilà:

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

j'attends de cette droite, qui se plaît tant à espérer de nous que nous proposons des projets concrets, qu'elle en propose également pour le climat – et nous les voterons avec grand plaisir! Vous transmettez, Monsieur le président.

Le Canton a postulé dans son plan climat 2030 une diminution de 60% d'émissions de CO₂. Ce n'est pas tout à fait à l'échelon communal, mais ça nous concerne quand même directement. Pour atteindre une diminution de 60% d'émissions de CO₂, il n'y aura pas trente-six mille chemins: il va effectivement falloir engager des chantiers dans beaucoup de politiques différentes. On a mentionné le bâti, on a mentionné la mobilité... Il faut aussi mentionner certaines politiques culturelles. Il y a de grandes questions qu'il faut se poser sur l'envergure des projets culturels qu'on veut porter. Par exemple, quelle est l'envergure d'autres types de manifestations? Il y a un énorme dialogue là-dessus qui ne fait que commencer et qui va probablement se poursuivre durant cette législature.

Enfin, je voulais conclure – je ne ferai pas plus long que ça – en demandant à la droite de ce plénum d'adopter un regard un tout petit peu plus «méta» sur notre rôle au sein de ce parlement. Il ne s'agit pas de simplement se contenter de ce qui se fait, il s'agit de pousser un exécutif et de lui donner des ailes dans sa stratégie climatique. A cet égard, cette motion est évidemment bienvenue! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

Des voix. Oh non!

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour votre plaisir! Et le mien! (*Rire de l'orateur.*)

Une voix. Vas-y, Daniel!

M. Daniel Sormanni. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, est-ce que vous souhaitez qu'on revienne au siècle dernier? Les rois de la déflation, les rois de la croissance zéro, c'étaient les Verts! Et on voit que ça revient, après une période où ils avaient oublié cette maxime. C'est vite vu: soit on essaie de trouver des solutions et on avance – mais on ne peut pas le faire d'un seul coup et ça se fait progressivement – soit on coupe le robinet! Comme le font les Russes avec les Polonais et les Bulgares: à partir de demain, ils coupent le robinet du gaz! Alors, si vous voulez faire ça, chez les Verts, vous en assumerez la responsabilité

et ce sera la fin de la croissance, la fin des avancées, le début du chômage et la fin des prestations sociales.

En effet, aujourd'hui encore, les entreprises et les personnes physiques qui y travaillent et qui paient des impôts financent les prestations sociales que vous appelez de vos vœux, à gauche, et que vous voulez chaque année augmenter – vous les augmentez chaque année, d'ailleurs! Ce n'est pas seulement que vous voulez le faire, vous les augmentez! A un moment donné, ce n'est plus possible. Il faut agir de manière intelligente et faire les choses progressivement, on ne peut pas aller plus vite que la machine.

On le constate avec ce qui se passe à cause de cette horrible guerre en Ukraine, c'est très intéressant: tous les pays – y compris la Suisse – sont placés devant une responsabilité. On voit bien qu'on ne peut pas sortir des carburants fossiles, du pétrole et du gaz comme ça, en trois coups de baguette magique, comme vous le proposez. Je dirais donc que tout cela manque de cohérence.

Que peut faire la Ville de Genève, dans ce domaine-là? Pas grand-chose. Elle doit faire son travail – qu'elle fait – mais ce n'est pas cette motion qui va changer quoi que ce soit. Les Chambres fédérales font leur boulot – peut-être pas assez vite, mais toujours est-il que je crois que c'est sous toit: elles ont voté 1,5 milliard de francs pour aider les Cantons et les communes à rénover leurs immeubles – 1,5 milliard de francs! Ce sera bientôt effectif. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est une première étape. Ce projet était présenté aux Chambres fédérales par Roger Nordmann, du Parti socialiste; j'ai lu ça hier ou aujourd'hui.

Alors, actionnez vos conseillers nationaux et vos conseillers aux Etats! Nous, on n'en a pas, on est tranquilles! Mais faites le boulot! Est-ce que vous le faites? Je n'en sais rien! Est-ce à la Ville de Genève de le faire à leur place? Non! C'est au niveau fédéral que ça se joue et qu'un certain nombre de choses se font. Peut-être que ça ne va pas suffisamment vite, mais on ne peut pas couper le robinet des combustibles fossiles du jour au lendemain, comme vous le voulez.

Et puis évidemment, le dogme général est ressorti dans la bouche de M. Azzabi: «Il faut réduire la circulation.» C'est le dogme des antibagnoles! Ce qui n'empêche pas les mêmes antibagnoles de prendre l'avion assez régulièrement pour rentrer chez eux! Or ce n'est pas mon cas du tout! Je ne prends quasiment jamais l'avion! Je n'ai donc pas de leçons à recevoir de ce côté-là. Ne venez pas nous donner des leçons, Mesdames et Messieurs, alors que vous n'êtes vous-mêmes pas capables de faire ce que vous prônez!

Voyez-vous, on va manquer de ressources énergétiques. On n'en aura plus suffisamment pour chauffer nos bâtiments, pour fabriquer notre électricité. En Suisse, on a encore de la chance, puisqu'une bonne partie de notre électricité – pas loin

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

de 60%, sauf erreur – est produite grâce à nos barrages. Il faudra probablement les surélever mais, là encore, on entend les Verts dire qu'il ne faut pas surélever les barrages, parce que ça va détruire la biodiversité. A un moment donné, il faut arrêter avec ça! On ne peut pas surélever les barrages, on ne peut pas mettre des éoliennes, parce que ce n'est pas beau et que ça abîme le paysage, on ne peut pas mettre des panneaux solaires à certains endroits dans les villages, parce que ce n'est pas beau et que ce sont des villages historiques... Il faut me dire comment on fait! Ah oui, il faut économiser, d'accord... Certes, il faut le faire, mais ça ne suffit pas!

Ce que vous proposez n'est vraiment pas réaliste, ça ne tient pas la route. Ce n'est pas cette motion qui apportera quoi que ce soit. Ça ne sert à rien! Actionnez vos députés aux Chambres fédérales à Berne, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, c'est à eux de faire le travail dans ce domaine. Merci!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il reste M^{me} Frédérique Perler, M. Alfonso Gomez, M. Jean-Luc von Arx, M^{me} Bénédicte Amsellem, M^{me} Michèle Rouillet et M. Denis Ruyschaert.

M. Pierre de Bocard, deuxième vice-président. Il y a les Verts qui veulent parler, ce soir, je pense! Ils interviennent pour la cinquième fois...

M. Jean-Luc von Arx (LC). Je tiens à remercier notre chef de groupe, au Centre, d'avoir donné à ses membres la possibilité et le droit de s'exprimer librement, bien que la majorité du groupe soit très sceptique par rapport à cette motion. Pour ma part, je voulais simplement rappeler que chaque parti politique ici présent et chacun d'entre nous – ou pratiquement tous – avons mis dans notre programme politique le vœu de nous engager dans la lutte contre les changements climatiques à venir et les problèmes que cela pose. La plupart des partis ont aussi décidé de soutenir une forme d'écologie, un plan vert.

Je rappelle aussi qu'on a le choix entre deux attitudes, face à ces changements climatiques: soit on ne fait rien et on attend d'aller dans le mur, soit on décide de mener une politique d'intervention et on fait des choix politiques. En matière de choix politiques, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Monsieur le président – ce n'est pas à coups de dogmes d'un côté ou de l'autre qu'on pourra solutionner le problème, surtout si les uns et les autres reconnaissent qu'on devra mener des actions pertinentes et précises.

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

Bien entendu, la motion M-1676 est une déclaration d'intention, tout comme le traité international d'il y a cinquante ans qui a permis de désamorcer la menace des armes nucléaires. On a une liste de personnalités, d'organisations, de gouvernements qui ont adhéré à l'appel international visant à mettre fin aux combustibles fossiles et qui soutiennent une transition juste. Pour cela, il faut que les gouvernements et les villes s'attellent à cette tâche – mais chacun à son niveau, ce n'est pas la révolution! Il s'agit simplement de mettre en place un certain nombre de projets urgents.

Comme le disait une personne du parti des Verts, il faut aussi qu'on envoie un message à nos autorités pour leur demander d'agir et même les y obliger. Et comme le signalait mon préopinant Alain de Kalbermatten, ce n'est pas en forçant sur le gaz qu'on remplacera d'un coup le fioul. Telle n'est pas la solution prônée, puisqu'on veut en trouver d'autres. On doit donc pousser notre gouvernement municipal à agir par rapport aux différents immeubles dont la Ville est propriétaire et à introduire des changements beaucoup plus importants qui nous donnent une certaine liberté économique. Il ne s'agit pas ici d'opposer la bagnole au vélo, c'est un sujet beaucoup plus grave portant sur des énergies qui devront être remplacées. Car l'énergie que nous pouvons utiliser, c'est aussi notre indépendance – celle que nous sommes capables d'avoir.

Nous avons donc des programmes à mettre en place, dans notre petite collectivité. L'un des volets les plus importants du programme du Conseil administratif devrait s'inscrire dans ce domaine-là. S'il y a 180 millions de francs d'investissement prévus, ce n'est pas par hasard! C'est bien parce qu'il y a une action à mener dans ce domaine-là.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de soutenir symboliquement la motion M-1676. Vous l'avez dit, ça ne signifie pas qu'elle amènera un changement, mais c'est mettre une forme de pression sur d'autres villes. A propos, je vous signale que seules 13 villes dans le monde ont adhéré à l'appel international pour un traité qui mette fin aux combustibles fossiles. La plupart sont australiennes, américaines ou canadiennes – Sydney, Hayward en Californie et Yakima dans l'Etat de Washington, Toronto, Vancouver –, mais il y a aussi Barcelone et seulement deux villes au Royaume-Uni; 12 251 personnes, dont 1300 scientifiques, académiciens et chercheurs, ont également signé cette lettre ouverte, mais il n'y a que 13 villes à y avoir adhéré. Il s'agit d'une déclaration d'intention, d'un programme pour faire fonctionner la matière grise des différents partis.

Quant à moi, je suis tout à fait d'accord que des partis de droite ou du centre proposent également des projets liés à la lutte contre le changement climatique et à la nécessité de trouver des solutions économiques par rapport au climat, afin qu'on s'attelle vraiment à la décarbonisation. (*Applaudissements.*)

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Je suis désolée, sur un sujet aussi important, d'entendre des propos parfois très caricaturaux, notamment en provenance du Centre. Vous transmettez, Monsieur le président. Je pense à M. de Kalbermatten, qui affirme que la Ville n'a absolument rien fait pour modifier la consommation énergétique de ses immeubles. Il ne m'écoute pas... Mais je vais citer un exemple qui me tient à cœur. (*Remarque de M. de Kalbermatten.*) Pardon, je suis en train de parler! Je citerai l'exemple de l'ensemble immobilier des Minoteries, qui a été rénové de façon tout à fait exemplaire: 330 logements quittent désormais totalement le fossile pour se chauffer et s'éclairer, en utilisant l'énergie solaire et celle des eaux usées. Voilà, c'est un exemple. Et c'est la tendance qui doit... qui va désormais être suivie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Moi, je qualifierais cette motion M-1676 de paresse intellectuelle. Je trouve que ce que M. Sormanni a dit est très juste: on a ici une déclaration incantatoire qui n'apporte rien pour la commune, finalement, et qui est totalement déconnectée de toute action concrète et précise. M. Provini l'a rappelé tout à l'heure: ces grandes questions comme la signature d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ne sont en tout cas pas de la compétence de la commune de Genève. Cette problématique ne peut être que de compétence fédérale.

La gauche se lance dans de grandes envolées lyriques, mais où en est-on au niveau des réalisations? On aménage un abribus devant le Muséum d'histoire naturelle avec un petit peu d'herbe... Et qu'en est-il des rénovations d'immeubles? Bien sûr, dans les travaux il y a des cycles et il faut tenir compte de questions conjoncturelles. On peut donc comprendre qu'il y ait parfois un certain fléchissement après de grands travaux. Mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons 180 millions de francs d'investissement prévus et que même pas 52% de cette somme ont été dépensés, parce qu'on n'est toujours pas capables de rénover nos bâtiments, ce qui est quand même une priorité. Bien entendu, on ne peut pas tout rénover et changer toutes les vitres d'un coup, car on n'aura peut-être pas assez d'entreprises à même de réaliser ces travaux.

Comme cela a été dit et redit, cette Ville est gouvernée par la gauche depuis tellement d'années qu'on ne comprend pas que cette même gauche puisse déposer des textes donnant à penser qu'elle n'a rien fait! Il y a là quelque chose qui doit maintenant être ramené à un juste niveau. Nous sommes le Conseil municipal et nous devons nous occuper des affaires publiques de notre commune, au lieu de nous lancer dans de grandes envolées lyriques pour cacher qu'on préfère ne pas faire grand-chose et juste tenir de beaux discours.

M. Denis Ruyschaert (Ve). En fait, M. von Arx a dit exactement ce que je souhaitais rappeler pour recadrer un peu le sens de cette motion, qui est assez simple en réalité. Il s'agit de soutenir un réseau de chercheurs et de villes, de soutenir des associations, essentiellement du Sud, pour la justice climatique. On doit faire en sorte que les gens – à Genève, en tout cas – divisent par dix à peu près leur impact climatique. C'est ça, l'enjeu! Certes, la Ville a un plan climat, mais il faut en même temps travailler ensemble à d'autres niveaux pour pouvoir agir en réseau. Pour cette raison, justement parce qu'elle devrait permettre de travailler en réseau, la motion M-1676 est donc directement liée au plan climat. Voilà, c'est très simple!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'interviendrai très rapidement, puisque c'est ma collègue M^{me} Perler qui s'exprimera sur le fond. Si je souhaitais prendre la parole, c'est parce que M. de Kalbermatten, comme à l'accoutumée, a asséné de fausses vérités – on va dire ça comme ça.

J'aimerais d'abord vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que les sociétés de trading ne sont pas toutes dans le gaz et le pétrole, même si ce deux secteurs sont effectivement très importants dans notre ville et notre canton. Il est vrai que c'est problématique et que cela pose un certain nombre de questions. C'est comme dans les sociétés basées sur la monoculture: on doit faire attention et prévoir ce qui va se passer dans le futur.

Mais je m'étonne de ce que dit la droite à ce sujet car, contrairement à ce que vous prétendez quand vous nous accusez de ne rien faire, Monsieur de Kalbermatten, nous recevons régulièrement ces mêmes sociétés de trading via la Délégation du Conseil administratif à l'économie – qui est actuellement présidée par notre excellente collègue Marie Barbey-Chappuis – et nous traitons ces problèmes. Ce qui m'étonne aussi, c'est que ces sociétés industrielles et commerciales de trading que nous avons reçues sont, dans leur ensemble, beaucoup plus conscientes de la situation qu'un certain nombre d'orateurs de la droite dont j'ai entendu les discours ici et qui se disent représentants de cette même économie. Ceux-là mêmes qu'aujourd'hui vous dites défendre ont souvent pris conscience des risques qu'entraîne pour leur propre production une certaine dépendance à ce type d'énergies dont ils savent qu'elles leur poseront problème, à la longue. C'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui, nous le voyons bien maintenant.

Quant à votre assertion sur les rabais fiscaux, Monsieur de Kalbermatten, je ne vous ferai pas l'honneur de vous répondre, puisque nous sommes tenus de respecter le secret fiscal. (*Quelques applaudissements.*) Merci... La seule chose que je peux vous dire, c'est que ce que vous avez affirmé est faux. C'est tout ce que je peux vous dire ce soir. Merci! (*Rires et applaudissements.*)

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

M^{me} Frédérique Perler, maire. Le débat autour de la motion M-1676 a permis aux uns et aux autres d'exprimer leur avis. Moi, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais envie de vous transmettre tout à l'heure en réponse à cette motion après le vote d'entrée en matière – mais tout le monde n'a pas pu arriver à l'heure, hélas... – c'est qu'elle serait reçue très positivement par le Conseil administratif. Toutefois, il s'agit en l'occurrence de ne pas en rester à des déclarations d'intention de notre côté – je parle du Conseil administratif et du Conseil municipal – car il faut agir, il faut passer à l'action.

Vous n'étiez pas encore là, Monsieur de Kalbermatten, et je le regrette – vous transmettez, Monsieur le président –, quand j'ai cité en exemple un certain nombre d'actions que la Ville avait entreprises, des actions concrètes. On a le plan d'urgence climatique et on a des actions concrètes.

J'ai parlé de la sortie du mazout. Vu notre dépendance aux énergies fossiles, j'ai mentionné la proposition PR-1443 concernant des travaux dans divers bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif: suppression du mazout et assainissement des éclairages, à l'étude en commission des travaux et des constructions depuis le 9 février 2021, qui concerne la sortie du mazout en Ville de Genève: il s'agit de n'avoir plus aucune chaudière à mazout dans nos bâtiments et de rejoindre les réseaux de chauffage à distance (CAD) et des SIG qui sont en cours de déploiement. Du reste, vous siégez dans cette commission désignée, Monsieur de Kalbermatten! Voilà une action concrète.

Mesdames et Messieurs, vous avez renvoyé en commission une proposition sur les doubles vitrages, la proposition PR-1512. L'un d'entre vous s'est exprimé en disant qu'on ne faisait rien pour l'assainissement des bâtiments... Eh bien, si! On agit pour l'assainissement des bâtiments. Une nouvelle proposition du Conseil administratif vous sera soumise bientôt pour l'assainissement de neuf bâtiments à la fois et une autre arrivera avant l'été, je l'espère, concernant des panneaux solaires. Je le répète: vous avez renvoyé en commission la proposition PR-1512 pour l'assainissement de tous les vitrages, parce que c'est la loi, quelqu'un l'a précisé tout à l'heure et il avait tout à fait raison. (*Remarque de M. Sormanni.*) Exactement, Monsieur Sormanni! Cette proposition a été renvoyée en commission! Or elle demande tout de même un crédit de 150 millions de francs. Alors, ne dites pas que le Conseil administratif ne fait rien!

Maintenant, la balle est dans le camp du Conseil municipal pour traiter rapidement ces objets afin que nous puissions agir, parce que notre démocratie est ainsi faite: pour que le Conseil administratif puisse dépenser de l'argent, le Conseil municipal doit débloquer le montant demandé. Je vous attends vraiment au tournant, Mesdames et Messieurs, car ces propositions sont directement liées à l'urgence climatique. Ce n'est donc pas un débat nouveau, je le souligne pour rebondir sur la réaction de l'Union démocratique du centre en particulier.

Motion: traité de non-prolifération des combustibles fossiles

Du point de vue du Conseil administratif, l'inaction n'est pas une option. Nier qu'il y ait une fin des énergies fossiles, ce n'est pas responsable. Ce qui l'est, c'est de miser sur des énergies renouvelables et de sortir des énergies fossiles. La motion M-1676 propose d'inciter à la signature d'un traité; il y a eu de longues explications là-dessus. On est donc dans la prise de conscience qu'il y a des énergies qui ont une fin, sur cette planète, et que nous devons la préserver. Il y a ceux qui nient cet état de fait, et il y a les autres. Le Conseil administratif fait partie des autres, de ceux qui passent à l'action, parce que l'inaction n'est pas une option. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 34 oui contre 24 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier le projet de traité de non-prolifération des combustibles fossiles (TNPF) et de prendre contact avec l'organisation internationale du TNPF afin d'évaluer la pertinence d'apporter le soutien officiel de la Ville de Genève à cette initiative.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Motion du 9 mars 2022 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Rémy Burri, John Rossi, Nadine Béné, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Laurence Corpataux, Yves Steiner et Ahmed Jama: «Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine» (M-1666)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant la situation dramatique que vit la population ukrainienne prise dans cette guerre destructrice qui a amené des centaines de milliers de personnes à fuir leur pays, à tout quitter, et qui se trouvent brutalement sur les routes de l'exil,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout entreprendre pour aider ces personnes qui ont dû fuir leur pays;
- à faciliter les démarches administratives pour qu'elles puissent rapidement être recueillies à Genève;
- à mettre à disposition des locaux communaux pour faciliter la gestion de l'arrivée de ces réfugiés;
- à ouvrir un crédit budgétaire pour venir en aide et accueillir le plus décentement possible ces réfugiés, qui pourrait être pris sur le budget de fonctionnement 2022 de la Ville;
- à prendre langue avec le Canton pour que cette aide soit coordonnée le plus efficacement possible.

Préconsultation

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je ne retrouve plus ma motion... Je ne l'ai plus sous les yeux, mais ce n'est pas très grave. Elle a été déposée au tout début du mois de mars 2022, je crois, c'est-à-dire au début du conflit – de la guerre – en Ukraine. On y demandait que la Ville prenne langue avec le Canton pour coordonner l'aide aux réfugiés ukrainiens. Une partie des invites de cette motion sont déjà réalisées. Je demande donc qu'elle ne soit pas renvoyée en commission, car ce n'est pas nécessaire, mais directement au Conseil administratif. En effet, depuis son dépôt, plusieurs démarches ont été entreprises, mais son acceptation permettra qu'elle ne reste pas à l'ordre du jour. Je le répète, on ne demande pas son étude en commission, car elle peut être renvoyée directement au Conseil administratif. Merci!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (55 oui).

¹ Annoncée, 6964. Motion d'ordonnancement, 8462.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'abord de faire une lecture de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Alors que les populations mondiales luttent au quotidien contre les menaces d'inégalités sociales, contre les souffrances créées par des crises multiples et sans fin – crise économique, crise écologique, crise sanitaire, crise géopolitique et maintenant crise alimentaire – la guerre en Ukraine se poursuit depuis plus de deux mois en ayant malheureusement déjà fait des milliers de victimes, mais aussi en aggravant toutes les autres crises à l'échelle mondiale.

Ensemble à gauche répète ici son refus catégorique d'accepter et de supporter, en plus de toutes ces souffrances humaines causées essentiellement par les mécanismes d'un système capitaliste mondial, les guerres arbitraires que les dirigeants autoritaires tels que Poutine organisent. Nous refusons également toute initiative et toute politique visant à prolonger cette guerre en Ukraine. Nous répétons ici, une fois encore, qu'un monde sans guerres est possible. Le peuple ukrainien veut la paix. Le peuple russe veut la paix. Nous, les peuples du monde, nous voulons la paix. Ensemble à gauche croit fortement en cette force, en ce désir de paix de l'opinion publique mondiale plus qu'en toute autre chose.

Dans l'immédiat, nous restons extrêmement inquiets pour le sort des millions de civils qui ont dû quitter leur pays. Face à ce désastre humanitaire, face à cette guerre qui se prolonge, il est évident pour nous que la Ville de Genève doit et peut faire plus en matière d'accueil des réfugiés. Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs: le Conseil municipal a voté au début de la guerre une aide à la population sur place, en Ukraine, en acceptant le projet de délibération PRD-302. Nous sommes conscients – et nous l'étions déjà à ce moment-là – que cette aide est loin d'être suffisante face aux besoins humains de plus en plus importants à chaque jour de guerre.

Il est vrai, il faut le dire, que la Ville de Genève a déjà fait beaucoup d'efforts dès le début de la guerre – et c'est très bien. Mais une fois encore, la Ville de Genève, ville de refuge, a les moyens de faire plus. Nous devons savoir que nous sommes en face d'une réalité internationale qui risque malheureusement de durer. De ce fait, nous devons mieux structurer l'accueil des réfugiés. Nous devons mieux entreprendre tout ce qui nous est possible pour que les personnes fuyant la guerre soient accueillies. Par exemple, nous devons rendre plus faciles les démarches administratives d'accueil. Nous devons aussi forcer nos moyens pour mettre à disposition des logements communaux permettant de faciliter la gestion de l'arrivée des réfugiés. Nous devons rapidement ouvrir un crédit budgétaire dans ce sens.

Ensemble à gauche demande aussi au Conseil administratif, dans la mesure de ses compétences, de rendre publique toute concertation avec le Canton et les communes pour un plan d'accueil. Nous pensons que nous pourrions mieux

organiser l'accueil avec le soutien et l'appui de la population genevoise, or cela passe par une certaine transparence politique. Nous savons tous que nous sommes aujourd'hui face à l'un des défis humanitaires les plus importants depuis la Seconde Guerre mondiale, Mesdames et Messieurs. Dans ce contexte, Ensemble à gauche pense que Genève, ville internationale, a la responsabilité de servir d'exemple au monde entier. Il ne faut pas sous-estimer notre mission qui consiste à donner un signal à ces dirigeants...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Gazi Sahin. Je finis, Monsieur le président. ... à ces dirigeants autoritaires, en leur montrant que la solidarité internationale est plus forte que leurs foutues guerres arbitraires et impérialistes. La Ville de Genève et la population genevoise peuvent ainsi espérer, grâce à cette solidarité internationale, que dans un avenir proche ces dirigeants-là n'oseront plus déclarer à tort et à travers la guerre aux peuples. Dans ce sens, nous vous invitons vivement à voter cette motion urgente, Mesdames et Messieurs. Merci! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, je voulais très brièvement vous rappeler qu'un amendement a été déposé par le groupe socialiste. Nous vous proposons d'ajouter une nouvelle invite à la motion M-1666 du Parti libéral-radical, que nous saluons et que nous vous invitons à soutenir en même temps que notre nouvelle invite. Notre amendement est ainsi conçu:

Projet d'amendement

Ajouter à la motion la nouvelle invite suivante:

«– à aider toute personne fuyant la guerre en Ukraine sans distinction de nationalité.»

J'espère que vous savez que fuient la guerre en Ukraine non seulement des Ukrainiens et des Ukrainiennes, mais aussi des personnes étrangères qui résidaient en Ukraine et qui ont énormément de difficultés à passer les frontières des pays voisins de l'Ukraine, notamment la Pologne – pour ne rien dire de la Biélorussie –, justement parce qu'elles sont de nationalité étrangère. Un grand nombre de ces personnes sont venues d'un autre continent. Il y a beaucoup d'Africaines et d'Africains, beaucoup de Moyen-Orientales et de Moyen-Orientaux qui ont d'énormes difficultés à sortir d'Ukraine et à entrer en Europe.

Donc l'aide que nous devons apporter aux personnes qui fuient l'Ukraine doit être apportée à toutes les personnes qui fuient la guerre en Ukraine.

J'ajoute que fuient la guerre en Ukraine également des Russes, des combattants, des soldats russes qui désertent et qui ont besoin, eux aussi, qu'on leur accorde l'asile. Une pétition nationale a été lancée pour que la Suisse accorde l'asile aux déserteurs russes. En précisant que toutes les personnes qui fuient la guerre en Ukraine doivent être soutenues, nous précisons aussi que les déserteurs russes peuvent l'être. Nous vous invitons donc à soutenir notre amendement et la motion M-1666 du Parti libéral-radical. (*Applaudissements.*)

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Nous savons que les droits humains dépassent les conventions, bien que celles-ci soient utiles à l'élaboration des lois nationales, qui se veulent cohérentes avec les textes signés par le pays. Si vous allez visiter le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, vous verrez qu'à travers l'histoire les valeurs des droits humains sont inscrites dans diverses cultures, diverses religions, diverses périodes très anciennes, ce qui les rend universelles et impartiales – et donc effectivement adaptées à toutes les nationalités.

Dans le cadre de la motion M-1666, nous allons donc parler des droits humains et de la sécurité humaine en tant que valeurs universelles. La Suisse a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme – un peu tardivement, mais elle l'a fait. Elle a adhéré à différentes conventions spéciales, entre autres la Convention relative au statut des réfugiés. Il est donc évident que nous devons assumer la responsabilité d'assurer la protection des personnes contraintes de fuir pour se mettre en sécurité dans un autre pays.

Dans le cas actuel, les médias et l'opinion publique sont particulièrement attentifs à la guerre en Ukraine. Cette invasion territoriale et ces violations des droits humains hantent les nuits de sommeil des personnes concernées de près ou de loin. Concernant la motion M-1666, je trouve utile de rappeler une certaine chronologie. Le 24 février 2022, l'offensive générale russe aérienne, maritime et terrestre a été déclenchée sur l'ensemble du territoire ukrainien. Le 1^{er} mars, l'engagement de la Ville de Genève a été exprimé très clairement. Le 9 mars, cette motion qui nous occupe aujourd'hui a été déposée. Le 16 mars, le Conseil administratif a décidé d'attribuer la salle du Môle à l'Hospice général, afin que celui-ci puisse organiser un premier accueil et une primo-information pour les réfugiés d'Ukraine. Les choses ont donc avancé rapidement.

Nous constatons que les invites de la motion M-1666 sont en partie – voire presque entièrement – déjà mises en route. Cependant, elle est nécessaire pour assurer la poursuite des actions en faveur des personnes arrivant d'Ukraine. Un

budget est effectivement nécessaire pour assurer leur accueil, continuer de faciliter les démarches administratives et dialoguer avec le Canton.

On sait que 31 412 réfugiés ukrainiens ont été enregistrés en Suisse entre le 12 mars et le 20 avril 2022. Près de 70% sont des femmes et 43% ont moins de 25 ans. Pourquoi est-ce que je parle de ces personnes en chiffres? Parce que ça définit aussi les actions qu'on doit mener en leur faveur. Il y a 23% de très jeunes qui ont entre 5 et 14 ans et 19% sont des mères. Ce qui est très intéressant aussi, c'est que 80% de ces personnes ne savent pas le français. Alors, on a de quoi faire pour faciliter leur intégration, afin qu'elles soient aussi autonomes que possible pendant cette période difficile.

J'aimerais que cette logique d'intégration et de facilitation de l'autonomie des personnes qui arrivent d'Ukraine pour être protégées en Suisse – en particulier à Genève et dans notre ville – soit aussi appliquée aux autres réfugiés et demandeurs d'asile venant de pays plus lointains, mais tout aussi en guerre que l'Ukraine. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts et Vertes vous invite à voter favorablement la motion M-1666. Merci.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Mesdames, Messieurs, j'espère que vous allez être attentifs et ne pas écouter que la moitié de ce que je vais dire, parce que je serai précis. Tout d'abord, je comprends très bien quand la gauche parle d'aide humanitaire au niveau de la Ville de Genève. Vous avez tout ça sur le cœur et vous vous exprimez librement. En somme, vous travaillez votre ego, Mesdames et Messieurs... mais on n'est pas là pour discuter de la guerre de Poutine! (*Remarques.*) On est des conseillers municipaux de la Ville de Genève! Vous avez été élus par des gens qui habitent cette ville! Vous n'êtes pas élus par le monde entier, mais simplement par les Genevois. Et si on est là, ce soir, c'est pour parler des problèmes de la Ville de...

Une voix. Genève!

M. Daniel Dany Pastore. Bravo! Il y en a une qui suit! (*Rires et applaudissements.*) S'il vous plaît, revenez à la réalité! D'accord, vous voulez dire ce que vous avez sur le cœur, vous voulez vous exprimer... Mais ce n'est pas parce que moi je n'en parle pas que j'en pense moins! Alors justement, parlons-en! Mais dans le bon sens de la Ville de...

Une voix. Berne!

Des voix. Genève!

M. Daniel Dany Pastore. Qui a dit «Berne»? (*Rire de l'orateur.*) Revenons donc à nos moutons. Vous parlez de la précarité des gens d'Ukraine. Ouais, ouais... C'est vrai... Je suis toujours d'accord avec vous! Mais la précarité des gens en ville de Genève, vous y pensez un petit peu? Non! On a atteint un taux de 27% de la population à Genève qui est à la limite ou en dessous du seuil de pauvreté. Vous voulez parler de la pauvreté, de la précarité? Parlons-en! Mais parlons des gens qui vous élisent! Parlons de la Ville de Genève, puisqu'on est là pour ça ce soir! Alors là, oui, d'accord! Et nos vieux – ou plutôt nos anciens? Je préfère les qualifier ainsi au lieu de dire «les vieux», ce qui est un peu péjoratif. Les anciens, ah... Vous les voyez déambuler... Des fois, vous tournez la tête, vous pensez que tout va bien, qu'ils ont encore un bas de laine comme ça... Ah ouais? Avec les impôts, les assurances, les loyers – j'en passe, et des pires et des moins bonnes!

Alors, si vraiment vous, la gauche réunie et les écolos, vous voulez faire quelque chose d'humanitaire, moi, je suis avec vous! Mais pour la Ville de... (*Silence dans la salle.*) Vous avez de la peine, hein? On voit que vous n'êtes vraiment pas pour la Ville de Genève, qui vous a élus en ayant confiance en vous! Revenez à la Ville de Genève, s'il vous plaît! Arrêtez, avec vos laïus et tout ce qui s'ensuit! Au-delà de Genève, ce n'est pas à votre portée. Certains – de magnifiques orateurs, n'est-ce pas... – ont pris la parole en disant: «Nous allons être l'exemple.» Mais l'exemple de quoi? On est 180 000 âmes, en ville de Genève!

Une voix. Deux cent mille!

M. Daniel Dany Pastore. Ah bon? On arrive maintenant à deux cent mille? Ah, il y a du progrès! Il y a donc encore plus de personnes dans la précarité en ville de Genève. Et c'est elles qu'il faut voir! Evidemment, je sais que la plupart d'entre vous, à gauche, avez des postes de travail assez sympathiques, avec des salaires qui vous mettent dans... dans la classe moyenne, pour le dire modestement, ou en dessous. Pas tous, certes – mais je vous connais! L'ouvrier ou l'employé qui range les boîtes de conserve à la Migros pour que vous puissiez venir les acheter, il gagne combien? Quatre mille balles par mois! S'il a une femme et deux enfants en bas âge à la maison, vous vous rendez compte? Comment il fait, pour s'en sortir? Là, c'est du social! Ça, c'est du ressort de la Ville de Genève! (*Vives réactions dans la salle.*) Alors s'il vous plaît, dorénavant...

Le président. S'il vous plaît, Monsieur le conseiller municipal, restons dans le sujet!

M. Daniel Dany Pastore. ... parlez de la Ville de Genève, et pas du monde entier! Je vous remercie de votre attention. Vous avez eu de la peine à me suivre, mais j'y suis arrivé!

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, cette motion s'ajoute aux différentes mesures prises par le Conseil administratif et le Conseil municipal pour soutenir les personnes touchées par le conflit en Ukraine. Le Parti socialiste est très sensible à cet élan de solidarité et espère que cela continuera pour tous les autres conflits. Il faut soutenir et aider les populations touchées par la guerre, sans distinction de nationalité ou d'origine. Merci!

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Vingt-deux conflits ouverts en Afrique! Vous faites quelque chose, pour ces gens-là? (*Brouhaha.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Je comprends M. Pastore, mais il pense que la motion M-1666 vient de la gauche, alors que c'est une motion du Parti libéral-radical... Il faut suivre! (*Rires.*)

J'avoue d'ailleurs que c'est assez surprenant, car j'ai vérifié: en 2015, nous avons déposé la résolution R-188 intitulée «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» et le Parti libéral-radical l'a refusée. Il y a eu ensuite la motion M-1191 intitulée «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire» et le Parti libéral-radical l'a refusée; puis la motion M-1195 intitulée «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et le Parti libéral-radical l'a refusée; la motion M-1251 intitulée «Pour une application digne et humaine de la politique d'asile – pour le retour de la fratrie Musa à Genève» et le Parti libéral-radical l'a refusée; la motion M-1237 intitulée «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève» et le Parti libéral-radical l'a refusée. Voilà...

On a donc là une illustration crasse de cette politique d'asile à deux vitesses, selon l'origine et le lieu du conflit. Je salue évidemment les efforts et la solidarité envers le peuple ukrainien, mais j'avoue que cette double politique me met assez en colère. Nous soutiendrons la motion M-1666 et nous invitons le Parti libéral-radical à agir avec la droite humaniste à Berne pour changer les accords de Dublin, arrêter de durcir le droit d'asile et agir concrètement, au lieu de venir après la tempête nous faire voter cette motion en urgence, alors que le Conseil administratif a déjà presque tout fait. (*Applaudissements.*)

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Je voulais juste réagir aux propos de M. Pastore. Vous lui transmettez, Monsieur le président. Il apparaît tout à coup comme le dépositaire de la détresse et de la précarité en ville de Genève, alors que tous les droits humains – le droit à une habitation, à l'alimentation, etc. – devraient être au-dessus des partis et ne pas créer de divisions. Je trouvais un peu triste qu'il parle soudain de ça comme si on ne prenait pas en compte ces problèmes au niveau de la Ville de Genève aussi.

Il s'agit maintenant de protéger des personnes qui sont arrivées malgré elles, parce qu'elles ont été forcées de partir. De mon côté, j'ai essayé tout à l'heure d'être un peu pédagogique en faisant une remarque sur les conventions internationales, mais ce n'était ni pour avoir un discours internationaliste ni pour essayer d'être là où on ne doit pas être au lieu de parler de la Ville de Genève. Je pense que ce qui est important, c'est de comprendre le parcours de la réflexion qui va des droits humains jusqu'à leur application au niveau local. On pense global et on agit local! Agir au niveau de la Ville, c'est agir local. Protéger des personnes venues d'ailleurs, leur permettre d'avoir un logement et les intégrer le plus vite possible, c'est faire un travail nécessaire qui permet justement une meilleure cohésion sociale. Cela n'empêche en rien de s'occuper aussi de la détresse, de la précarité ou de la solitude que connaissent beaucoup de personnes qui vivent à Genève.

Je tenais à attirer l'attention sur cette question. Par analogie, si quelqu'un se casse tout à coup les deux jambes, je ne peux pas juste lui dire: «Eh bien, je suis désolée, mais moi j'ai le bras cassé, alors je ne vais pas essayer de vous secourir.» C'est absurde! On ne peut pas mettre en opposition la problématique des personnes qui demandent la sécurité à Genève et cette problématique locale qui est tout aussi importante sur le plan social. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je serai bref et je laisserai ensuite M^{me} Kitsos compléter, bien entendu, car sur cette problématique c'est essentiellement son département qui est aujourd'hui à la manœuvre en Ville de Genève. Je voulais me montrer plus optimiste que M^{me} Chaker Mangeat, même si je partage pleinement ses propos. Je salue la motion M-1666 du Parti libéral-radical, qui traite des conséquences des conflits dans le monde. Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, quand nous ne nous occupons pas du monde, lui, il s'occupe de nous! En tout cas, il nous interpelle.

C'est une motion symbolique, cela a été dit, mais ô combien important est le symbole! Comme quoi, les motions symboliques qui s'occupent du monde ont parfois tout leur sens dans ce plénum. Tel est le cas de la motion M-1666. J'aimerais encore souligner que c'est effectivement le Canton qui coordonne aujourd'hui le travail dans ce domaine, mais que la force exécutive, en quelque

sorte – c'est-à-dire les instances qui mettent vraiment la main à la pâte –, ce sont les communes. La Ville de Genève a pris toute une série de mesures pour mettre à disposition un certain nombre de lieux afin de faciliter l'accueil des réfugiés d'Ukraine – mais je laisse M^{me} Kitsos compléter le propos à ce sujet.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Beaucoup de choses ont été dites ce soir. Il est vrai que la politique migratoire au niveau fédéral est particulièrement restrictive. Entre les différents échelons politiques, il y a forcément des liens – et même des liens très importants, puisque les villes ne sont pas des îles isolées de ce qui se passe en Suisse ou dans le monde, contrairement à ce que certaines personnes ont prétendu ce soir. Du reste, en matière de politique d'asile, des études montrent que beaucoup de personnes disparaissent des filières d'asile tout en restant dans nos villes. On les retrouve souvent dans les dispositifs d'urgence de la Ville de Genève. Ce sont donc vraiment les villes qui constituent les derniers remparts contre les inégalités et contre les politiques migratoires restrictives, comme c'est le cas en Suisse. Les villes ont un vrai rôle à jouer sur cette question!

Leur rôle commence déjà au niveau de l'intégration et de l'inclusion, car quand des personnes réfugiées viennent ici elles ont des droits. Leurs enfants vont accéder à l'école, elles vont fréquenter les maisons de quartier, elles voudront avoir un logement, etc. C'est la vie de tous les jours qui prend son rythme. Or les villes, avec toutes les politiques que nous portons dans nos différents départements, que ce soit au niveau social ou dans d'autres domaines, ont leur rôle à jouer sur ce plan.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que je ne sais pas si la Ville de Genève est exemplaire ou non en matière d'asile mais, en tout cas, il y a un esprit de Genève et il y a les Conventions de Genève. Nous avons la responsabilité de porter cet esprit, de poursuivre ce qui a été développé et soutenu avec vraiment beaucoup de courage par nos prédécesseurs. Nous ne devons pas oublier cet esprit de Genève! Nous l'observons tous les jours, notamment grâce aux nombreuses associations actives dans notre ville et grâce aux citoyens et citoyennes – car on l'a vu, il y a de vrais élans citoyens sur ces questions à Genève. Ça ne vient pas de nulle part! C'est quelque chose qui s'est construit dans l'histoire et nous devons porter cet héritage.

Nous vivons aujourd'hui une crise géopolitique dramatique. Nous vivons aussi l'absurdité, que plusieurs écrivains ont très bien décrite par le passé. D'un côté on parle de transition écologique, comme on vient de le faire juste avant cette motion, et de l'autre on s'aperçoit qu'il y a des guerres à nos portes et on se retrouve bien loin des préoccupations climatiques. On ne doit pas se laisser gagner par le désespoir, mais il est vrai qu'on est face à une situation vraiment

dramatique. Or nous devons justement penser à être des acteurs de changement, des acteurs de paix, et voir aussi comment créer un espace permettant de réinstaurer la démocratie à nos frontières – ou un peu plus loin, mais disons en Europe.

On constate également que les guerres provoquent toutes sortes de violence, en particulier envers les femmes. Ces guerres doivent donc nous interroger aussi sur la place des femmes dans les processus de paix et les politiques de sécurité, parce qu'elles en sont très absentes, de manière générale. Dans toutes les formes de violences perpétrées sur les femmes – viols ou autres – il y a deux axes: le premier, c'est les politiques de sécurité, et le deuxième, c'est la manière dont on protège les femmes. Comment fait-on, à Genève, pour travailler sur les syndromes post-traumatiques liés aux traumatismes de guerre?

J'ai parlé de manière très large et je vais maintenant recentrer mon propos sur la guerre en Ukraine. Je conclurai par là. La Ville de Genève travaille de manière très étroite avec le Canton. Nous faisons partie d'une task force mise en place par le Canton, avec l'Hospice général. Pour l'heure, nous avons proposé plusieurs lieux d'accueil, notamment dans des écoles ou des salles communales. Une salle de l'école de Chandieu est déjà utilisée pour un accueil de jour. L'Hospice général a délégué ces activités à la Croix-Rouge. Nous poursuivrons évidemment nos travaux avec le Canton et l'Hospice général.

Pour terminer, comme l'a fait tout à l'heure M^{me} Chaker Mangeat, je formule le vœu que l'engagement que nous devons saluer aujourd'hui de la part des citoyens, mais aussi des différents partis politiques, se concrétise également envers toutes et tous les requérant-e-s d'asile et les réfugié-e-s. Il y a aujourd'hui énormément de jeunes requérants d'asile qui sont ici depuis longtemps et qui n'ont toujours pas accès à des places d'apprentissage, qui sont bloqués dans leur trajectoire, qui n'ont pas de présent et pas d'avenir, alors qu'ils parlent français et vivent ici. Je pense à tous ces jeunes d'Erythrée, d'Afghanistan et de Syrie qui sont à Genève depuis longtemps. On doit formuler l'espoir d'arriver à une véritable politique migratoire digne de ce nom. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je mets d'abord aux voix l'amendement du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche défendu tout à l'heure par M. Holenweg.

Mis aux voix, l'amendement du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche est accepté par 46 oui contre 5 non (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 45 oui contre 6 non (2 abstentions).

(Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout entreprendre pour aider ces personnes qui ont dû fuir leur pays;
- à faciliter les démarches administratives pour qu'elles puissent rapidement être recueillies à Genève;
- à mettre à disposition des locaux communaux pour faciliter la gestion de l'arrivée de ces réfugiés;
- à ouvrir un crédit budgétaire pour venir en aide et accueillir le plus décentement possible ces réfugiés, qui pourrait être pris sur le budget de fonctionnement 2022 de la Ville;
- à prendre langue avec le Canton pour que cette aide soit coordonnée le plus efficacement possible;
- à aider toute personne fuyant la guerre en Ukraine sans distinction de nationalité.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Maria Casares, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Ahmed Jama et Emmanuel Deonna: «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés» (PRD-231 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Yasmine Menétrey.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 25 juin 2019. La commission l'a traité les 26 septembre, 7 novembre et 12 décembre 2019, 20 février et 12 mars 2020 sous la présidence de M^{me} Laurence Corpataux. Les notes de séances ont été prises par MM. Jairo Jimenay, Sacha Gonczy et Nohlan Rosset que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le Conseil municipal a accepté la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que les motions M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195, «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218, «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.»;
- depuis 2015, aucun projet n'a encore été concrétisé pour matérialiser ces engagements d'hospitalité humanitaire à Genève, alors que d'autres villes européennes ont réalisé des mesures pour un accueil digne et respectueux des personnes et familles réfugiées et migrantes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ «Mémorial 177^e année»: Développé, 601. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnancement, 8462.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – La Ville de Genève accorde un financement pour la mise en place de projets et mesures concrètes pour l'accueil de personnes et familles migrantes et réfugiées, ainsi que pour la création de logements qui leur sont destinés. Ces projets et mesures sont réalisés en complémentarité avec les autres acteurs actifs dans ce domaine à Genève: l'Etat, les communes et les organisations qui œuvrent sur le terrain de l'accueil des migrant-e-s et des réfugié-e-s.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 million de francs destiné à des mesures de prise en charge, d'accueil et d'intégration de personnes et de familles migrantes et réfugiées.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019, sur la ligne 1400, Agenda 21, rubrique 57, Domaine asile.

Séance du 26 septembre 2019

Audition de M. Tobias Schnebli, signataire

M. Schnebli commence par rappeler le contexte dans lequel des personnes de différents horizons politiques, allant de l'Alternative au Parti démocrate-chrétien, se sont mobilisées, ce contexte est lié à la crise migratoire qui a touché toute l'Europe de 2015 à 2016 et qui a même eu un effet sur le Conseil municipal: cinq ou six motions et résolutions ont été votées pour demander à la Ville de faire ce qu'elle peut pour venir en aide aux migrants.

Malheureusement, malgré les années qui sont passées, force est de constater qu'aucune mesure concrète n'a été prise et ce, malgré le fait que les besoins de ces populations sont réels. De surcroît, les causes qui ont poussé ces personnes à migrer sont toujours d'actualité et risquent de devenir récurrentes à l'avenir. Le but de ce texte est alors de pousser la Ville à agir dans ce domaine. Bien entendu, l'action de la Ville de Genève doit être complémentaire aux mesures prises par le Canton et la Confédération, tel que l'a été le fonds bosniaque, mais il est important que quelque chose se fasse car ces migrants se trouvent sur le territoire de la Ville.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

Le Conseil municipal a déjà donné un signal pour que la Ville s'occupe des sans-abris pendant toute l'année. Il s'agit à présent de cibler les problèmes auxquels sont exposés les migrants et de trouver ce que la Ville peut faire pour leur venir en aide, notamment en collaborant avec diverses associations actives dans ce domaine. Cette collaboration, au travers de courriers et d'auditions, permettrait à la Ville de profiter de l'expérience qu'ont ces organisations en la matière.

Un commissaire demande si le but de ce projet de délibération est que la commission fasse un état des lieux de ce qui est déjà fait en la matière par la Ville et le Canton pour ensuite prendre les mesures nécessaires.

M. Schnebli trouve beaucoup mieux que les associations directement actives depuis longtemps dans ce domaine participent à un état des lieux de ce qui se fait dans la Ville, car elles sont plus à même de spécifier quelles mesures peuvent être prises. La conseillère administrative peut apporter des réponses à propos de ce qui se fait déjà.

La présidente demande ce qu'est le fonds bosniaque.

Une commissaire propose de répondre. Elle explique qu'il s'agit d'un fonds qui a été créé lorsque les Balkans étaient en guerre et qui a fonctionné pendant plusieurs années. Le but de ce fonds était de venir en aide aux jeunes des Balkans pour qu'ils puissent se former. Le fonds, en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et les écoles, a rempli sa mission avec brio avant de tomber en désuétude. Le Conseil municipal est intervenu pour relancer le fonds et ce dernier a élargi la population bénéficiaire. Malgré cela, le fonds est à nouveau tombé en désuétude car les jeunes qui y faisaient recours n'en avaient progressivement plus besoin, s'étant suffisamment intégrés dans la société.

Un commissaire estime qu'il est important de discuter, débattre et trouver des solutions acceptables aux problèmes que les migrants doivent affronter quotidiennement. Il prend en exemple le cas du foyer de l'Etoile et de la rébellion de ses éducateurs, pour démontrer que le Canton n'offre pas de solutions satisfaisantes.

Un commissaire demande si une commune ou une ville peut, de son propre chef, proposer des solutions sans se concerter avec le Canton. Dans le passé, plusieurs motions ont été déposées sans pour autant qu'elles aient eu effet car le Canton a jugé que ce n'était pas du ressort de la Ville. Dans ce cas précis, le texte déposé est un projet de délibération et demande quelles sont les attentes de ses auteurs?

M. Schnebli répond que la Ville est libre de soutenir des projets et des mesures qui aident à l'accueil et l'intégration de ces populations, qui sont concernées par

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

le droit fédéral qui délègue aux cantons la politique d'accueil et les mesures concrètes à prendre pour le traitement de ces personnes. Comme l'indique le texte du projet de délibération, les mesures que la Ville doit prendre doivent être complémentaires à celles offertes par le Canton.

Un commissaire évoque la réponse qui a été donnée à la motion M-1191 et qui stipule que le domaine de l'asile relève de la compétence de la Confédération. Toutefois, les cantons sont compétents en ce qui concerne l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des personnes relevant de la loi sur l'asile.

Un commissaire demande si le texte, en indiquant que rien ne se fait, n'a pas induit les signataires en erreur.

M. Schnebli ne trouve pas que le texte induit les signataires en erreur car il a une lecture différente de cette même réponse du Conseil administratif. La Ville a manifesté une volonté et les discussions à ce sujet continuent, ce qui signifie qu'il n'y a pour le moment aucune mesure concrète qui a été prise. D'ailleurs, les logements dont il est question dans cette réponse ont été construits par le Canton et l'Hospice général, pas par la Ville.

Une commissaire demande, par rapport aux projets qui pourraient être entrepris en plus de ce qui est fait par l'Hospice général et le Canton, si la Ville pourrait mettre à disposition des bâtiments vides et d'une taille raisonnable afin que les personnes qui sont hébergées se trouvent dans un lieu de cohabitation à dimension humaine.

M. Schnebli estime que c'est justement un type de mesure qui peut être prise au niveau municipal, afin d'apporter un soutien local. Le but n'est pas de créer de nouveaux endroits pour offrir un toit à 300-400 personnes. Il s'agit plutôt de fournir des solutions précises à des problèmes qui peuvent être ponctuels, comme le faisait le fonds bosniaque lorsqu'il était en fonction. Il faudrait également des moyens financiers pour mettre en place ces petites réalisations.

Une commissaire trouve important, par rapport à cette problématique, de ne pas opposer les différents niveaux comme la Confédération, le Canton et les communes. C'est bien au niveau des communes que nous entrons en contact avec ces personnes dans la vie quotidienne. Il est aussi important que ces rencontres se fassent de manière ouverte et soient l'occasion d'échanger, car il serait contre-productif de laisser la population percevoir ces personnes comme étant gênantes. Elle souligne qu'il est également important d'entendre des personnes plus spécialisées sur ces problématiques avant de définir ce qu'il y a de plus urgent à faire, même s'il est évident que la situation des jeunes, sans occupation et parfois laissés à la rue, est choquante. Elle estime qu'il serait bon d'identifier les points les plus importants afin de définir les prochaines étapes.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

La présidente pense au fonds chômage, qui aide à l'insertion sociale de personnes non qualifiées et notamment des étrangers, et demande si la suppression de la ligne sur le fonds chômage a un effet sur cette demande de projet de délibération.

M. Schnebli estime que le fonds chômage aurait pu répondre, au moins en partie, à certains problèmes rencontrés. Ce n'est toutefois pas la suppression de la ligne sur le fonds chômage qui a motivé le dépôt de ce projet de délibération. La problématique recouvre en partie la formation et l'insertion dans le monde du travail, mais il y a d'autres problèmes qui touchent cette population qui ne sont pas couverts par le fonds chômage.

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Alder. Il aimerait aussi avoir une audition de l'Etat afin de savoir ce qui se passe au niveau des structures.

La présidente demande quel service devrait être auditionné.

Le commissaire propose l'audition du département de M. Apothéloz.

Un commissaire propose d'auditionner aussi des éducateurs du foyer de l'Etoile, qui ont adressé une lettre au Grand Conseil pour dénoncer les conditions d'accueil qui ne changent pas, malgré le suicide d'un jeune.

Une commissaire estime qu'il serait intéressant d'auditionner la Coordination asile, qui regroupe différentes associations.

La présidente met au vote les propositions d'auditions.

Votes

L'audition de la magistrate est acceptée à l'unanimité.

L'audition du département de M. Apothéloz est acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 novembre 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

M^{me} Alder rappelle que la Confédération a délégué aux Cantons la compétence en matière d'accueil, d'encadrement et d'hébergement des personnes relevant de la loi sur l'asile (LAsi). Il reste donc la prise en charge des personnes qui ne relèvent pas de cette loi, comme les mineurs non accompagnés. Par voie subsidiaire, la Ville de Genève est au service du Canton lorsqu'il s'agit de trouver des lieux pour héberger des réfugiés. D'ailleurs, il y a à présent un foyer de 370 places dans le parc Rigot qui a accueilli ses premiers résidents requérants

d'asile en provenance notamment de Frank-Thomas. Le dispositif d'aide aux migrants est géré par l'Hospice général, qui assure l'accueil, l'hébergement et l'aide sociale et financière, l'accès aux soins et propose des mesures d'intégration pour accompagner ces bénéficiaires vers l'autonomie. Dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT), un quatrième train de lois aurait pu comporter un volet sur l'urgence sociale et l'autre sur l'asile, mais cela ne s'est pas fait. La magistrate rappelle que la Fondation «Genève – Cité de refuge» œuvre à lever des fonds pour la construction d'un bâtiment «Auberge des Peuples» et des projets au sein de cet immeuble. Il pourrait se réaliser sur le terrain adjacent à la poste de Montbrillant.

Elle ajoute qu'il faut relever que beaucoup d'efforts sont faits pour venir en aide aux réfugiés, même si cette aide est difficile à apporter. Il y a d'ailleurs eu une forte mobilisation pour que les migrants cessent d'être logés dans les abris et désormais, tous les foyers de l'Hospice sont hors-sol.

Le projet est de rajouter 1 million de francs pour l'accueil, la prise en charge et l'intégration. M^{me} Alder estime que l'intégration de ces personnes se fait au travers de toutes les politiques qui sont menées par son département pour la jeunesse, les soutiens accordés aux partenaires associatifs et les antennes sociales de proximité qui facilitent l'intégration. Afin d'intégrer des gens, les personnes ne doivent pas être cloisonnées en fonction de leur âge ou d'autres critères. Il serait toutefois bienvenu d'apporter un soutien supplémentaire aux maisons de quartier et aux antennes de proximité. L'implantation du foyer de Rigot peut aussi être soutenue par un renfort de l'accueil dans ce secteur en collaboration avec des maisons de quartiers qui peuvent créer des projets spécifiques. Bien qu'étant subsidiaire du Canton, la Ville est une facilitatrice pour ce qui est du logement en ayant mis des terrains à disposition pour construire la Maison des Peuples et pourrait, si des moyens supplémentaires sont mis à disposition, apporter un soutien plus important dans ce qu'elle entreprend déjà.

M. Schroft précise que le foyer de Rigot est un exemple récent et emblématique de l'action municipale pour ce public sans qu'il y ait de cadre légal contraignant. Les antennes sociales de proximité œuvrent à ce que la population puisse participer à des activités au sein des quartiers. L'antenne sociale de proximité de Pâquis-Sécheron est intervenue avant la finalisation du chantier de Rigot afin d'entrer en contact avec les collaborateurs de l'Hospice général pour comprendre qui allaient être les personnes accueillies, quelles seront les catégories d'âge et diffuser de l'information. Il faut savoir que l'espace de quartier Sécheron se trouve proche du foyer de Rigot et qu'une offre associative de culture et de loisirs extrêmement variée est donc disponible. Il y a donc eu tout un travail de mise en contact, de présentation des activités. Aujourd'hui, certains habitants du foyer de Rigot participent à l'offre de l'espace de quartier Sécheron.

M^{me} Alder ajoute deux autres exemples de prestations que sont le Service des écoles, qui propose des ateliers de découverte à tous les enfants sans distinction de statut, et le soutien à l'École des mamans. Elle rappelle ensuite que plus peut être fait en apportant une aide plus importante aux partenaires associatifs, mais qu'il est difficile de faire une liste exhaustive des besoins.

Questions des commissaires

Un commissaire demande, par rapport à l'exposé qui vient d'être fait, si le statut de réfugié est pareil à celui de migrant.

M^{me} Alder répond que selon la loi, la Confédération a délégué aux Cantons la compétence en matière d'accueil, d'encadrement et d'hébergement des personnes relevant de la LAsi. Mais il demeure des gens, comme les mineurs non accompagnés, qui ne relèvent pas de l'asile.

M. Schroft ajoute que le terme de «migrant» est vague et son usage peut susciter des confusions. Pour faire preuve de clarté, le statut de réfugié donne le droit à un permis B; les requérants d'asile ont un permis N; les admis provisoires un permis F, etc. Le terme est utilisé par facilité de langage et est très générique.

Le commissaire annonce que le terme de migrant peut faire peur. Il demande ensuite si le fait de loger les migrants va les aider à s'intégrer.

M^{me} Alder estime que le logement est une des phases incontournables à l'intégration et qu'il faut bien commencer quelque part pour ensuite élargir l'aide qui est apportée.

Le même commissaire relève que des lieux où beaucoup de migrants sont placés, comme il y en a dans d'autres pays, deviennent dangereux et que les migrants peuvent être des gens qui ne souhaitent pas s'intégrer dans la société qui les accueille. Il estime que si des logements sont disponibles ou vont être construits, la population genevoise devrait avoir la priorité. Il demande s'il est possible d'avoir un organe de contrôle pour en savoir plus sur les personnes qui souhaitent s'installer à Genève.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur franchise et la clarté des réponses qui sont apportées. En effet, le projet de délibération donne l'impression que rien ne se fait et d'être un document destiné à rassurer la bonne conscience de la gauche qui demande 1 million de francs pour du logement. Or, il estime que les services de la Ville et, plus particulièrement, ceux de M^{me} Alder font déjà ce qu'il faut. Dès lors, il demande s'il est juste de dire que des structures sont bel et bien en place et que le Conseil administratif, au travers de l'Agenda 21 et de la fondation de M. Pagani, est en charge de cette problématique. Il semblerait alors que ce serait au Conseil administratif, au travers de son projet de budget, de déterminer quelles pistes sont possibles.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

M^{me} Alder répond que le Conseil administratif n'a pas de politique ciblée et cherche à intégrer toutes les personnes qui sont éligibles à des soutiens et des prestations. S'agissant de l'habitat, la magistrate s'est toujours refusée à proposer des niveaux de logement stigmatisants. Il y a bien une nécessité de logements relais qui permettrait à ces personnes d'être logées, mais il faut qu'il y ait une diversité de personnes qui en bénéficient pour ne pas créer des ghettos, ce à quoi la Ville est très attentive. Pour ce qui est de la tension qu'il y avait s'agissant des requérants d'asile qui étaient logés dans des abris, la situation s'est améliorée. Peut-être que l'Hospice général serait plus à même d'apporter des éclaircissements sur ce point. Aussi, rien n'empêche le Conseil municipal de soutenir les partenaires de la Ville pour apporter plus d'aide à ces personnes.

Un commissaire estime, à propos du champ de compétence de la Ville, que si la commune n'a pas forcément la mission de venir en aide à ces populations, elle peut néanmoins entreprendre des projets.

M^{me} Alder abonde en ce sens et ajoute que cela peut également toucher le département de M. Kanaan. Il est connu que le sport est un important vecteur d'intégration, tout comme la culture, et il y aurait des moyens de renforcer ce qui se fait déjà.

Un commissaire rappelle que l'immigration est une réalité sociale et que des acteurs sont engagés sur le terrain pour y faire face. Le million demandé aurait pour but de faciliter l'engagement de ces acteurs. Il demande ensuite comment sortir de l'inertie qui gêne les projets en cours afin que des choses puissent se faire.

M^{me} Alder estime que le soutien avec des montants supplémentaire serait précieux pour les partenaires et les différents services de la Ville qui œuvrent sur cette problématique. Pour les soutenir, il faut apporter une aide «macro» et aider les associations comme Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA) et la Roseraie. Les maisons de quartier peuvent aussi proposer des solutions à l'attention de ces jeunes et de ces familles.

Le commissaire demande si le sentiment de blocage ressenti sur ce sujet est le résultat d'un manque d'initiative politique.

M^{me} Alder pense que cette question obtiendra une meilleure réponse si elle est posée à M. Apothéloz, puisque le Canton est l'entité en charge de ces politiques. Les communes viennent renforcer subsidiairement ce qui se fait à un échelon plus haut.

Un commissaire demande, par rapport au travail que M^{me} Alder fait, si elle a des contacts avec les structures qui font partie de la coordination asile et si des échanges ont lieu avec elles.

M. Schroft le confirme, étant lui-même le représentant de la Commune dans la commission cantonale de la politique de l'asile.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

La même commissaire demande si une évaluation des besoins est faite sur la manière dont les communes peuvent intervenir dans la vie de tous les jours.

M^{me} Alder explique qu'il y a une commission sociale intercommunale au travers de l'Association des communes genevoises (ACG). Ces questions n'y ont pas été traitées, mais il y a des associations qui favorisent l'intégration comme l'Ecole des mamans, qui fonctionne toujours avec un budget serré, et la Croix-Rouge. Les subventions sont des leviers importants.

M. Schroft ajoute que le Bureau de l'intégration des étrangers, qui est une structure cantonale, serait un bon interlocuteur pour répondre à cette question.

Séance du 12 décembre 2019

Audition de M. Hossam Adly, secrétaire général adjoint chargé de l'insertion au Département de la cohésion sociale (DCS)

M. Adly explique que le DCS a pris connaissance du projet de délibération PRD-231. Il y aura deux parties à son intervention: une première sur le fond et une seconde sur la forme (aspect juridique notamment). Il rappelle qu'au moment de l'acceptation de la résolution R-188 et de la motion M-1195 mentionnées dans les considérants, la situation était très différente. Le nombre de personnes arrivées dans le dispositif de l'AMIG (lié à l'Hospice général) s'élevait à 364 durant le mois de novembre 2015; aujourd'hui, il s'agit de 80 personnes environ. Il y a donc une diminution de 75%. Cette baisse est constante depuis le début de l'année 2019.

Si la focale est élargie sur la situation des personnes relevant du domaine de l'asile, il y a 1883 personnes en hébergement collectif de l'Hospice général, 2053 en hébergement individuel de l'Hospice général et 2314 en hébergement hors Hospice général. Il s'agit de 6250 personnes en tout, dont 1658 personnes titulaires d'un permis B ou F et 911 personnes suisses ou titulaires d'un permis C. Cela s'explique par le fait que l'Hospice général héberge des bénéficiaires de l'aide sociale dans les centres d'hébergement collectif de l'Hospice général. Pendant les trois dernières années, il y a eu un encouragement à l'hébergement individuel au détriment des hébergements collectifs. En conséquence, la courbe s'inverse dans les trois dernières années entre hébergements individuels et collectifs.

Sur la base de ces chiffres, il faut noter le taux d'hébergement moyen sur l'ensemble des hébergements collectifs: 84% (ce qui comprend les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne relèvent pas du domaine de l'asile). Cela ne comprend pas le centre de l'Etoile (mineurs ou ex-RMNA). L'insalubrité des hébergements collectifs de l'Hospice général est sur le point de faire partie du passé. Un nouveau centre a été inauguré à Rigot et un autre va ouvrir à la Seymaz. La conclusion de ces éléments est que d'après l'analyse du département, le besoin est couvert par les infrastructures existantes et les infrastructures en voie de

construction. Il y a des places disponibles pour les majeurs et les mineurs. Les occupations par chambre peuvent être réduites et les personnes bénéficient de plus d'espace.

Il est important d'apporter aussi un élément de cadrage fédéral. Depuis le 1^{er} mars 2019, il y a une nouvelle procédure en matière d'asile qui implique plusieurs changements qui vont modifier le profil des personnes relevant du domaine de l'asile. D'abord, les personnes NEM-Dublin ne seront plus attribuées au Canton de Genève. La procédure pour ces personnes se fait désormais dans des centres fédéraux. Ne seront attribuées au Canton de Genève que des personnes qui ne sont pas requérants d'asile mais qui ont déjà été reçues réfugiés. Il ne s'agit donc pas de les héberger en l'attente de leur demande mais de les intégrer. Pour donner un exemple de cette tendance, en août 2019, il y a eu un tiers des personnes «en procédure» contre deux tiers de personnes reconnues réfugiés. Il ne s'agit pas de «requérants d'asile» mais de personnes qui vont rester durablement à Genève. C'est particulièrement le cas pour les mineurs.

Aujourd'hui, les hébergements individuels sont favorisés. Cela sera encore plus le cas puisque les personnes qui ont un permis B ou F vont pouvoir trouver plus facilement un logement. Il y a également la question de l'intégration dans la motion. La Ville de Genève fait partie de la Plateforme intercommunale de l'intégration qui dépend du Département de la cohésion sociale, par l'intermédiaire du Bureau de l'intégration des étrangers. Dans ce cadre, l'ensemble des dispositifs et nouveaux projets sont discutés; il y a de nombreux cofinancements entre le Canton et la Ville. Il faut mentionner aussi qu'à l'heure actuelle, par le biais de conventions, le Bureau de l'intégration finance dans quatre communes des postes de «chargés d'intégration». Le financement se fait à trois niveaux (Confédération, Canton, commune). Sous l'impulsion de la Confédération, le Canton va lancer en 2020 l'Agenda intégration Suisse. Ce dispositif va concerner les communes, notamment la Ville de Genève.

En ce qui concerne le volet juridique, il y a deux éléments principaux. D'abord, la législation fédérale ne prévoit pas l'intervention des communes pour l'intégration ou l'hébergement. Ce sont les cantons actuellement qui en sont responsables (LRT). D'autre part, l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes (LAC) indique que la délibération doit prévoir les «moyens de couvrir» les dépenses supplémentaires. Dans sa formulation actuelle, le projet de délibération risque de ne pas être assez explicite et donc d'être requalifié en résolution ou annulé. Cela a été le cas d'autres projets de délibérations qui ont été annulés par arrêté du Conseil d'Etat. Il faut prendre en compte cet élément dans la formulation du projet de délibération.

Une commissaire remarque qu'il a été précisé que le Canton assure l'hébergement. Elle demande combien il y a de places disponibles sur le nombre de places totales.

M. Adly rappelle qu'il a articulé le taux d'occupation de 84% en moyenne. Il n'a pas mentionné de proportion parce que la répartition des chambres se fait en fonction des besoins des personnes ou des ménages. Si on prend l'ensemble des lits de manière arithmétique, il y aurait un nombre de lits «froids». Mais l'idée est plutôt de considérer certaines chambres à trois lits pour une seule personne qui pour telle raison a le droit d'être seule.

La commissaire se pose la question du regroupement familial. Il y a beaucoup d'informations qui circulent sur le nombre de migrants à Genève, etc.

M. Adly rappelle que les chiffres concernant les migrants sont connus. Il y a une série de motions et de résolutions qui ont eu lieu lors d'une forte arrivée de migrants (2015-2016). Il a fallu accueillir 250 mineurs en quelques mois notamment. Ce chiffre est passé à moins de 30 aujourd'hui. En novembre 2019, il y a 60 personnes relevant du domaine de l'asile et 22 personnes qui sont sans papiers sans être demandeurs dans le dispositif AMIG.

La même commissaire demande quel est le délai entre l'arrivée des personnes et l'obtention du permis de séjour.

M. Adly rappelle que la moyenne n'aurait pas vraiment de sens (il y a des délais très courts et très longs). La procédure fixe à 140 jours le traitement standard d'une demande. En août 2019, il y a un tiers des personnes qui étaient en procédure étendue. Il y a également un droit de recours, qui allonge la durée. Il essaiera de communiquer ces chiffres, à prendre avec une certaine réserve.

Un commissaire a compris que seules les personnes qui ont un permis B ou F vont pouvoir rester à Genève. Il demande si certaines personnes peuvent être toujours admises à titre provisoire.

M. Adly répond par l'affirmative. La Confédération a décidé que la procédure d'analyse se fait dans les centres fédéraux. Au terme de cette procédure, soit les personnes sont déboutées, soit elles sont titularisées d'un permis B, soit elles reçoivent une admission provisoire. Il faut préciser que l'admission provisoire ne signifie pas que les personnes sont amenées à repartir. La plupart de ces personnes restent de manière durable. Il y a eu des réflexions pour modifier l'adjectif «provisoire», notamment auprès des employeurs (le terme dissuade le recrutement).

Le commissaire s'interroge sur le centre Rigot qui vient d'ouvrir à côté de la place des Nations. Il a été rapporté qu'il y a des personnes qui viennent du centre faire la manche sur la place des Nations. Il demande s'il y a eu des réclamations des organisations internationales aux alentours.

M. Adly indique qu'aucune information de ce type n'a été communiquée au département par les organisations internationales, bien au contraire. Le haut-commissaire aux réfugiés de l'Organisation des Nations unies (ONU) a souligné

l'importance et la richesse d'avoir ce voisinage. De nombreuses organisations internationales ont manifesté le désir d'aider les personnes à s'intégrer, via du jardinage, mentorat, sport, etc. Il y a une vraie interaction entre la Genève internationale professionnelle et la Genève internationale de l'asile. S'il y avait eu des désagréments, le département l'aurait su. Il faut savoir que les personnes du domaine de l'asile reçoivent une aide forfaitaire, sont hébergées, ont quelques facilités d'insertion professionnelle, etc. Il n'est pas sûr que nombre d'entre elles aient intérêt à pratiquer la mendicité.

Le même commissaire comprend qu'il y a eu un effort important pour intégrer les personnes. On entend souvent que les Erythréens ont peu de volonté de s'intégrer professionnellement. Ils utilisent plutôt des prétextes (permis F, etc.) pour éviter de travailler. Il se demande s'il s'agit d'une légende urbaine.

M. Adly ne peut pas s'exprimer en ce qui concerne la volonté de ces personnes. Le département fait l'observation inverse. Avant les différents dispositifs, Genève était le canton qui intégrait le plus faiblement les requérants. Les personnes émettent un très grand intérêt à s'intégrer professionnellement. Il y avait plutôt des freins (qui ont été levés depuis) qui empêchaient les personnes de travailler. Dès lors, l'insertion professionnelle est montée en flèche.

Le commissaire se demande si cette intégration réussie se fait au détriment des Suisses ou des étrangers qui ne trouvent pas de travail à Genève.

M. Adly rappelle qu'il s'agit d'une impulsion de la Confédération (révision de la loi sur les étrangers et de la LAasi). L'intention est d'intégrer le plus possible ces personnes dans le marché de l'emploi. Il y a plus d'emplois que d'actifs à Genève. C'est moins un problème de concurrence qu'un problème d'insertion. Du point de vue de la Confédération, une personne qui contribue à l'économie genevoise est préférable à une personne qui touche l'aide sociale.

La présidente remarque qu'il a été question de 2314 personnes hébergées hors HG.

M. Adly explique qu'il s'agit de personnes qui ont peut-être un travail, peuvent financer un logement, etc. L'hébergement à l'Hospice général n'est pas une obligation. Idéalement, le dispositif de l'AMIG est une transition. L'idée est de sortir du dispositif vers un logement. Il s'agit principalement de logements privés. Il y a des mineurs qui sont chez des proches par exemple.

La présidente comprend qu'il ne s'agit pas de dispositifs communaux.

M. Adly répond qu'à sa connaissance il n'y a aucune commune qui finance un hébergement du domaine de l'asile.

Une commissaire demande si les 6250 personnes comprennent les mineurs et les ex-RMNA.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

M. Adly répond par la négative. Il y aurait une centaine de personnes à ajouter. Il y a une trentaine de mineurs au centre de l'Etoile et environ 85 ex-RMNA (adultes qui étaient mineurs au moment de leur arrivée).

La même commissaire demande si ces mineurs demandent le regroupement familial lorsqu'ils sont majeurs.

M. Adly rappelle que le regroupement familial n'est pas autorisé pour les personnes du domaine de l'asile. Une fois que les personnes ont un permis B, elles peuvent faire une demande de regroupement familial comme n'importe qui. Mais ce dernier a des conditions strictes.

La commissaire comprend qu'il y a un tiers des personnes qui obtiennent l'autorisation de séjour.

M. Adly explique que les 6250 personnes sont l'ensemble des personnes du dispositif AMIG. La plupart ont entamé leurs procédures avant le 1^{er} mars 2019 (nouvelle procédure). Le tiers évoqué concerne les personnes attribuées à Genève entre mars et août 2019. Il y avait sur cette période 688 personnes en procédure entendue et 1606 ayant obtenu une réponse positive après une procédure accélérée.

M. Adly répond que l'Hospice général n'a pas l'obligation de mettre des logements à la disposition des personnes qui reçoivent une décision positive. Si elles sont indépendantes financièrement, elles doivent trouver un logement comme n'importe qui. Si elles sont bénéficiaires de l'aide sociale, l'Hospice général n'a pas d'obligation de leur trouver un logement. Ils prennent en revanche des mesures hôtelières pour éviter que les personnes (par exemple expulsées) ne se retrouvent sans abri.

Un commissaire remarque qu'il a été question d'une indemnité journalière de Berne. Il demande à combien elle s'élève.

M. Adly explique qu'il y a d'abord le forfait d'intégration, que l'institution reçoit. Il s'élève à 6000 francs, qui doit tout prendre en compte (hébergement, soins, assurance maladie, cours, etc.). Avec l'Agenda intégration Suisse, ce forfait sera triplé à 18 000 francs. Cependant les conditions seront plus élevées (suivi individuel, etc.). En ce qui concerne l'indemnité mensuelle pour les requérants, il reviendra avec le chiffre précis.

Le commissaire demande combien il y a de renvois dans le cadre des accords de Dublin.

M. Adly rappelle qu'il s'agit de décisions du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Le Canton est responsable de l'exécution du renvoi, lié à un autre département. Il fera parvenir ces chiffres aux commissaires.

Le même commissaire demande si le projet de délibération a un sens sur la forme ou sur le fond. Sur le fond, il a été précisé qu'il y a très peu d'arrivées par

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

mois actuellement. Sur la forme, le cadre juridique s'oppose à ce que les communes soient responsables de l'hébergement.

M. Adly indique qu'il a fait remarquer qu'il fallait une précision dans le projet de délibération en ce qui concerne la compensation financière. Cela ne signifie pas que ce projet de délibération soit inapplicable. Sur le fond, il affirme que les besoins sont couverts actuellement. Cela ne signifie pas que l'on ne peut pas être confronté à une situation d'urgence à l'avenir.

Un commissaire s'interroge sur les personnes hébergées dans les hôtels et qui ne sont pas migrantes. Il demande pourquoi ces personnes ont été mentionnées.

M. Adly explique qu'il s'agissait de préciser le chiffre sur l'hébergement. Les personnes en hébergement collectif ne sont pas toutes des personnes du domaine de l'asile. Il y a une volonté d'héberger des personnes qui sont dans des hôtels et à l'aide sociale. Du point de vue du département, il est préférable, pour une personne bénéficiaire de l'aide sociale, de l'héberger ailleurs qu'à l'hôtel. Il n'y a pas de migrants hébergés dans des hôtels.

Le commissaire remarque qu'il a été question d'une baisse d'afflux en 2019, qui entraîne une situation confortable en termes de logements. En l'occurrence, il y a eu dans les derniers mois de nombreux problèmes dans les foyers, notamment le foyer de l'Etoile (un suicide). La Law Clinic a notamment émis un constat consternant sur l'absence d'encadrement, de défense des intérêts des personnes, etc. Il est d'avis qu'on ne peut pas dissocier le soutien au logement du reste du soutien.

M. Adly est d'avis que la question du logement ne peut pas être traitée isolément. Il a volontairement abordé la situation des adultes. La problématique est bien différente en ce qui concerne les mineurs. Les infrastructures d'hébergement répondent aux besoins; cela ne concerne pas le cadre socio-éducatif. Les infrastructures pour adultes couvrent les besoins; cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire mieux. S'agissant des mineurs, le Conseil d'Etat a entamé un plan d'action, suite à divers objets parlementaires, pour améliorer la prise en charge des mineurs.

Le même commissaire remarque que la plupart des personnes au centre de l'Etoile sont de jeunes majeurs. Il faudrait peut-être considérer les populations mineures et majeures. Ce sont également des personnes dont on peine à déterminer l'âge.

M. Adly est d'avis que cette question est politique, notamment en ce qui concerne l'âge. Le plan d'action est en cours. Il ne vise pas autre chose que favoriser la transition vers l'âge adulte.

Le même commissaire demande si le centre du Grand-Saconnex sera construit. Si oui, il se demande s'il n'y aura pas une augmentation du besoin en procédures étendues.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

M. Adly n'a pas d'informations précises en ce qui concerne le projet du Grand-Saconnex, puisqu'il concerne la Confédération et le département de M. Poggia. Les personnes en procédure étendue seraient amenées à sortir du centre fédéral et être admises par le Canton.

Le même commissaire remarque qu'il a beaucoup été question d'intégration. Or, certains spécialistes aujourd'hui préfèrent parler d'«inclusion». L'intégration est une injonction à renoncer aux liens avec le pays d'accueil, etc. En revanche, le concept d'inclusion est plus ouvert et implique une réciprocité et les devoirs de l'Etat envers ces personnes.

M. Adly est d'avis que la question mérite d'être débattue. Il dit savoir que la Ville de Genève a écarté la notion d'intégration au profit du concept de diversité. Il rappelle que le vocable vient de l'impulsion fédérale. Le Canton essaie de faire de l'inclusion et de la diversité sous le terme d'intégration. Il rappelle que le département et le Bureau de l'intégration ne se trouvent pas du tout dans une démarche assimilative.

Une commissaire remarque que lors de l'année 2017, elle a été amenée à travailler avec le centre de l'Etoile. Elle est satisfaite du changement vers des locaux plus petits que ces grands hébergements collectifs qui posaient problème. Elle demande quels sont les projets en Ville de Genève pour favoriser les petites structures.

M. Adly explique, pour les personnes adultes, que l'objectif est d'avoir des structures de type du bâtiment Rigot, où il y a un effort qui a été fait sur l'habitat. L'idée des «petites» structures est abordée par l'Hospice général du point de vue de l'habitat individuel ou colocation (pour les majeurs). Il y a soit des grandes structures collectives, soit des appartements individuels.

La même commissaire reprend la question du centre de l'Etoile qui fait un peu «ghetto». Elle demande ce qui va être fait pour rendre la structure plus accueillante et éviter des drames.

M. Adly affirme que si le Conseil d'Etat pouvait fermer le centre, il le ferait. Le centre n'est pas fait pour des mineurs; il a été ouvert en urgence lorsque 200 mineurs sont arrivés et que les risques pour ces personnes étaient grands. Depuis janvier 2018, il y a une autorisation de construire pour le centre imaginé tout de suite après l'ouverture du centre de l'Etoile. Ce centre est prévu à Aïre, mais le projet est attaqué par deux recours et est bloqué par la justice. Si ces recours n'avaient pas eu lieu, le centre de l'Etoile aurait déjà été fermé. Il reste ouvert faute d'alternative. Jusqu'à l'ouverture du centre d'Aïre, il y a la volonté de trouver une solution transitoire. C'est le plan d'action du Conseil d'Etat; on souhaite profiter du faible nombre d'arrivées pour trouver une solution.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

Un commissaire comprend que le Canton agit dans le sens du projet de délibération. En ce qui concerne le centre de l'Etoile, il demande si cette expérience ne sera plus répétée à Genève.

M. Adly n'a pas d'autres éléments à apporter que ceux qu'il a déjà avancés. Le Conseil d'Etat a initié la demande pour construire ce centre à Aïre qui est adapté aux mineurs.

Le même commissaire demande si la Gérance immobilière municipale (GIM) et l'Hospice général travaillent ensemble pour offrir les meilleures conditions d'hébergement.

M. Adly explique qu'il y a des échanges. Mais cela devrait être une volonté politique de la Ville de demander à la GIM de mettre à disposition des locaux pour l'hébergement de personnes du domaine de l'asile.

Une commissaire demande si le département entrevoit des possibilités pour que la Ville de Genève favorise l'accueil des personnes relevant du domaine de l'asile.

M. Adly répond qu'il lui est difficile de répondre pour la Ville de Genève alors qu'il représente le Canton. La Ville fait déjà énormément en termes de promotion du vivre ensemble. Il rappelle que la population qui relève du domaine de l'asile ne représente que 1% de la population étrangère sur le territoire du Canton de Genève. La Ville de Genève peut avoir une approche décroisée; il ne faudrait pas cantonner les besoins aux demandeurs d'asile. Il y a des personnes qui sont en grande difficulté et qui ne sont pas du domaine de l'asile. La Ville de Genève a l'opportunité de prendre en charge l'ensemble de sa population. Il y a une volonté forte de la Confédération pour insérer professionnellement les personnes qui relèvent de l'asile.

Séance du 20 février 2020

Audition de M. Aldo Brina, chargé d'information au Centre social protestant (CSP), de M^{me} Lucine Miserez, présidente de la Coordination asile.ge, et de M. Raphaël Rey, coordinateur à l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE)

M^{me} Miserez remercie la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour ce projet de délibération qui met l'accent sur l'accueil, l'intégration et le logement. Elle salue cette initiative car la Coordination asile.ge attendait une concrétisation plus forte de la volonté exprimée par la Ville au travers de la politique de diversité et de Ville refuge. Elle poursuit en expliquant que le lieu de vie des gens est important dans l'intégration car c'est là que les choses se passent. Il est ainsi important que les communes participent aux démarches d'intégration de

l'ensemble d'une population. Le projet de délibération est par ailleurs complémentaire de ce qui se fait.

M. Brina précise que le contexte a changé depuis l'adoption des motions auxquelles il est fait référence dans le projet de délibération. Les demandes d'asile sont au plus bas depuis 2007 en Suisse, à son avis pour de mauvaises raisons car les gens sont coincés aux portes de l'Europe. La logique d'urgence, bien que passée, donne place à une recherche de logements et d'intégration dans une logique plus pérenne. L'accent doit être mis sur l'accueil et l'intégration des réfugiés dans la cité sur le long terme. Un effort de la Ville serait ainsi bienvenu, notamment vis-à-vis des jeunes adultes, parfois arrivés mineurs (entre 2015 et 2017), qui sont dans une période charnière de leur vie et souvent en recherche de formations ou d'emplois, etc. Initialement les demandeurs d'asile sont logés par l'Hospice général au sein d'un dispositif de logements particuliers et collectifs. A un moment les réfugiés doivent tout de même sortir de ce dispositif d'hébergement mis en place par le Canton et la Ville de Genève pourrait les aider à trouver un logement vu qu'un grand nombre de logements se trouvent sur son territoire. Les personnes issues du domaine de l'asile peuvent habiter dans des colocations, prendre des baux, etc., mais elles sont confrontées aux problèmes de garantie de loyer et de caution. Pour remédier à ce problème, la Ville pourrait créer un fonds et mettre en place un programme de prêts pour les garanties de loyer ou les cautions, cela pourrait aussi être des parts sociales si les personnes sont logées dans des coopératives. A Genève, la GIM joue un rôle essentiel pour le logement social et le CSP accompagne souvent les personnes dans le dépôt de leur dossier auprès de la GIM. La Ville est aussi une grande administration et pourrait aussi contribuer à des projets dans le domaine de la formation et du travail. Elle pourrait mettre en place des projets visant à engager des apprentis ou créer des places de stages. Même au sein de l'administration de la Ville, le CSP a été confronté à des résistances à l'embauche de personnes titulaires d'un permis F alors que la volonté du législateur fédéral est de donner accès au marché de l'emploi sans obstacle à ces personnes. Il poursuit en abordant les points au-delà de la création de logements et d'emplois comme des cours de langue et la nécessité de l'occupation de jour. Dans ce contexte, des lieux de formation et d'activité pour les personnes issues du domaine de l'asile pourraient constituer une part de ces projets d'accueil. Pour renforcer l'action existante de la Ville, des projets peuvent être menés pour améliorer l'information et favoriser l'accès aux prestations disponibles (infrastructures pour les familles ou l'enfance, installations sportives, manifestations culturelles, etc.). Il imagine la mise en place de moyens d'information ou d'une carte à tarif réduit et précise ne pas avoir fait le tour des prestations communales qui existent peut-être déjà sous une forme ou une autre. L'autre volet pour favoriser une dynamique d'accueil serait de développer des bonnes pratiques au sein des services municipaux par rapport à la question de l'accueil et de l'intégration: des projets transversaux pourraient être mis en place dans le cadre de l'administration pour former le personnel

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

à la politique de diversité et à l'accompagnement des populations migrantes issues du domaine de l'asile.

M^{me} Miserez poursuit en expliquant que M. Brina a présenté un premier volet qui leur semblait important car des choses se font à la Ville et doivent être mises en valeur et développées. La proposition est de créer un fonds destiné à des besoins concrets de personnes réfugiées, dans un premier temps imaginé plus ciblé sur les jeunes mais qui pourrait s'élargir à d'autres populations. L'idée est analogue à celle du fonds bosniaque qui avait été créé durant la guerre de Bosnie pour permettre un soutien à la formation aux jeunes soit dans une perspective d'intégration, soit de retour. Ce fonds était géré par une commission formée de représentants de différentes structures institutionnelles de la Ville, du Canton et des associations. L'accès, les critères et les procédures y étaient assez simples. Ce fonds permettait un soutien ponctuel aux endroits qui présentaient des failles. C'est en s'inspirant de ce modèle que le CSP s'est dit que le projet de délibération pouvait permettre la création d'un tel fonds accompagné de critères d'éligibilité et d'attribution qui devront être définis et une procédure d'accès qui devrait être simple. La gestion de ce projet pourrait être mise aux mains d'un représentant ou du coordinateur chargé de la diversité à l'Agenda 21, du SOC, des représentants du Conseil municipal et des représentants d'associations. Ce ne sont que des pistes qu'elle illustre en recensant quelques situations de jeunes que le CSP suit. Tous ont moins de 25 ans, vivent en Ville de Genève, travaillent ou sont en cours de formation et pourraient bénéficier de ces soutiens.

M. Rey affirme qu'en lisant la proposition de créer un financement pour mettre en place des mesures concrètes d'accueil et d'intégration, la Coordination asile.ge s'est dit qu'en son sein et dans le tissu associatif genevois un grand nombre de projets de qualité existaient, dont certains étaient soutenus par la Ville, mais qu'un financement dédié pourrait encore renforcer plus ce soutien aux projets déjà existants. La Ville soutient ou a soutenu plusieurs projets d'associations de terrain comme celui du centre d'accueil de la Roseraie, un projet de soutien aux primo-arrivants, des projets liés aux préventions des discriminations selon la politique de la diversité (asile, LGBT, projets de l'association Vivre Ensemble, des projets de l'ODAE romand, etc.). Ces projets sont réalisés sur une base collective et liés à l'accueil en général ou à la prévention des discriminations. Leur proposition serait d'augmenter, faciliter et élargir ce soutien, notamment pour des projets d'accompagnement plus individuels dans le domaine juridique, de la formation ou de la santé, entre autres. Il cite l'exemple de projets de soutien scolaire individualisés dans certains quartiers de la Ville qui ont de la peine à trouver des financements, notamment auprès de la Ville de Genève. Il pense aussi à des projets en matière de santé psychologique où un grand besoin d'interprètes communautaires se fait ressentir. Ces projets centrés sur l'individu tendent à ne pas trouver de financement de la part du Canton ou de la Ville, qui se renvoient la

balle, ainsi qu'auprès de fonds privés qui jugent que ces soutiens sont du ressort des institutions publiques. Pourtant ce type de soutiens rejoindrait la proposition du projet de délibération et plus largement les préoccupations de respect de la diversité, d'intégration et de cohésion sociale de la Ville de Genève.

Un commissaire demande à M. Brina si la situation au niveau fédéral avec le vote de la réforme de l'asile qui promettait d'accélérer les procédures a généré une restructuration du domaine de l'asile et si la répartition entre les cantons était différente. Dans ce contexte il lui demande comment il perçoit le rôle du canton de Genève comme hub d'expulsion au regard de la construction d'un centre de renvoi au Grand-Saconnex. Enfin, il demande à M. Brina s'il partage les inquiétudes des organisations de défense de droits humains en matière de rétention administrative.

M. Brina répond que la restructuration de l'asile vise une accélération des procédures mais il est trop tôt pour faire un bilan. Etant donné que le SEM n'a pas changé ses priorités, il traite d'abord les demandes d'asile infondées, donc ce qui a été accéléré tient principalement dans les procédures de renvoi. L'accélération des procédures cause des problèmes dans l'instruction des dossiers dont un certain nombre ne sont pas instruits correctement. Le Tribunal administratif fédéral, instance de recours dans le domaine de l'asile, a retoqué le SEM plus de 50 fois en moins d'un an pour des problèmes d'instruction de la situation médicale de requérants qui n'ont pas accès aux soins dans les grands centres fédéraux. Par rapport au rôle du Canton, aucune différence majeure sur le terrain n'a été perçue. La période est transitoire: 8000 demandes sont en attente de traitement au SEM sous l'ancien droit. Le phénomène de la baisse des demandes d'asile est lié à la politique européenne et pas spécifiquement à la politique suisse car de nombreux demandeurs d'asile ne ciblent pas un pays en particulier quand ils fuient leur pays. Le SEM s'attend à une augmentation potentielle car la situation géopolitique incontrôlable depuis la Suisse est instable et incertaine. Le Canton de Genève joue un rôle d'expulsion et s'est profilé comme tel: quand bien même le Grand Conseil n'est pas d'accord, le Conseil d'Etat a affirmé continuer sur cette ligne. Le centre fédéral de renvoi du Grand-Saconnex est toujours prévu pour construction en 2022. De plus, deux établissements servent à la détention administrative: Frambois et Favra, où les conditions de détention n'ont pas changé et les conditions à Favra, orientées d'une manière carcérale, posent un certain nombre de problèmes dont des lacunes en termes d'accompagnement social des détenus.

M^{me} Miserez ajoute que la restructuration a engendré un effet majeur avec l'arrivée de personnes disposant d'un statut clair à Genève (permis F ou B). Si les gens arrivent avec un statut, ils vont rester là et au niveau de l'intégration, les études montrent que c'est quand ils arrivent qu'ils ont le plus de potentiel pour s'intégrer et c'est à ce moment que les structures d'accueil doivent investir pour

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

accompagner les gens. Il y a donc un aspect bénéfique à cette restructuration au-delà de tous les aspects discutables qu'elle comporte.

M. Rey ajoute que le rôle des communes pourrait être de donner un message différent de celui d'un hub d'expulsion en favorisant l'intégration.

La présidente demande comment se passe la collaboration avec le Canton et si ce dernier pourrait prendre une part de responsabilité plus grande en la matière.

M^{me} Miserez répond que dans la situation d'individus, des mesures sont proposées et prises en charge par le Canton mais ne peuvent pas couvrir tous les besoins de toutes les personnes. D'autres types de mesures peuvent venir les renforcer, que ce soit par le biais des communes ou d'associations. La compétence du Canton est dépassée dès lors que l'on aborde la question de l'ancrage car ce qui influe est le lieu d'habitation des gens (au travers des services, des écoles, etc.). Le Canton peut moins facilement intervenir car il y a autant de particularités que de communes à Genève. Des choses existent, mais ne sont pas infaillibles, la discussion est nécessaire pour générer une bonne collaboration et la complémentarité.

Une commissaire trouve bien d'avoir présenté des projets concrets et d'avoir défini les possibilités d'action de la Ville qui restaient très abstraites jusqu'ici. Elle demande pourquoi le fonds devrait toucher les 18-25 ans en particulier et de combien de personnes il s'agit.

M^{me} Miserez répond que cette catégorie d'âges a été choisie suite aux arrivées importantes de 2015-2016 qui comportaient beaucoup de jeunes. Souvent ces jeunes disposent d'un statut et sont donc appelés à rester en Suisse. Par leur parcours migratoire, leurs parcours scolaires sont souvent chaotiques. De plus, ils veulent trouver leur place et contribuer à la société qui les protège d'une manière ou d'une autre. Ainsi, dans cette tranche d'âge, en les intégrant on s'assure de pouvoir compter sur eux sur le long terme. Néanmoins, cette tranche d'âge peut être élargie à toute la population des réfugiés.

La même commissaire demande s'il y a moins de besoins en termes de soutien aux familles car la thématique n'a pas été abordée durant la présentation.

M. Rey répond que la proposition de fonds inclut des familles aussi comme certains exemples cités par M^{me} Miserez l'ont illustré. De plus, les projets visent à améliorer la politique de diversité au sein des structures d'accueil de la Ville de Genève dont un grand nombre concernent les familles.

M^{me} Miserez ajoute que dans le domaine de la petite enfance, des centres de loisirs, de l'école, etc., des choses existent déjà, il ne faut pas les réinventer mais les renforcer. Le fonds n'a pas la volonté d'être exclusif.

M. Brina complète en affirmant que la mise en place d'un fonds et d'une commission permettrait de se pencher sur la demande et de développer une pratique à partir de chaque cas individuel.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

La commissaire demande quel serait le montant idéal à allouer à ce fonds.

M^{me} Miserez répond qu'il faut avoir un fonds pour mener certains projets mais que l'idée n'est pas de soutenir des projets à hauteur de milliers de francs. Elle pense que c'est les pratiques et le cadre posé pour son utilisation qui vont faire son usage. S'il est trop petit il sera vite épuisé et se posera alors la question de sa réalimentation. La pérennité de ce genre de projets a un sens si on veut l'inscrire dans la politique de la diversité et d'accueil de la Ville.

La même commissaire demande si les auditionnés ont connaissance de ce type d'expériences en Suisse ou ailleurs.

M^{me} Miserez répond que dans les grandes communes de Genève, toutes sortes de manières de soutenir les populations migrantes au sens large existent. Toutes ont des configurations et des couleurs en fonction des particularités des communes. La diversité est une richesse.

Une commissaire précise que le projet de délibération concerne la population de migrants et de réfugiés. Or le terme migrant est tellement vaste qu'il englobe toujours plus de monde. Elle demande si amalgamer ces deux termes ne fait pas perdre son sens au projet de délibération et s'il ne faudrait pas cibler les populations migrantes défavorisées.

M. Brina répond que le public ciblé peut être large, ce serait ensuite aux gestionnaires de ces fonds de trancher. Dans les exemples cités, une personne a été déboutée mais a quand même une perspective de régularisation, des gens qui disposent du permis F, d'autres qui sont réfugiés politiques, etc. La question d'aides adressées à des personnes sans statut légal qui n'ont jamais déposé de demande d'asile peut aussi être soulevée.

Une commissaire demande si, sachant que beaucoup de personnes ont déjà un statut, cela concerne les personnes en dehors de Schengen.

M^{me} Miserez répond qu'elle parlait de personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse et qui ont été attribuées à un canton. Dès lors que la demande est traitée, ils arrivent dans le canton avec un statut, sauf dans certains cas où l'autorité a décidé de mener un examen plus approfondi pour différents motifs. Ce qui change par rapport à la procédure antérieure est que les gens arrivent désormais avec un statut clair. Avant, les gens étaient répartis sans statut, ce qui fait que certains migrants issus de l'asile disposent encore aujourd'hui d'un permis N et que leur demande est encore en traitement.

La même commissaire demande de quoi il retourne pour les personnes qui proviennent d'Etats en dehors de l'espace Schengen qui ne peuvent bénéficier des facilités liées. Pour le respect du droit des enfants, elle sait que beaucoup de caisses de compensation refusent l'allocation naissance à des enfants qui naissent aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

M^{me} Miserez répond que cela n'est pas son domaine de spécialité et qu'il faut auditionner des gens spécialisés dans ces champs d'action.

La même commissaire se rappelle que le fonds bosniaque était destiné à des jeunes qui n'obtiendraient jamais de régularisation. C'est donc dans ce sens que les aides étaient accordées. En l'occurrence, elle demande à qui serait adressé ce fonds, car en considérant que les réfugiés arrivent avec des permis B ou F, le fonds n'a plus de destinataire.

M^{me} Miserez répond qu'il s'agissait d'un exemple d'un fonds géré par la Ville. Il avait aussi servi à soutenir des personnes dans des projets d'intégration. Sachant que les gens qui arrivent ont besoin d'aides diverses et variées pour réussir leur intégration. Or, la responsabilité d'intégration ne doit pas uniquement reposer sur leurs épaules mais aussi sur celles de la société d'accueil.

Un commissaire demande une précision concernant le fonds au bénéfice de personnes avec permis F (étrangers admis provisoirement qui font l'objet d'une décision de renvoi mais dont le renvoi immédiat serait illicite).

M. Brina répond avoir parlé de personnes issues du domaine de l'asile qui peuvent être déboutées (à l'aide d'urgence), au bénéfice d'un permis F ou d'un permis F avec le statut de réfugié ou d'un permis B (asile politique). Dans ces différents statuts, différents problèmes se posent. Leur proposition est donc de prendre l'intégration au sens large et de s'adresser à toutes ces personnes.

Le même commissaire demande ce qu'il adviendrait des personnes qui risquent de subir un refus.

M^{me} Miserez affirme que dans les faits, 90% des gens au bénéfice d'un permis F restent longtemps car la protection qu'ils reçoivent est durable sachant qu'il y a très peu de levée d'asile provisoire. Les autorités fédérales l'ont bien compris en levant les restrictions sur le droit du travail. La Confédération a renforcé le dispositif d'intégration y compris pour les permis F pour réagir à une situation qui de fait est devenue une réalité.

Un commissaire demande, en faisant référence aux exemples cités, comment il est possible que la situation sociale de certains migrants issus de l'asile déjà ici depuis longtemps n'ait pas évolué.

M^{me} Miserez répond qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation et que même de jeunes Suisses sont concernés car des parcours de vie spécifiques engendrent des situations précaires.

Le commissaire précise qu'il parle du statut légal et pas de la situation économique de ces personnes.

M^{me} Miserez répond qu'une durée de séjour de cinq ans ainsi que l'indépendance économique sont les critères de changement de permis. L'intégration,

l'absence de problèmes avec la police et de dettes jouent aussi un rôle, mais l'indépendance économique est le critère principal.

Le même commissaire demande si le crédit d'un million destiné à l'accueil qui doit être voté est suffisant.

M^{me} Miserez répond que c'est la raison de leur présence. Il s'agirait d'un bon signal de la Ville de Genève dans la contribution à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Séance du 12 mars 2020

Discussion et vote

La présidente ouvre le tour de parole sur le projet de délibération PRD-231.

Une commissaire du Parti libéral-radical affirme que ce projet de délibération demande au Conseil municipal d'assumer une des tâches de l'Etat. Pour le Parti libéral-radical, il y a d'autres priorités pour leurs propres communiens (avoir suffisamment de budget pour construire et augmenter le nombre de places de crèche par exemple), pour privilégier les citoyens qui sont en attente, en demande ou en souffrance alors que l'Etat ne veut pas mettre d'argent supplémentaire ou aider l'accueil des enfants. Le Parti libéral-radical refuse le projet de délibération qui n'est pas d'actualité financière pour ces raisons et parce qu'il ne veut pas payer à la place de l'Etat qui est le premier à se décharger sur les communes. Le Parti libéral-radical préfère mettre l'accent sur les besoins plus urgents et importants.

Une commissaire d'Ensemble à gauche affirme qu'on ne peut pas comparer la problématique de ce projet de délibération avec la situation des crèches, il ne faut opposer des besoins différents. Il y a une intervention au niveau de la Confédération et du Canton, mais les communes sont aussi concernées car c'est dans celles-ci que les migrants et réfugiés vivent et c'est à ce niveau qu'il s'agit de compléter l'intégration et l'accueil, pas de remplacer ce qui peut être proposé par les deux autres entités. Elle a trouvé remarquable l'audition des personnes du CSP et de la Coordination asile.ge qui montrait qu'avec peu de moyens on peut aider une personne à s'intégrer, à développer un projet etc. pour la rendre autonome. Le rôle de la Ville serait donc de compléter les actions de la Confédération et du Canton. Un fonds tel que proposé paraît très utile au groupe Ensemble à gauche.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien affirme que lorsque son groupe a lu ce projet de délibération, il s'est montré sceptique. Le Parti démocrate-chrétien a eu l'impression que les initiateurs ignoraient les actions de la Ville. Lors des différentes auditions, le Parti démocrate-chrétien a été conforté dans son idée que des actions avaient lieu et que ce million de francs (montant articulé à la va-vite selon lui) auquel la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

cherchait une affectation pourrait être mieux investi. Il estime que cela n'est pas sérieux. Lorsque le CSP a été auditionné, il a clairement été dit qu'une baisse des demandes d'asile était observée, que la question n'était pas urgente et que le contexte avait changé. Des mesures peuvent être prises par les acteurs eux-mêmes sans forcément recourir au financement. Il rappelle l'audition du secrétaire adjoint du Département de la cohésion sociale, chargé de l'insertion et de l'innovation qui leur a clairement dit que ce projet de délibération n'avait pas lieu d'être et qu'il faudrait le changer en résolution pour le maintenir. Il rappelle aussi que légalement la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse se ferait reprendre par le Service des affaires communales (Safco) si elle ne procédait pas à ce changement. Il veut bien que l'on soit dans une grande mouvance à la veille des élections et qu'il faille changer les choses ou remettre en question ce qui a déjà été fait. Le Parti démocrate-chrétien est d'accord d'entrer en matière lorsque cela est nécessaire, ce qui n'est pas le cas. Le Parti démocrate-chrétien refuse le projet délibération et suggère aux auteurs de le retirer.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que ce projet de délibération n'a pas de raison d'être et qu'il essaie d'induire le Conseil municipal en erreur en prétendant que la résolution R-188 avait été acceptée, la motion M-1191 aussi et encore la motion M-1218 sans qu'il y ait eu de suite. En réalité ces objets ont été traités par le Conseil administratif qui a clairement répondu ne pas vouloir faire plus que ce qu'il faisait déjà puisqu'il s'agit d'une compétence cantonale. Rien n'a changé depuis le début du traitement de ce projet de délibération. Un changement a eu lieu sur le front des réfugiés car ce projet de délibération parle de réfugiés venant de Syrie, mais on peut constater que ces derniers sont en Turquie et l'Europe a pris ses responsabilités et les empêche d'entrer dans l'Union européenne. L'Union démocratique du centre refuse ce projet de délibération.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que pour son groupe, les questions de la migration et de l'intégration sont fondamentales. Par principe, pour respecter les valeurs du Parti socialiste, elle ne peut pas voter contre cette motion ou s'abstenir. Elle va donc personnellement voter oui, mais n'a pas pu consulter les autres membres présents de son parti. Si l'une de ces prérogatives revient au niveau fédéral il est clair que le Canton est obligé de mettre en pratique certaines dispositions pour l'intégration et pour l'accueil des réfugiés et des étrangers. Il n'empêche que les étrangers sont dans l'abandon, livrés à eux-mêmes. On voit dans les rues des étrangers qui ne sont pas du tout pris en charge, ce qui participe à l'insécurité. Le Parti socialiste refuse de dire que parce que le Canton ou la Confédération se désresponsabilisent la Ville de Genève ne fait rien. Elle pense que c'est un signal fondamental. Elle votera pour ce projet de délibération en sachant qu'il sera invalidé.

La présidente affirme que pour les Verts les auditions ont amené beaucoup d'éléments, notamment au niveau des logements dont la construction ou la mise

en place sont de la compétence du Canton. Par rapport à l'accueil, il y a beaucoup de choses proposées en Ville de Genève bien que certaines puissent être développées. Les gens de la coordination asile.ge évoquaient le besoin de remettre sur pied un fonds pour l'intégration des jeunes qui doivent s'insérer socialement. Elle pense qu'il s'agit de quelque chose à entendre et à mettre en place car ces gens seront présents à long terme. Les aider est donc dans l'intérêt de tous. Les Verts voteront favorablement le projet de délibération en sachant qu'il sera refusé. Ils seront attentifs à poser un objet par rapport à une demande de fonds précise pour les jeunes migrants concernés.

Un commissaire d'Ensemble à gauche précise que l'argument tenant dans le fait que la Ville n'est pas concernée car il s'agit d'une compétence cantonale n'est pas tout à fait vrai. Récemment, les événements liés aux mineurs non accompagnés (MNA) ont engendré une sollicitation de la Ville qui est devenue actrice en cherchant des solutions à son échelon. Les migrants et les réfugiés utilisent les services que la Ville offre, et même si le logement est du ressort du Canton, l'accueil doit être réfléchi au niveau de la municipalité. Ce projet de délibération était nécessaire pour lancer la réflexion sur le vivre-ensemble.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien s'avoue abasourdi par les prises de position qu'il vient d'entendre. Un représentant officiel de l'Etat a expliqué qu'il s'agissait d'une résolution et pas d'un projet de délibération. A toutes les séances du Safco, la Ville se fait retoquer chroniquement. Il est sidéré par le fait que certains commissaires soient d'accord de dégager un million de francs sans en connaître l'affectation précise. Il y a une forme d'irresponsabilité qui s'est développée. Il ajoute que la Ville est déjà en déficit. Il le dit avec vivacité car il espère qu'autour de cette table, des gens puissent reprendre cette argumentation après son départ au premier juin. Il s'agit de légèreté affichée avec l'argent du contribuable. Il se demande si les commissaires pensent que les gens qui paient leurs impôts (notamment les gens défendus par la gauche), la classe moyenne qui n'arrive pas à tourner, sont satisfaits de savoir que les élus sont d'accord de dilapider un million de francs sans savoir à quoi il va servir.

Une commissaire d'Ensemble à gauche revient sur la proposition qui n'a plus rien à voir avec les Syriens. Il s'agissait d'un autre objet proposé dans un autre contexte. Ce projet de délibération ne précise pas de catégorie de personnes. Elle pense qu'il y a donc eu une confusion. Elle ajoute qu'il est clair que moins de personnes arrivent à Genève actuellement, la proposition ne se situe donc pas au niveau de leur arrivée mais concerne des personnes qui sont au bénéfice d'un statut légal, temporaire mais sur une durée longue. Il s'agit d'intégrer ces jeunes pour qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes. Ils doivent pouvoir continuer une formation après le cursus scolaire obligatoire afin de s'intégrer. Il ne s'agit donc pas d'intervenir au niveau du logement ni au niveau des mineurs (qui relève de la compétence de l'Etat) mais parmi les jeunes adultes.

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme qu'il n'entrera pas dans les détails de la problématique migratoire mais qu'il s'en tiendra à la question de l'affectation de fonds publics. Il trouve que l'utilisation des fonds potentiellement débloqués n'est pas claire. Il s'agit donc pour le Mouvement citoyens genevois, comme l'a relevé le commissaire du Parti démocrate-chrétien, d'une question de compétences qui sont du ressort du Canton et pas de la municipalité. Le Mouvement citoyens genevois refuse ce projet de délibération.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien répond au propos de la commissaire d'Ensemble à gauche qui parlait d'exemples d'intégration cités par M^{me} Miserez. Ces jeunes adultes qui sont arrivés à un jeune âge ont eu le temps de s'intégrer et de trouver des formations. Bien qu'elle soit ouverte à l'idée de les accompagner dans l'intégration et l'insertion, elle estime que si ces personnes sont présentes depuis dix ou douze ans comme l'exemple en a été donné, elles ont eu le temps de s'intégrer et de trouver des formations. Elle ajoute que des citoyens helvétiques, nés en Suisse, sont aussi dans des situations comparables mais que personne ne va les aider. Ce projet de délibération aurait bien pu être une motion, mais quoi qu'il en soit, il n'est pas de la compétence de la Ville.

Selon le commissaire de l'Union démocratique du centre, le premier signe d'intégration est l'indépendance financière. Pour cela il faut donc avoir un travail. Or, tous les demandeurs d'asile travaillaient à Genève il y a quelques années, mais depuis que le marché a été ouvert à la France, les employeurs ne veulent plus embaucher de migrants. Il considère que le meilleur moyen pour intégrer ces personnes serait d'abandonner la libre circulation mais l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois sont les seuls partis à vouloir le faire.

La présidente est d'accord quant à la question de la concurrence et c'est pour cette raison que la Ville pourrait offrir un soutien, même modeste, pour favoriser l'intégration. Elle conclut en précisant que le montant de 1 million de francs serait à déterminer car les gens du CSP et de la Coordination asile.ge n'étaient pas en mesure d'articuler un chiffre précis.

La présidente passe au vote du projet de délibération PRD-231.

Par 8 non (2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve), le projet de délibération est refusé.

M. Gazi Sahin (EàG) annonce un rapport de minorité oral.

Le président. Ni la présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, M^{me} Laurence Corpataux, ni la rapporteuse de majorité, M^{me} Yasmine Menétrey, ni le rapporteur de minorité, M. Gazi Sahin, ne souhaitant prendre la parole à ce stade, j'ouvre le premier débat.

(Ndlr. M. Gazi Sahin avait annoncé un rapport de minorité oral, qui ne sera finalement pas présenté.)

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, pourquoi avoir voulu aborder maintenant ces rapports PRD-231 A/B sur un projet de délibération datant de 2019 et traité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en 2019 et 2020? Plusieurs autres objets – motions, résolutions – portaient sur la problématique de l'accueil des réfugiés et des migrants, ma collègue Alia Chaker Mangeat les a cités auparavant. Cependant, il s'agissait souvent de déclarations de principe qui s'en tenaient à un niveau assez général. Le projet de délibération PRD-231, lui, demandait que la Ville de Genève intervienne aussi de manière concrète en réalisant et en soutenant des projets et des mesures pour l'accueil des migrants et des réfugiés.

A l'époque de cette série d'objets – et du dépôt de ce projet de délibération – il s'agissait de réfugiés syriens. Leur nombre était grand. Au moment du traitement en commission du projet de délibération PRD-231, leur nombre avait diminué et c'étaient les mineurs non accompagnés qui étaient au centre des préoccupations. Aujourd'hui, il y a les Ukrainiens, on en a parlé tout à l'heure. Mais n'oublions pas les personnes qui viennent d'Afghanistan et de bien d'autres endroits du monde!

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a fait sur cet objet un excellent travail, à partir des auditions de la magistrate Esther Alder, du Canton et d'associations de terrain. Cet examen a permis de clarifier le rôle et les compétences de la Confédération, du Canton et des communes, mais également de constater le travail essentiel assuré par les associations, ainsi que l'importance du travail de réseau et de la collaboration efficace entre toutes ces instances.

Ce rapport dormait dans notre ordre du jour depuis quelque temps. Nous avons estimé utile de reprendre l'analyse et la réflexion que nous avons faites au moment de l'étude en commission et de les reconsidérer en fonction de l'actualité. Nous avons vu cependant qu'il était nécessaire d'amender ce projet de délibération – vous avez reçu l'amendement qui vous a été transmis par message, chères et chers collègues. Comme d'autres projets de délibération votés en cette

période par le Conseil municipal, le Service des affaires communales (SAFCO) n'allait pas l'accepter: d'une part, pour des raisons de forme; d'autre part, parce qu'il attribuait à la Ville des compétences qu'elle n'a pas.

M. Adly, secrétaire général adjoint chargé de l'insertion au Département cantonal de la cohésion sociale (DCS), a bien rappelé lors de son audition en commission que la Confédération avait confié au Canton la mise à disposition des hébergements dans le domaine de l'asile et que le rôle de la Ville était subsidiaire dans ce domaine.

L'audition du Centre social protestant (CSP), de la Coordination asile.ge et de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) a mis en évidence le travail de terrain assuré très concrètement par ces associations au niveau de l'accueil et de l'intégration dans la cité, à travers des projets très concrets. Ces auditions ont démontré que le logement et l'hébergement n'étaient pas les seuls aspects de la problématique, mais qu'il y avait aussi des projets possibles au niveau de la formation et de l'accès aux prestations que la Ville peut offrir. Les associations auditionnées ont notamment évoqué une ancienne expérience, celle du fonds bosniaque, qui avait permis, durant la guerre de Bosnie, de soutenir la formation dans une double perspective d'intégration ou de retour. Elles ont également rappelé le rôle important qu'elles jouent dans la lutte contre les discriminations, autant dans la vie des réfugiés ici que par rapport au vécu antérieur de ces personnes avant leur exil.

Le président. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. Ces auditions ont permis de voir que tout ne doit pas être fait par la Ville elle-même; son aide peut aussi prendre la forme de subventions et d'augmentations de subventions accordées aux acteurs associatifs déjà concrètement engagés dans ce travail. Ensemble à gauche propose à ce plénum les deux amendements suivants. Puis-je quand même les présenter, Monsieur le président?

Le président. Oui, Madame la conseillère municipale. Vous gardez la parole pour présenter ces amendements.

M^{me} Brigitte Studer. D'accord. Nos amendements – que vous avez déjà reçus, chères et chers collègues – consistent en deux modifications générales. Premièrement, il s'agit de transformer ce projet de délibération en motion. Deuxièmement, nous proposons d'en reformuler les invites pour préciser qu'il s'agit bien de l'accueil de toutes les personnes, ainsi que de mesures et de projets

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

concrets en collaboration et en concertation avec les acteurs œuvrant dans ce domaine, au moyen de ressources de la Ville qui seront financières, mais aussi humaines. Nos deux amendements sont donc formulés de la manière suivante:

Projet d'amendement I

Transformer le projet de délibération PRD-231 en motion.

Projet d'amendement II

Formuler comme suit la nouvelle motion:

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le Conseil municipal a accepté la résolution R-188, «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que les motions M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195, «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218, «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.»;
- depuis 2015, aucun projet n'a encore été concrétisé pour matérialiser ces engagements d'hospitalité humanitaire à Genève, alors que d'autres villes européennes ont réalisé des mesures pour un accueil digne et respectueux des personnes et familles réfugiées et migrantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'allouer des ressources financières et humaines pour la mise en place de projets et mesures concrètes pour l'accueil de personnes et familles migrantes et réfugiées, ainsi que pour la création ou mise à disposition de logements qui leur sont destinés. Ces projets et mesures sont réalisés en complémentarité avec les autres acteurs actifs dans ce domaine à Genève, l'Etat, les communes et les organisations qui œuvrent sur le terrain de l'accueil des migrant-e-s et des réfugié-e-s;
- d'accorder un crédit budgétaire pour un montant total de 1 million de francs destiné à des mesures de prise en charge, d'accueil et d'intégration de personnes et de familles migrantes et réfugiées.

(Applaudissements.)

M. Didier Lyon (UDC). Le projet de délibération PRD-231 demandait au Conseil municipal d'assumer l'une des tâches de l'Etat. Pour l'Union démocratique du centre, il y a d'autres priorités plus en adéquation avec la commune, par exemple avoir suffisamment de ressources budgétaires pour augmenter le nombre de places de crèche et privilégier les citoyens en attente dont la demande est en souffrance, alors que l'Etat ne veut pas mettre d'argent supplémentaire dans l'accueil des enfants. Ce projet de délibération n'est donc pas d'actualité pour des raisons financières. De plus, l'Union démocratique du centre ne veut pas payer à la place de l'Etat, qui est le premier à se décharger sur les communes. L'Union démocratique du centre estime qu'il faut mettre l'accent sur des besoins et des projets plus urgents et plus importants.

Il nous semble également que les auteurs de ce projet de délibération ignorent les actions de la Ville. Lors des différentes auditions, nous avons été confortés dans notre idée que les actions sociales se faisaient déjà. Des mesures peuvent être prises par leurs acteurs eux-mêmes, sans forcément recourir au financement de la Ville. Il faut également rappeler les propos tenus par le secrétaire général du Département cantonal de la cohésion sociale lors de son audition: il a clairement dit que ce projet de délibération n'avait pas lieu d'être et qu'il faudrait le changer en résolution, sinon – si ce changement n'était pas fait – le Conseil municipal se ferait retoquer par le SAFCO.

L'Union démocratique du centre estime que ce projet de délibération PRD-231 n'a pas de raison d'être et que ses auteurs essaient d'induire en erreur le Conseil municipal en prétendant que la résolution R-188 et les motions M-1191, M-1195 et M-1218 ont été votées sans qu'il n'y ait eu de suites. En réalité, ces objets ont été traités par le Conseil administratif, qui a clairement répondu ne pas vouloir faire plus que ce qu'il faisait déjà, puisqu'il s'agit d'une compétence cantonale.

Il faut aussi rappeler qu'il y a eu à l'époque des changements sur le front des réfugiés. Ce projet de délibération parle des réfugiés venant de Syrie, mais on a constaté depuis lors que les réfugiés venant de ces régions sont en Turquie, que l'Europe a pris ses responsabilités et qu'ils sont empêchés d'entrer dans l'Union européenne par la Turquie.

Nous avons par ailleurs été abasourdis par les propos de certains commissaires, qui sont d'accord d'engager 1 million de francs sans en connaître l'affectation précise. Il y a une forme d'irresponsabilité qui s'est développée en Ville! Il faut aussi rappeler que depuis le marché du travail s'est ouvert à la France. Les migrants ne sont plus embauchés par les patrons. L'Union démocratique du centre souligne que, si on veut intégrer les migrants, il faudrait abandonner la libre circulation des personnes – mais seuls l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois sont favorables à son abolition. L'Union démocratique du centre vous invite à refuser ce projet de délibération, Mesdames et Messieurs. Merci!

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Ce projet de délibération PRD-231 transformé en motion s'occupe de tout le monde – pas comme la motion précédente, la motion M-1666, qui ne s'occupait que l'Ukraine. Cet objet-ci concerne en effet toutes les personnes migrantes et réfugiées qui ont fui leur pays face aux drames découlant de la guerre et de la pauvreté extrême, que ce soit pour une période donnée ou durablement.

Pour les Vertes et les Verts, ces personnes doivent être accueillies décentement et il faut entreprendre tout ce qui est possible afin de les aider durant cette période difficile. Pour cela, il est primordial que notre commune leur offre, en complément des mesures cantonales et fédérales, des conditions de séjour et une aide permettant de vivre dans la dignité, tout en veillant à une cohabitation harmonieuse avec la population résidente. Pour y arriver, il faut que la Ville fournisse des solutions précises à des problèmes qui peuvent être ponctuels ou non: se loger et se sentir en sécurité en font partie; avoir un espoir dans le futur aussi. Pour nous, c'est une priorité; c'est même la raison d'être de cet objet.

Depuis quelques années, les conditions de logement proposées par la Ville et le Canton s'améliorent régulièrement: l'hébergement individuel est favorisé par rapport à l'hébergement collectif, il n'y a plus d'hébergement en sous-sol et la Ville propose un hébergement d'urgence sept jours sur sept, douze mois par année. Dernièrement, le Canton a sollicité les communes pour identifier des lieux d'orientation, ainsi que des locaux pouvant servir à l'hébergement collectif ou à des activités de jour, comme vient de le dire M^{me} Kitsos. Par là même, la Ville répond à une partie des invites du projet de délibération PRD-231 en matière d'identification de lieux possibles et de logement.

Cependant, la Ville de Genève doit continuer à accroître sa politique inclusive, dont découlent des mesures transversales basées sur le respect de la diversité, sur l'intégration et sur la cohésion sociale, qui nous tient à cœur. Cette politique est transversale et concerne tous les départements. Elle se concrétise, par exemple, avec des actions sportives et culturelles, lesquelles sont d'importants vecteurs d'intégration. Cela se fait aussi par des ateliers-découvertes proposés à tous les enfants sans distinction de statut par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, ou encore grâce au développement d'activités proposées par les maisons de quartier. Cela consiste aussi à faciliter l'accès aux informations et aux prestations publiques, par exemple au moyen des renseignements donnés par les antennes de proximité. Enfin, il s'agit également de renforcer le soutien de la Ville aux acteurs engagés activement sur le terrain.

A nos yeux, la Ville peut faire encore plus. Dans cet objectif, il est primordial qu'elle augmente les mesures existantes ou qu'elle en choisisse d'autres pour permettre aux personnes migrantes de vivre dans la dignité. Il faut qu'elle manifeste concrètement sa solidarité envers toutes les personnes cherchant refuge à

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

Genève et qu'elle contribue à l'accueil, à l'hébergement et à l'encadrement des personnes réfugiées dans la dignité, en bonne coopération avec le Canton et la Confédération. Pour ces raisons, les Verts et les Vertes sont favorables à ce projet de délibération et aux amendements qui l'actualisent.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Le projet de délibération PRD-231 date de juin 2019. Effectivement, il a traîné dans notre ordre du jour. Il est sûr qu'il peut être d'actualité aujourd'hui mais, lorsque nous l'avons étudié – à l'époque, le Centre s'appelait le Parti démocrate-chrétien – nous nous sommes montrés très sceptiques à la lecture de ce texte, car notre groupe a eu l'impression que ses auteurs ignoraient les compétences et les actions de la Ville. En effet, lors des diverses auditions auxquelles a procédé la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous avons entendu notamment le secrétaire général adjoint chargé de l'insertion au Département cantonal de la cohésion sociale, qui nous a dit que la migration était une compétence cantonale et que la Ville, si elle participait effectivement à certaines actions de cohésion et d'intégration, n'avait cependant pas forcément de rôle réel à jouer en la matière.

Je pense que c'est une bonne chose, que la Ville n'assume pas encore une nouvelle compétence cantonale, puisque nous avons déjà repris la compétence du sans-abrisme. Je pense que la migration doit rester une compétence cantonale. Toutefois, on peut remarquer que le Centre est toujours d'accord d'entrer en matière, si cela est nécessaire. En 2019, en tout en cas, lorsque nous avons auditionné les représentants du CSP et des autres associations de terrain, ceux-ci nous avaient affirmé que les demandes d'asile étaient en baisse et que la question n'était plus urgente, car le contexte avait changé. Certes, il y a aujourd'hui la migration en provenance d'Ukraine, mais des mesures ont été prises tant au niveau fédéral que cantonal – avec la Ville aussi – donc je pense que nous avons fait suffisamment de choses pour la migration et que la Ville doit continuer à assurer ses prestations de cohésion sociale à l'intérieur de la commune, mais que ce n'est pas à elle de financer la problématique de la migration.

Pour ces raisons, le Centre refusera le projet de délibération PRD-231 – c'est-à-dire qu'il approuvera sa transformation en motion, mais refusera la motion elle-même.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Tout d'abord, je tiens à dire que le Parti libéral-radical acceptera de transformer le projet de délibération PRD-231 en motion, mais rien d'autre. En effet, ce projet de délibération demandait, à la base, que la Ville se substitue une fois de plus au Canton. Et cela, pour la somme de 1 million de francs! Nous entendons pourtant régulièrement le conseiller

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

administratif M. Alfonso Gomez nous dire que la Ville fera tout pour que le Canton ne reporte pas sur elle de nouvelles charges financières, or ici c'est exactement l'inverse qui est demandé au Conseil municipal! On se demande si on ne marche pas sur la tête!

Quand je pense que, pas plus tard que le 1^{er} avril dernier, on a jeté à la rue 200 personnes sans abri – tout ça pour un bras de fer avec l'Association des communes genevoises (ACG), alors que nous aurions pu aller en dépassement de crédit... Et puis voilà qu'avec cette motion une majorité de gauche souhaite tout simplement que nous dépensions 1 million de francs pour assumer une tâche cantonale, alors qu'on n'est même pas fichus de trouver l'argent pour assumer une tâche municipale et qu'on met des gens dehors dans la neige!

Le Parti libéral-radical n'a pas voté le projet de délibération PRD-231, parce que ce qu'il demande n'était et n'est toujours pas de notre compétence. Le Parti libéral-radical est opposé à ce que la Ville reprenne financièrement des tâches de l'Etat. Les tâches de la Ville sont les tâches de la Ville, et les tâches de l'Etat sont celles de l'Etat! Il n'y a pas de raison qu'on lui fasse des cadeaux financiers, car lui ne nous en fait aucun! Pour toutes ces raisons, nous ne voterons toujours pas cet objet – sauf sa transformation en motion, comme je l'ai dit en préambule.

M. Pascal Holenweg (S). Le projet de délibération PRD-231 qui nous est soumis ce soir date d'il y a trois ans, cela a été rappelé. Il est l'héritage de la crise migratoire de 2015-2016 – qui était d'ailleurs bien plus une crise politique qu'une crise migratoire – et nous en débattons en un printemps qui est aussi celui d'une vague migratoire mais, curieusement, dont nul ne parle plus comme d'une crise. Il est donc à peu près généralement considéré que celle-ci marque, pour nous, le moment d'un devoir d'accueil. On l'a vu dans le débat de tout à l'heure: c'est le moment d'un devoir d'accueil des réfugiés de la crise en Ukraine. Or ce devoir, pour ne parler que de Genève, la Ville l'accomplit et elle va l'accomplir encore un peu mieux si le projet de délibération dont nous débattons maintenant est accepté, d'autant plus que la motion M-1666 qui nous était soumise précédemment l'a été.

La mobilisation solidaire à laquelle nous avons décidé de participer il y a quelques semaines en votant le crédit extraordinaire demandé dans le projet de délibération PRD-302 – cette mobilisation qui rappelle celle de 1956 pour les réfugiés hongrois et celle de 1968 pour les Tchécoslovaques – est, pour nous, aussi encourageante que trompeuse, car elle se fait pour certains réfugiés mais pas pour tous. Les réfugiés d'Ukraine ne se substituent pourtant pas à ceux de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, d'Afrique subsaharienne et spécialement d'Erythrée; ils ne s'y substituent pas, ils s'y ajoutent. Ces réfugiés précédents

Projet de délibération: accueil et logements pour migrants et réfugiés

et les réfugiés qui continuent d'arriver aux frontières de l'Europe n'ont pas disparu de la circulation, même s'ils ont peut-être disparu de la plupart des regards politiques. Ce que nous sommes capables de faire pour les réfugiés d'Ukraine, dont le quota attribué à Genève va être augmenté, nous devons être capables de le faire pour tous les autres. Nous devons être capables de le faire pour les réfugiés qui ne sont pas européens, pas chrétiens, pas bien formés, pas employables tout de suite, les réfugiés et les migrants hors procédure d'asile, les permis F et les sans statut légal.

Les questions auxquelles ce projet de délibération de 2019 devenu une motion donne modestement une réponse locale, municipale, sont toujours les mêmes questions et la réponse qui y est demandée est toujours pertinente: c'est engager la Ville dans une action d'accueil des migrants et des réfugiés complémentaire à celle du Canton et de la Confédération. On dit bien «complémentaire»: il ne s'agit pas de prendre le pouvoir ou les tâches de la Confédération et du Canton, il s'agit de les compléter quand il y a besoin de les compléter. La commune n'accorde pas l'asile, mais elle est en bout de chaîne et en bout de responsabilités. Cela a été rappelé plusieurs fois dans les discussions et les débats qui ont lieu depuis février dernier. La Ville est en bout de chaîne, en bout de responsabilités, elle complète ce que font le Canton et la Confédération, elle fait ce qui reste à faire quand les instances formellement supérieures ne l'ont pas fait. Elle est en bout de chaîne, parce qu'elle est au plus près du terrain, au plus près de la population et, parmi les populations, au plus près des immigrants et des réfugiés.

Nous ne parlons pas seulement de personnes qui vont arriver, mais aussi de personnes qui sont déjà là, de personnes qui ont des problèmes de statut, de travail ou de chômage, de logement ou d'absence de logement, de formation ou d'absence de formation, d'absence de travail. Les auditions effectuées par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur le projet de délibération PRD-231, qui sont relatées dans le rapport, le rappellent clairement.

D'ailleurs, l'actualité rattrape un peu ce type de débat. C'est par là que je conclurai. En effet, le 15 mai prochain, on votera en Suisse sur le renforcement du soutien financier à une force armée de refoulement des victimes de l'ordre du monde, une force de militarisation des frontières des pays les plus prospères, de criminalisation des migrants et de criminalisation de la migration elle-même: Frontex. Le Conseil fédéral et la majorité du parlement fédéral veulent accorder 37 millions de francs de plus à Frontex. Ici, on a un projet de délibération qui accorde 1 million de francs de plus à l'accueil des réfugiés et des migrants. Il est bien moins ambitieux que la proposition de soutenir Frontex telle qu'elle est défendue par le Conseil fédéral. Nous vous appelons donc à accepter la proposition d'Ensemble à gauche, Mesdames et Messieurs, parce que c'est à l'accueil des réfugiés – et pas à la chasse aux réfugiés – qu'elle demande de consacrer des moyens. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un texte que nous combattons depuis longtemps, même si ce plénum n'en débat qu'aujourd'hui. Moi, il y a quand même quelque chose qui m'échappe. Cela a été relevé tout à l'heure par M^{me} Richard, mais je suis obligé de taper sur le clou!

On a l'Etat qui cherche, dans différents domaines – la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), le projet de loi d'écrêtage, j'en passe, et des meilleures – à mettre des charges supplémentaires sur le dos des communes, et nous, comme des «couillons» – passez-moi l'expression, je la mets entre guillemets – on est là en train de dire: «Eh bien, on va reprendre les compétences fédérales et cantonales pour les réfugiés, les migrants et les mineurs non accompagnés.» Mais au secours! Au secours! On marche sur la tête! M^{me} Richard l'a dit et je ne peux que lui donner raison. On est dans la déraison totale!

Vous pleurez parce que l'Etat veut nous imposer des charges supplémentaires – et on est un certain nombre, y compris de notre côté, à lutter pour éviter que ça nous arrive – mais vous voulez en rajouter! Laissez plutôt le Canton s'occuper avec la Confédération de ces problématiques d'accueil des réfugiés et des mineurs non accompagnés! Pour nous, c'est non, non et non! Je ne comprends pas!

Je suis maintenant obligé de dire ce que je n'ai pas pu dire hier – puisqu'on n'a pas la parole lors des communications du Conseil administratif – après les explications de M^{me} Kitsos sur ce qui s'est passé avec les sans-abri. Je ne la vois pas dans la salle... C'est dommage, elle est rentrée chez elle. Bon, je comprends tout à fait qu'elle ne soit plus là, mais je pense que vous allez vous faire un plaisir de lui transmettre, Monsieur le président.

Cela fait des années que moi-même et le Mouvement citoyens genevois soutenons les sans-abri et la nécessité que la Ville de Genève fasse son boulot dans ce domaine. Nous voulons que l'accueil des sans-abri dans les sous-sols cesse enfin, alors que ça fait depuis plus de vingt ans que ça dure. Mais qu'est-ce qu'on fait, au moment où la neige arrive? On les met dehors! Les explications données ne tiennent absolument pas la route! Ce n'est pas parce qu'il ne s'agit pas d'un dispositif direct de la Ville de Genève, celle-ci subventionnant le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) pour les accueillir, qu'on ne pouvait pas dire au CAUSE: «Continuez d'assurer cet accueil, on va trouver les moyens de le financer en dépassement de crédit ou autrement.» Heureusement que l'ACG s'est finalement décidée à agir! Mais il a fallu cette crise pour qu'elle le fasse... Il ne fallait pas mettre les sans-abri à la rue, c'est un scandale! Ils ont été mis à la rue au moment où la neige est arrivée!

Maintenant, on va mettre des semaines pour reconstituer ces places d'accueil, parce qu'évidemment les gens qui avaient été engagés par le CAUSE avec un contrat de travail à durée limitée ont entre-temps été libérés. Il faudra

donc reconstituer des équipes et ça prendra du temps. On est loin d'une capacité d'accueil de 200 personnes sans abri, puisqu'on n'a recréé pour l'instant que 50 places. Eh bien, c'est faire tout faux! Je ne comprends pas ce Conseil administratif, je ne comprends pas la Ville: pourquoi a-t-elle mis dehors ces sans-abri au moment le plus inopportun?

Pour en revenir au projet de délibération PRD-231, nous ne le soutiendrons évidemment pas. Nous accepterons sa transformation en motion, mais pas la motion elle-même telle que formulée par l'amendement général. Nous ne pourrions pas l'accepter et nous vous invitons toutes et tous à la refuser, Mesdames et Messieurs. J'ai dit!

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Eh bien voilà, je suis de retour!

Des voix. Aaah! Bravo!

M. Daniel Dany Pastore. Allez, un peu d'humour, nom d'une pipe! On a bientôt fini! Juste un détail: les sans-abri sont entre 1500 et 2000 en moyenne rien que sur le territoire de la commune de Genève. Leur nombre varie, évidemment, entre autres parce qu'il y a parmi eux des itinérants. Il y en a peu à la campagne. Parfois, ceux de la campagne se rapprochent des lieux chauds et souvent de la ville. Sur ce nombre total de personnes répertoriées – il y en a peut-être plus si certaines se cachent, on ne sait pas – entre 480 et 500 ne veulent pas être accueillies dans un abri.

Mais je reviens... à quoi? A Genève! De temps à autre, il y a parfois chez nous des gens qui dorment dans leur voiture après avoir perdu leur logement, leur travail ou suite à une séparation de couple. Ils sont sortis des chiffres du chômage parce qu'ils n'ont plus rien, ils sont sortis aussi de l'assistance sociale parce qu'ils n'y ont plus droit, ils sont sortis de l'hébergement provisoire qui dure un temps mais qui n'existe plus après. Je ne sais plus exactement combien de temps ils doivent attendre avant d'y avoir de nouveau droit, un an à peu près, peut-être plus.

Le président. Essayez de rester dans le sujet, Monsieur le conseiller municipal, il s'agit du projet de délibération PRD-231.

M. Daniel Dany Pastore. Oui, Monsieur le président, je vous remercie. Je suis toujours présent sur ces sujets en hiver depuis douze ans. Il y a quelques années, j'avais entendu dire que l'aide qu'on fournissait aux sans-abri quand

l'assistance sociale les retrouvait dans la rue consistait en une couverture – celle où le froid ne passe pas à travers, qu'on donne aux sinistrés – et une pomme. Il est clair qu'aujourd'hui il y a des mesures beaucoup plus importantes à prendre. Je pourrais presque revenir sur le débat précédent en répétant: «Agissons d'abord pour les nôtres! Charité bien ordonnée commence par nous-mêmes, c'est-à-dire par Genève!» Je vous remercie de prendre cela en considération dorénavant, Mesdames et Messieurs, et lors des prochaines séances... (*Le président désactive le micro de M. Pastore, qui continue à parler hors micro.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je cède la parole à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Il est tard et le débat devient un peu confus. On traite un projet de délibération devenu une motion qui parle des réfugiés, mais le débat porte sur les sans-abri... C'est un peu difficile à suivre! Je ne reviendrai pas sur la question des sans-abri, puisque M^{me} Kitsos en a parlé hier. Je tiens simplement à souligner que la Ville – et particulièrement M^{me} Kitsos, hommage doit lui être rendu – attirait depuis de nombreux mois l'attention de l'ensemble de ses partenaires sur la situation qui risquait d'empirer. L'ACG a effectivement contribué à l'accueil des sans-abri à hauteur de 6 millions de francs supplémentaires. En fait, plutôt que l'ACG, c'est le Fonds intercommunal qui a été utilisé, or il est financé à 50% par la Ville. En réalité, sur les 6 millions de francs tirés de ce fonds, la Ville assume donc indirectement la mise à disposition de 3 millions de francs. Il faudra de toute façon régler cette question – et très rapidement, pour 2023 – M^{me} Kitsos l'a souligné hier.

Cela étant dit sur l'accueil des sans-abri, j'en viens à la motion qui demande un crédit budgétaire supplémentaire de 1 million de francs pour les migrants et les réfugiés. Il s'agit donc d'un texte de 2019 qui concernait principalement une problématique humanitaire grave à ce moment-là, celle des réfugiés en provenance de Syrie principalement. Ce texte se voulait le pendant au soutien que l'ensemble du Conseil municipal avait octroyé au sans-abrisme. Il y avait vraiment une urgence humanitaire à ce moment-là et il fallait se mobiliser, entre autres parce que les instances qui auraient dû le faire, à savoir le Canton et la Confédération, ne le faisaient pas. Quand il y a urgence, il est vrai qu'on regarde peut-être un peu moins qui est responsable de quoi et qu'on essaie plutôt d'intervenir le plus rapidement possible.

Ni les uns ni les autres nous ne devons avoir une vision tronquée de cette problématique en croyant qu'une fois elle vaut la peine et une autre fois pas, alors que c'est la même, mais vue sous des angles différents, soit l'aide aux plus

démunis. Telle est la raison pour laquelle le projet de délibération PRD-231 a été déposé. Je pense qu'il a valeur de symbole. Or cette dimension symbolique est importante, comme nous l'avons déjà souligné au sujet de la motion M-1666 présentée par le Parti libéral-radical, que j'invite à soutenir également ce texte. Que signifie ce symbole? Que la Ville de Genève est toujours là dans les situations de crise, que ce soit pour les Syriens hier, les gens qui viennent d'Ukraine aujourd'hui ou encore d'autres régions demain – j'espère que ce ne sera pas le cas, mais on peut l'imaginer. Nous serons toujours là, nous serons toujours disponibles pour mobiliser nos forces et nos ressources afin d'accueillir des gens qui cherchent refuge à Genève. Le refuge est tout de même le symbole de notre ville!

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M^{me} Kitsos tout à l'heure, mais je rappelle que, s'il est vrai que l'accueil des migrants et des réfugiés est une tâche cantonale, les communes jouent un rôle plus qu'actif dans ce domaine, en collaboration et en coordination avec l'Hospice général. Cela a été dit pour l'ensemble des mesures offertes par la Ville de Genève. En ce qui concerne l'Ukraine, je tiens à rappeler ici – car on n'en a pas parlé tout à l'heure – les 500 000 francs que vous avez votés en faveur de la Chaîne du bonheur, Mesdames et Messieurs, et les 100 000 francs additionnels ajoutés par le Conseil administratif en faveur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Cela étant, ayant moi-même signé le projet de délibération PRD-231 initial, je vous invite à voter cette motion qui donnera un signal en exprimant une préoccupation de ce plénum: quand il faut ouvrir les bras aux gens qui cherchent refuge à Genève et qui sont dans une situation difficile, ils doivent savoir que vous êtes et que nous sommes toutes et tous disposés à les accueillir dans de bonnes conditions. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, je mets aux voix d'abord le premier amendement de M^{me} Studer consistant à transformer le projet de délibération PRD-231 en motion.

Mis aux voix, l'amendement I de M^{me} Studer est accepté à l'unanimité (53 oui).

Le président. Je mets aux voix ensuite le deuxième amendement de M^{me} Studer qui portait sur la reformulation des invites de la motion nouvellement créée.

Mis aux voix, l'amendement II de M^{me} Studer est accepté par 34 oui contre 17 non.

Le président. A présent, nous passons au vote de la motion ainsi amendée.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 34 oui contre 18 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION M-1683

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’allouer des ressources financières et humaines pour la mise en place de projets et mesures concrètes pour l’accueil de personnes et familles migrantes et réfugiées, ainsi que pour la création ou mise à disposition de logements qui leur sont destinés. Ces projets et mesures sont réalisés en complémentarité avec les autres acteurs actifs dans ce domaine à Genève, l’Etat, les communes et les organisations qui œuvrent sur le terrain de l’accueil des migrant-e-s et des réfugié-e-s;
- d’accorder un crédit budgétaire pour un montant total de 1 million de francs destiné à des mesures de prise en charge, d’accueil et d’intégration de personnes et de familles migrantes et réfugiées.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous revenons maintenant à la catégorie de notre ordre du jour concernant les rapports de pétitions.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Non au projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand» (P-444 A)¹.

Rapport de M^{me} Anna Barseghian.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, les 30 août et 27 septembre 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhardt les 11 octobre et 1^{er} novembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 août 2021

Audition de M. Huber, représentant des pétitionnaires

M. Huber remercie la commission pour son invitation. Il indique tout d'abord qu'il est président de l'Association des intérêts de Champel-Florissant (AICF) qui compte 600 membres.

Il explique ensuite que les autorités ont déposé un projet de jardin potager au sein du parc Bertrand, et que cela fait déjà deux ans que l'association mène des discussions avec le Service des espaces verts (SEVE) et M. Gomez, son magistrat de tutelle. Il relève qu'à ce stade les revendications des habitants n'ont pas beaucoup été écoutées et explique que c'est pour cela que cette pétition contenant plus de 575 signatures a été lancée. Il précise que cette pétition ne marque pas une opposition à la création d'un potager urbain, mais qu'elle s'oppose à la privatisation du parc au profit d'un certain nombre de personnes, à savoir l'association qui s'occupera de la gestion de l'espace. Il note aussi que l'espace devra être clôturé pour empêcher les gens d'y commettre des déprédations. Il indique ensuite que l'endroit retenu n'est pas favorable car il est entouré d'arbres, ce qui a pour conséquence d'en faire un endroit très ombragé tout l'après-midi. Il explique aussi que cet espace est un lieu de rencontre et de culture, où des concerts sont organisés et des pièces de théâtre jouées durant la bonne saison. Il déclare par conséquent que la privatisation de cet espace rencontre l'opposition des habitants du quartier. Il

¹ Commission, 28.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

ajoute que cette installation s'accompagnera de la pose d'un container et de petites constructions pour y ranger les outils de jardinage. Il précise que, si cet endroit est situé un peu à l'écart dans le parc, il n'en est pas moins très utilisé. Il note d'ailleurs qu'avec le confinement les gens ont davantage investi les parcs et fait observer que l'on vient de partout dans la ville pour profiter du parc Bertrand.

Il explique ensuite que l'association a proposé une série d'alternatives au SEVE. Il cite tout d'abord deux alternatives dans le parc, en premier lieu un endroit peu utilisé vers la route de Florissant, en second lieu une partie du parc à chiens du parc qui est très étendu, et dont un bout pourrait très bien faire office de potager. Pour ce qui est ensuite des propositions hors du parc, il cite un espace vert qui jouxte l'école Peschier, précisant qu'il appartient à la Ville et n'est pas utilisé. Il évoque comme deuxième possibilité extérieure une parcelle qui jouxte l'hôpital Beau-Séjour, située en contrebas d'une maison accueillant les bureaux d'un institut universitaire. Il explique que cela ne nuirait en rien aux habitants car cet espace est actuellement privatisé. Il cite enfin le toit de la nouvelle extension du Centre médical universitaire (CMU) qui pourrait être végétalisé et accueillir un potager.

Il répète aussi que le Jardin blanc du parc Bertrand n'est vraiment pas approprié étant donné l'ombre dont il est recouvert l'après-midi, et fait observer que cela nécessitera peut-être de couper des arbres. Il explique que l'association a fait des propositions alternatives au SEVE car elle n'est pas opposée au principe même d'un potager urbain, et fait enfin observer que la récolte des signatures avait permis de constater que les habitants du quartier sont en colère face au projet sous sa mouture actuelle.

Une commissaire relève que cette pétition est très intéressante et dit son étonnement de voir qu'on veut privatiser un tel lieu. Elle demande à l'auditionné si les conditions du legs Alfred Bertrand permettent d'en privatiser une partie.

M. Huber répond que le legs précise que le parc a été donné pour être utilisé «par la population» et que l'interprétation du terme peut être étendue ou non.

La même commissaire souhaite savoir si cette mention pourrait constituer un outil pour s'opposer au projet actuel.

M. Huber répond que cela pourrait aussi servir d'argument. Il explique en cela que le concept du projet est de laisser l'exploitation à une association qui va en avoir la jouissance et de ce fait en priver l'ensemble de la population, ce qui contredit le sens même du legs Bertrand.

La même commissaire municipale demande à l'auditionné qui a sollicité la Ville pour obtenir cette autorisation.

M. Huber répond que le projet émane directement du SEVE et que l'autorisation est en force.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

Un commissaire déplore le fait que M. Gomez ne soit pas sensible aux arguments pertinents avancés, ainsi qu'aux différentes alternatives proposées par les pétitionnaires.

M. Huber précise que M. Gomez ne s'est pas encore déterminé sur cette question et que c'est pour cela que la pétition a été lancée par des personnes du quartier.

Le même commissaire demande confirmation du fait que les entrevues avec le SEVE n'ont pas été fructueuses et souhaite savoir comment elles se sont déroulées.

M. Huber répond que les alternatives ont été présentées par deux fois notamment lors d'une visite du quartier avec les représentants du SEVE.

Le même commissaire relève que si l'autorisation est en force, cela signifie que le SEVE et M. Gomez n'en ont pas tenu compte.

Une commissaire demande ce qu'il en sera de la scène culturelle précitée.

M. Huber répond qu'elle va être rénovée.

La même commissaire demande quelle a été la réaction du SEVE quant aux différentes options proposées.

M. Huber répond que jusqu'à présent il n'y a pas eu de réaction de leur part.

La même commissaire demande si un concours a été organisé pour l'installation du potager et souhaite savoir quelle association sera chargée de sa gestion.

M. Huber répond que M. Gomez a simplement indiqué que ce ne serait pas l'association qui était venue présenter le projet il y a deux ans au parc Bertrand.

La même commissaire demande quelle est la pratique commune dans les autres parcs.

M. Huber relève que d'autres projets comme au parc des Franchises n'ont pas connu d'opposition étant donné qu'ils ne prélevaient pas sur l'existant.

La même commissaire demande si le fait d'abattre les arbres est une impression ou si le SEVE le leur a communiqué.

M. Huber répond qu'au vu de la situation choisie il sera au moins nécessaire d'en élaguer une partie car l'ombre est massive l'après-midi. Une alternative serait d'y planter des légumes qui n'ont pas besoin de soleil.

Une commissaire estime que le Conseil administratif a certainement dû regarder les clauses du legs avant de proposer son projet.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

La même commissaire demande qui a initié cette demande.

M. Huber répond que c'est le SEVE qui l'a initiée.

La même commissaire demande à l'auditionné s'il ne trouve pas surprenant que le SEVE veuille installer un potager dans un endroit sans soleil.

M. Huber répond que cela l'a étonné aussi. Il ajoute qu'il enverra à la commission l'argumentaire qui était assorti à l'autorisation de construire.

Une commissaire remercie M. Huber pour ses explications et le dossier qu'il a distribué. Elle lui indique que la commission ne manquera pas de poser au SEVE la question des alternatives qui ont été présentées. Elle lui demande ensuite s'il est sûr que le potager sera uniquement destiné aux membres des associations ou s'il pourra aussi être utilisé par des familles.

M. Huber répond qu'il est spécifié dans l'argumentaire précité qu'une association s'occupera de la partie production, ce qui revient à une privatisation de l'espace, tandis que le SEVE se chargera de l'entretien de la partie végétalisée et arborisée, comme c'est le cas à la Petite-Boissière ou à la villa Freundler.

La même commissaire demande à M. Huber s'il est certain que l'endroit sera véritablement privatisé, relevant qu'aux Franchises le public peut se promener à travers les potagers.

M. Huber répond qu'il est évident que l'espace sera réservé aux membres de l'association et non à l'ensemble de la population et que de fait tout autour des parcelles il conviendra d'installer de petites barrières, et qu'il faudra fermer l'espace la nuit pour éviter les déprédations, relevant par conséquent que l'installation d'une clôture ne fait pas l'ombre d'un doute.

Il rappelle en outre que l'espace est agréable pour l'instant, car il est situé un peu en retrait et est donc plus tranquille que le reste du parc.

La même commissaire fait observer que l'endroit est déjà clôturé pour partie et constate que la circulation des personnes y est néanmoins possible.

M. Huber en convient, mais relève que s'il est clôturé par un mur extérieur la totalité des surfaces est accessible sans aucune barrière et permet précisément l'organisation de manifestations culturelles et associatives. Il ajoute que le triangle qui compose la parcelle sera fermé en partie.

La même commissaire demande à l'auditionné s'il sait quand ce jardin potager sera réalisé.

M. Huber répond que le démarrage du chantier avait été prévu pour 2021 et son ouverture pour 2022. Il explique cependant que la pétition et les discussions avec le SEVE ont peut-être retardé les opérations.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

Une commissaire demande si le système choisi au parc Bertrand sera le même que dans le parc Beaulieu, rappelant que dans ce parc le SEVE avait dans un premier temps eu la gestion de l'espace, puis qu'une association l'avait ensuite repris et qu'il avait été clôturé. Elle souhaite savoir si la zone sera également clôturée au parc Bertrand.

M. Huber répond qu'il est impossible que ce ne soit pas le cas pour les raisons qu'il a déjà évoquées, et que de fait s'il est cultivé il ne sera plus accessible. Il indique ensuite que le legs énonce la prohibition de toute industrie bruyante, insalubre, contraire aux bonnes mœurs, ainsi que l'installation d'un restaurant et de tout dépôt. Il fait observer que le dernier point pourrait être invoqué dans le cas de l'installation du potager qui s'accompagnerait d'un dépôt pour les outils de jardinage.

Une commissaire demande à M. Huber s'il est certain qu'il ne s'agit pas d'un projet collectif dans lequel les habitants du quartier pourront aussi s'impliquer. Elle souhaite à ce titre savoir s'il existe d'autres exemples de telles collaborations dans d'autres parcs.

M. Huber répond qu'il n'en a pas connaissance.

Une commissaire fait observer que, quand la Ville s'engage pour mettre en place un potager, il a vocation à être un lieu éducatif ouvert à tout le monde. Elle précise qu'elle avait pu en prendre la mesure avec un potager urbain mis en place dans le cadre d'Agenda 21.

M. Huber explique que les pétitionnaires ne sont pas du tout opposés au potager en tant que tel, et déclare qu'il se rend fréquemment aux Jardins de Cocagne, qui forment les enfants par des visites le mercredi durant toute la bonne saison. Il relève que cette association, comme d'autres, est gérée et exploitée par des professionnels et que la valeur éducative est donc meilleure. Il rappelle enfin que la pétition s'oppose à la privatisation du site, au fait que la population n'ait plus accès à cet endroit.

Le président remercie M. Huber pour ses explications et ses réponses.

Il demande ensuite aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet. Il indique qu'une demande a été envoyée au président titulaire de cette commission, par M^{me} Marion Lanci, pour demander d'être entendue dans le cadre de ce traitement, et qu'elle représente des habitants et habitantes du quartier favorables au projet de potager urbain au parc Bertrand.

Une commissaire estime qu'il convient d'auditionner M. Gomez et M. Oertli.

Une commissaire estime qu'il serait également intéressant d'auditionner l'association Herbes-Vives qui sera probablement chargée de la gestion de la parcelle.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

Un commissaire rétorque qu'il n'est pas certain que ce sera cette association et estime qu'il convient donc plutôt de procéder à cette audition dans un second temps.

Un commissaire souhaite savoir qui sont les personnes qui se proposent pour être auditionnées.

Le président répond qu'il s'agit d'habitants de Champel qui soutiennent le projet.

Une commissaire indique qu'elle n'a aucun intérêt dans l'association Herbes-Vives, mais relève que leur site internet fait état d'un projet classé secret puis du domaine du parc Bertrand, ce qui rend très probable la piste qu'elle a évoquée. Elle reconnaît néanmoins qu'il est possible d'attendre l'audition du magistrat avant de se prononcer.

Le président indique soumettre au vote de la commission l'audition de M. Gomez et M. Oertli.

La commission vote à l'unanimité, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), en faveur de l'audition de MM. Gomez et Oertli.

Le président annonce ensuite soumettre au vote de la commission l'audition de M^{me} Marion Lanci, habitante du quartier ayant écrit au président titulaire de la commission pour demander d'être auditionnée dans le cadre du traitement de cet objet pour représenter les habitants du quartier favorables au projet de potager tel que prévu.

La commission vote à l'unanimité, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), en faveur de l'audition de M^{me} Marion Lanci.

Séance du 27 septembre 2021

Audition de M^{me} Marion Lanci

M^{me} Lanci remercie tout d'abord la commission de bien vouloir la recevoir. Elle précise avoir 22 ans et être une habitante de Champel. Elle rappelle qu'elle avait écrit à la Ville avec plusieurs autres habitants et habitantes une lettre de soutien au projet de potager du parc Bertrand. Elle explique qu'ils et elles s'étaient rendu compte durant l'été 2020 que le quartier était très agréable et avaient pensé proposer la création d'un potager pour en profiter davantage, avant de découvrir via la lettre ouverte rédigée en septembre par l'AICF et parue dans la *Tribune de Genève* qu'un tel projet existait déjà. Elle indique avoir alors trouvé dommage que le seul retour du quartier soit négatif, alors que des habitants et habitantes sont enchantés de ce projet, notamment en tant qu'espace permettant le développement de liens dans le quartier, que cela soit entre générations ou entre

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

personnes de provenances diverses. Elle explique qu'elle et ses amis ont eu un retour de M. Oertli suite à leur lettre, pour expliquer comment la procédure s'était déroulée. Elle indique en outre qu'ils se sont rendus à une visite de lieux alternatifs proposés par l'AICF avec M. Huber. Elle note s'être alors rendu compte que l'association s'opposait par un non frontal concernant le Jardin blanc, mais relève que les alternatives proposées sont absurdes, d'autant plus que la plupart ne sont pas situées dans le parc, alors qu'il s'agit du poumon du quartier. Elle déplore à ce titre la proposition d'un potager dans des lieux excentrés, comme au Bout-du-Monde qui serait accessible en bus pour les habitants et habitantes du quartier, estimant que si l'on souhaite que ce projet connaisse un succès il convient de le placer au centre même du quartier. Elle ajoute que la rencontre avec M. Gomez, M. Oertli et M. Huber n'a débouché sur rien de très concluant, étant donné l'absence de terrain d'entente commun, quand bien même l'écoute fut cordiale de part et d'autre. Elle conclut qu'elle-même et les autres rédacteurs de la lettre de soutien se sont arrêtés là, précisant qu'ils n'avaient pas vocation à entrer dans une guerre des signatures, mais qu'il s'agissait simplement de montrer que certains et certaines habitants et habitantes du quartier trouvaient qu'il s'agissait d'un excellent projet.

Une commissaire annonce une question qui a trait à l'endroit choisi. Elle rappelle que le pétitionnaire leur avait indiqué que le Jardin blanc était ombragé, et qu'il était donc compliqué d'y faire pousser des légumes correctement. Elle demande en ce sens à M^{me} Lanci si elle connaît un endroit dans le parc qui disposerait davantage de soleil.

M^{me} Lanci répond qu'elle-même et les cosignataires n'ont pas envisagé d'alternatives mais qu'ils ont uniquement soutenu la Ville qui a lancé le projet. Elle indique que pour eux il n'existe pas forcément d'autres lieux idoines, ce d'autant plus que cet espace serait une opportunité pour développer un aspect éducatif, pédagogique et social, non une exigence de productivité. Elle évoque à ce titre la proximité d'une crèche, d'écoles, d'une paroisse et d'une église, et indique que le potager situé dans ce lieu constituerait un point de rencontre formidable pour les usagers et usagères de ces organismes et pour le quartier dans son ensemble.

La même commissaire estime qu'il convient tout de même que ça pousse pour montrer aux gens la résilience formidable de la nature, de même que la patience avec laquelle il est nécessaire de l'approcher. Elle précise qu'il faudrait au moins que le lieu rende possible la présentation du processus menant de la plantation au ramassage des récoltes.

M^{me} Lanci en convient.

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires n'étaient pas opposés au potager, mais au lieu sélectionné pour l'installer. Elle indique que M. Huber avait

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

expliqué à la commission que l'endroit choisi est actuellement utilisé comme un lieu de rencontre quand se déroulent des fêtes. Elle note qu'il avait également exposé le fait que cet endroit constitue un lieu de passage entre l'entrée du parc et la cour de l'école et qu'il serait dès lors peu opportun de l'occuper. Elle déclare que s'il s'agit là d'une des raisons de l'opposition des pétitionnaires, elle pourrait faire sens. Elle répète que les pétitionnaires ne sont pas opposés au concept même de potager, et demande à M^{me} Lanci ce qu'elle pense d'une des alternatives avancées par M. Huber, à savoir le site du parc à chiens.

M^{me} Lanci relève tout d'abord que, à sa connaissance, seules deux à trois soirées par été sont organisées dans la cour et cela n'occupe de toute façon pas la totalité du Jardin blanc. Elle précise que ces fêtes organisées par l'AICF sont assez confidentielles, et signale qu'elle n'avait par ailleurs jamais entendu parler de cette association avant de prendre connaissance de leur lettre publiée dans la *Tribune de Genève* en septembre 2020. Elle déclare en ce sens que, à sa connaissance, l'association n'entretient pas vraiment de liens avec la population du quartier dans son ensemble, et ajoute que personne autour d'elle ne connaissait l'existence des concerts organisés au parc et qu'elle a appris leur existence durant l'échange qu'elle a eu avec M. Huber. Elle fait ensuite observer qu'un chemin traverse le jardin et que, même avec un potager, le passage pourra continuer à être emprunté. Elle signale que pour décider du lieu à sélectionner pour le potager, la Ville avait procédé entre autres à un comptage, ce qui lui avait permis de constater que le Jardin blanc constituait le lieu le moins fréquenté du parc. Elle relève de plus que le lieu est idéal pour des activités pédagogiques, étant donné la proximité de la crèche, et que le voisinage d'un local de rangement du SEVE serait très pratique pour ranger les outils nécessaires au potager. Elle fait en outre observer que le choix de cet endroit fait aussi sens historiquement, étant donné que M. Bertrand disposait d'un potager à cet endroit même. Elle estime enfin que la présence de murs de pierre sur le pourtour de l'espace rendrait le potager visuellement peu envahissant, étant donné qu'en éviter la vue serait aisément possible, de même qu'il serait au contraire très simple d'emprunter le chemin qui le traverse pour en profiter si on le souhaite. Pour ce qui est de l'alternative du parc à chiens, elle relève que l'importance du lobby des propriétaires de chiens ne faciliterait certainement pas sa mise en place. Elle estime au contraire qu'il conviendrait d'aller de l'avant avec le projet actuel, pour lequel, à sa connaissance, la Ville a reçu toutes les autorisations nécessaires. Elle note enfin que l'autre endroit dans le parc proposé par les pétitionnaires est également ombragé et, qui plus est, situé à côté des toilettes publiques.

Une commissaire remercie M^{me} Lanci de sa venue et de sa belle démarche citoyenne, louant le fait qu'elle se soit emparée de sujets qui ont trait à la qualité de vie des habitants et habitantes de la Ville. Elle souhaite ensuite savoir si selon elle les oppositions au projet relèvent de points pratiques, ou d'un écart

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

générationnel et peut-être politique qui se manifesterait par la simple volonté de ne rien changer à la configuration existante du parc.

M^{me} Lanci précise avoir pu discuter avec M^{me} Kalo qui pensait comme les trois autres membres de l'association, présents durant la visite de lieux alternatifs, que l'installation du potager allait induire une privatisation du parc et le gâcher visuellement. Elle note que M^{me} Kalo s'est montrée plus ouverte au projet une fois qu'elle lui avait fait comprendre qu'une opportunité serait de contacter les acteurs institutionnels du quartier, notamment l'église, la paroisse, les crèches et les écoles, pour en faire un lieu de partage et de rencontre pouvant profiter à toute personne intéressée. Elle relève en ce sens qu'il convient de présenter le projet de manière positive, en mettant notamment en avant le fait qu'il favorise le lien social et l'agriculture de proximité. Pour ce qui est de l'écart générationnel, elle indique avoir pu constater qu'il y a peu de jeunes membres au sein de l'AICF, probablement en partie à cause de la cotisation à payer qui fixe une barrière à l'entrée. Elle déclare à ce propos avoir trouvé étonnant que la lettre ouverte du comité de l'AICF prétendait parler au nom de tous les habitants du quartier, et non pas seulement de l'association.

Une commissaire souhaite savoir si un autre endroit serait envisageable pour l'installation du potager, rappelant que l'audition précédente avait permis de constater que les personnes âgées appréciaient l'ombrage du Jardin blanc. Elle note en outre qu'une inquiétude s'était dessinée concernant le fait que des personnes par exemple alcoolisées pourraient piétiner les plantations qui avoisineraient les lieux où les jeunes se réunissent habituellement pour leurs soirées. Ayant entendu les critiques présentées à l'égard du parc à chiens, elle demande si un autre endroit serait plus propice à accueillir le potager au sein du parc.

M^{me} Lanci répond que le Jardin blanc constitue un lieu idéal, faisant observer qu'il a été identifié par les professionnels du SEVE, qui ont de plus effectué un comptage qui montre qu'il s'agit du site le moins fréquenté du parc. Elle indique que s'il est en effet très fréquenté par les personnes âgées, rien n'empêche d'équiper l'espace du potager de bancs pour qu'elles puissent continuer à profiter de l'ombre du site. Elle estime qu'installer un potager sur l'une des parties de l'un des deux vastes carrés verts de l'espace central du parc générerait bien plus visuellement. Elle ajoute que l'installer dans la zone très ombragée voisine des toilettes publiques ne serait pas tellement propice à créer un endroit convivial. Pour ce qui est enfin du respect des plantations, elle fait observer qu'il sera facile à garantir si le projet est largement participatif. Elle note à ce titre qu'il conviendrait de voir ce qui a été fait dans les autres potagers urbains qui ne sont pas piétinés.

Une commissaire remercie M^{me} Lanci pour son engagement. Elle indique avoir eu l'impression que les pétitionnaires étaient les porteurs de voix de tous les habitants de Champel, et précise que les explications de M^{me} Lanci lui ont permis de

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

comprendre qu'il ne s'agissait que d'un avis bien spécifique d'une partie des usagers du parc. Elle souhaite savoir combien de personne ont été impliquées dans la lettre envoyée à la Ville.

M^{me} Lanci répond que la lettre a été rédigée par elle-même et deux autres personnes, précisant qu'elles étaient toutes trois il y a des années à l'école des Contamines. Elle ajoute que la lettre a reçu 84 signatures et indique que les signataires étaient de tous les âges, réunis principalement grâce au bouche à oreille. Elle précise que des enfants ont également signé, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une pétition. Elle estime que si une pétition avait été lancée il aurait sans doute été possible de récolter plus de signatures. Elle fait observer que les signataires avaient plébiscité le côté intergénérationnel du projet, et note qu'alors que les classes de sa génération étaient emmenées par les professeurs pour jouer aux échecs, il sera ici possible d'emmenner les écoliers pour leur apprendre à faire pousser des plantes.

La même commissaire relève que l'usage que font les classes du potager de la promenade de l'Observatoire parle en faveur du projet.

Une commissaire relève qu'un des arguments des pétitionnaires était que l'installation du potager nécessiterait l'abattage d'arbres; elle demande à M^{me} Lanci si elle a pu voir les plans et si elle y a remarqué quelque chose concernant les arbres.

M^{me} Lanci dit ne pas avoir souvenir qu'il était question d'abattage d'arbres, se souvenant au contraire que la Ville souhaitait conserver les rhododendrons du site et uniquement établir le potager sur la partie actuellement occupée par de l'herbe.

Une commissaire félicite M^{me} Lanci pour sa démarche et ses arguments, dont elle estime qu'ils sont très convaincants. Elle demande ensuite si suffisamment de personnes seront disposées à entretenir ce potager et souhaite avoir confirmation du fait qu'il n'y a pas de volonté de privatiser le potager, mais au contraire de l'ouvrir à toutes et à tous.

M^{me} Lanci le confirme, regrettant que les pétitionnaires persistent à l'envisager comme une privatisation, alors que d'autres espaces comme le bac à sable n'ont jamais été envisagés comme une privatisation de l'espace. Pour ce qui est des personnes qui participeront à l'entretien du potager, elle dit imaginer que la Ville communiquera l'information à l'ensemble de la population et que des gens se manifesteront. Elle indique à ce titre que certaines personnes parmi les 84 signataires de leur lettre seront certainement intéressées.

Le président déclare que le groupe des Verts salue la réaction portée par M^{me} Lanci en faveur d'un projet qui promeut l'agriculture urbaine et le lien social, relevant que cela est d'autant plus positif dans un quartier qui n'est pas spécialement connu pour son dynamisme et son ouverture sur la Cité. Il demande ensuite à M^{me} Lanci si elle a pu échanger avec des habitantes et habitants qui ont de tels jardins dans leur quartier.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

M^{me} Lanci répond qu'elle n'en a pas encore eu la possibilité, mais dit souhaiter pouvoir le faire lors de prochaines occasions.

Un commissaire demande à M^{me} Lanci si elle dispose d'informations sur l'identité des personnes ou de l'association qui sera chargée de la gestion du potager, précisant que l'association Herbes-Vives a plusieurs fois été mentionnée. Il demande également à l'auditionnée si elle fait partie d'une association ou si elle a eu des échanges avec une association concernant cette question.

M^{me} Lanci répond par la négative, disant ne pas être membre d'une association, et ne pas disposer des informations demandées.

Le président déclare aux commissaires que les éclaircissements demandés seront sans doute apportés par M. Gomez et M. Oertli le 11 octobre prochain.

Une commissaire déplore l'anthropocentrisme dont fait preuve l'AICF en proposant d'établir le potager dans le parc à chiens, estimant qu'il s'agit d'être vivants qui ont toute leur place au sein du parc Bertrand.

Une commissaire dit se souvenir que les pétitionnaires ne souhaitaient pas faire disparaître le parc à chiens, mais uniquement en emprunter une partie pour installer le potager, étant donné qu'il s'agit d'un espace très vaste.

Une commissaire indique qu'elle a été contactée par un ancien membre du Conseil municipal qui lui avait indiqué qu'il existait probablement un testament accompagnant le legs du parc Bertrand et qu'il convenait de savoir dès lors si le projet de potager était conforme aux conditions du legs. Elle demande à la commission si elle s'est penchée sur la question.

Le président répond par la positive, indiquant que la question a été discutée et sera creusée lors de l'audition de M. Gomez.

Une commissaire rappelle qu'elle avait soulevé ce point lors de la dernière séance, faisant observer qu'il est compliqué pour le public d'avoir accès aux dispositions des legs. Elle fait observer en tout état de cause que lorsque la propriété appartenait à la famille Bertrand, le Jardin blanc accueillait bel et bien un potager.

Séance du 11 octobre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, et de M. Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez indique qu'il est prêt à répondre aux questions concernant cette pétition qui s'appelle «Non au projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand». Tout d'abord, il indique qu'il s'agit de répondre

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

à une volonté de certains habitants de la Ville puisqu'il y a eu deux pétitions, une que la commission a reçue et une qu'elle n'a pas reçue. Pour reprendre rapidement la chronologie, M^{me} Marion Lanci, l'une des initiatrices du projet, avait contacté M. Gomez en janvier 2021 avec l'appui de 84 signataires en faveur du parc du potager. M. Gomez avait reçu les opposants au préalable et ceux qui étaient favorables au printemps 2021 dans une tentative de conciliation. Il a rencontré M. Huber, président de l'AICF, et M^{me} Lanci qui, elle, est en faveur du potager urbain. Lors de cette rencontre, M. Huber avait proposé de réaliser le potager sur le toit du CMU, ce qui en ferait un projet tout de suite plus compliqué étant donné qu'il aurait fallu construire un ascenseur pour atteindre le toit; il a également proposé le parc à chiens. L'espace urbain étant limité, il s'agit toujours d'une question de choix.

Dans les arguments des pétitionnaires qui ont été exposés, il était dit que cela empêcherait les manifestations culturelles et sportives. Ce qui se passe c'est qu'il y avait parfois des concerts l'été quand il faisait beau et l'AICF, l'association qui s'oppose, avait l'habitude de déposer des chaises et des bancs sur l'espace dévolu à ce jardin potager. Quant aux activités sportives rien n'est modifié, tout le parc reste disponible pour ces activités. Evidemment, en aucun cas une surface ne serait privatisée en ce qui concerne le potager, tout le monde pourrait y passer et cueillir les fruits et légumes, des tournus seraient assurés avec les différents participants, tout cela doit encore être amélioré et peaufiné. Des ateliers de type Equiterre (association qui n'existe plus) seront mis en place pour fluidifier le roulement entre les différentes familles, les ayants droit de cette parcelle cultivable. Tout est mis en place pour qu'il y ait une mutualisation de cet espace, la mise à disposition le plus large possible du potager urbain. Le mode de gestion définitif n'est pas encore sous toit. M. Gomez indique qu'il n'y aurait aucun problème à en faire un potager totalement public, il faudrait voir ensuite les modalités si c'est ce que souhaite à un moment donné ou un autre le Conseil municipal.

M. Oertli rajoute quelques points à propos de l'historique de ce projet. Ce Jardin blanc a été créé dans les années 1980, il est maintenant dans un état dégradé, les cheminements, les bassins et plantations sont en mauvais état. La question s'est posée de ce qui devrait être fait de ce lieu, le rénover à l'identique ou trouver une autre vocation. Ce lieu est très peu fréquenté, c'est un des lieux relativement à l'écart, dans ce cas ça ne vaut pas la peine de créer un aménagement intensif. On cherchait une vocation différente et, finalement, dans le passé, ce lieu a été un potager pendant deux cents ans, ça semblait pertinent de s'orienter vers l'utilisation du passé et de créer ce potager pour donner un sens à ce lieu, à ce parc. On n'était pas forcément à la recherche d'un potager au départ mais il a été remarqué que l'idée d'un potager pouvait coller avec ce site. Le mode de gestion n'a pas été déterminé. Dans ce sens, il n'y a pas eu de recherche d'un autre lieu, sauf si nécessaire. Il s'agissait surtout de trouver une fonction pour ce jardin, car on ne

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

voulait pas le rénover à l'identique vu son état actuel. Toute la partie de l'utilisation est totalement ouverte, on peut imaginer aussi un potager public, il y a des modèles qui se créent partout, tout ce qui est fait est mutualisé, ce sont des biens accessibles et nullement privatisés, à son sens les arguments des pétitionnaires ne sont a priori pas valables par rapport au projet prévu.

Questions des commissaires

Une commissaire indique qu'elle s'est rendue au parc Bertrand pour voir ce jardin; elle demande où il se situe puisqu'elle s'est rendue vers l'école enfantine mais qu'elle ne l'a pas vu. M. Oertli répond qu'il se situe directement à côté du préau de l'école.

Une commissaire demande s'il longe l'avenue Bertrand.

M. Oertli indique que c'est un endroit délimité par des murs, il y a des portails de part et d'autre avec un chemin en diagonale.

La même commissaire précise que les pétitionnaires ont signalé que pour la construction de ce jardin, des arbres devraient être enlevés puisque c'est un endroit ombragé: elle demande si c'est correct.

M. Gomez répond qu'il n'est pas question qu'un seul arbre soit coupé pour le potager.

M. Oertli précise qu'il y a quelques arbres sur le bord, il s'agit bien d'un endroit ombragé, qui n'est pas forcément idéal pour la production de légumes. Néanmoins, pour une utilisation plus extensive, c'est tout à fait possible. Ces zones plus ombragées n'empêchent en rien l'aménagement d'un jardin collectif.

M. Gomez ajoute que de nos jours c'est un avantage d'avoir un peu d'ombre sur un potager.

Une commissaire indique qu'il est intéressant de faire des potagers en ville. Elle se demande qui avait récolté les légumes qui se situent en face du Musée d'art et d'histoire.

M. Gomez répond que ces légumes ont été donnés à l'association Partage.

Un commissaire précise que le parc Bertrand est issu, sauf erreur, d'un legs. Il aimerait savoir si ce projet est conforme au testament.

M. Gomez le confirme et indique que les conditions sont très peu contraignantes. La convention a été signée entre la Ville et M^{me} Noerbel, veuve de M. Bertrand. Durant sa vie, elle se réservait déjà le droit d'usage et la jouissance exclusive de la partie teintée en jaune dans le plan qui comprenait entre autres

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

l'extrémité du jardin potager et la tonnelle et s'étendant à l'est comme figuré sur le plan. Il y avait donc déjà cette volonté d'avoir un potager sur place. M. Gomez indique qu'il est essentiel de toujours respecter les conditions des légataires.

Un commissaire ajoute qu'il trouve très bien les potagers urbains, cependant il trouve dommage que les habitants du quartier ne soient pas d'accord sur l'emplacement choisi. De plus, il a été soulevé que la zone en question est ombragée ce qui n'est pas idéal en termes de conditions de production. Il demande si d'autres emplacements dans le parc ont été considérés.

M. Gomez répond que certains endroits ne sont pas possibles notamment en haut du parc à droite en raison d'un réservoir d'eau. D'autres zones sont trop exposées, c'est un parc qui reste très prisé. Comme l'a dit M. Oertli, c'est un coin assez abandonné par les gens, ils n'y vont pas naturellement. Actuellement, il y a une sorte de mare dont on ne voit pas l'utilité. C'est l'endroit idéal pour en faire quelque chose. La seule raison qui puisse justifier le déplacement est liée au fait que certains habitants viennent ici car il y a un piano extérieur qui est de temps en temps installé, ils viennent pour écouter de la musique. Ce serait toujours possible mais la chaise longue devrait être déplacée. Il y a d'autres endroits qui peuvent être envisagés. M. Gomez peine à voir un meilleur endroit que celui-ci dans le sens où il est peu utilisé, mal utilisé et qu'il doit de toute façon être rénové.

Une commissaire indique qu'elle a également une question concernant les conditions du legs. Elle a trouvé qu'une partie du parc avait été cédée à la Ville en 1863 et qu'il y avait eu la donation complète de toute la propriété du parc Bertrand en 1940 comprenant la maison de maître avec l'existence de ce jardin. Une commissaire aimerait savoir où l'on peut trouver toutes les conditions des legs étant donné qu'il y en a de nombreuses en Ville de Genève. Elle demande également si d'autres associations se sont manifestées en parallèle des pétitionnaires pour soutenir ou non ce projet. Elle demande également comment seront effectuées les communications à la population. La même commissaire ajoute qu'elle a l'impression que certains habitants de Champel ne sont pas du tout au courant de ce qui va se faire.

M. Oertli précise que pour tous les espaces gérés, il y a des archives assez complètes, il y a eu une fois tout un travail de recherche qui a été fait pour avoir tous les documents liés aux espaces verts. Pour savoir où elles se situent, il recommande de voir avec les archives de la Ville de Genève. Concernant les partenaires et associations, il n'y a effectivement pas eu une grande communication, ce projet a été fait au sein du service. Il y a eu une fuite due à l'association d'un autre potager qui a communiqué à leur insu, ils ont été surpris que d'autres personnes s'emparent du projet. Il n'est pas question que cette même association devienne gestionnaire du projet.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

Une commissaire demande s'il y a des personnes qui ont été pensées pour chapeauter ce projet dans le cas où il aboutirait.

M. Oertli répond qu'il n'y en a pas encore.

Une commissaire imagine qu'une convention se fera avec l'association qui mettra en place ce jardin. Elle demande s'il serait possible de favoriser la collaboration avec l'école, le cycle, le collègue autour pour intégrer très activement les élèves de ces institutions-là pour le développement du potager.

M. Oertli répond que ce serait possible mais il met quand même un bémol car les écoles sont abandonnées pendant deux mois en été. Les potagers sont souvent mal suivis pendant ces périodes. Elles peuvent être associées d'une manière ou d'une autre à l'entretien, mais il soutient que le pilotage doit être plus large.

La même commissaire précise qu'elle ne parlait pas de tout le pilotage mais d'essayer de mettre en place des workshops. Avec Equiterre il y a eu une expérience similaire où il a été possible d'intégrer des écoles pour le potager et c'est très important.

M. Gomez est tout à fait d'accord.

Une commissaire demande si la terre est bonne à cet emplacement.

M. Oertli répond que depuis un certain temps ils font des analyses de sol car il y a eu des attributions précédentes dont la terre du potager était de très mauvaise qualité et même parfois contaminée. Maintenant on fait le nécessaire pour être sûr que le sol soit de bonne qualité.

Séance du 1^{er} novembre 2021

Discussion et prises de position

Le président rappelle que l'audition des pétitionnaires avait eu lieu, suivie de celle de M^{me} Lanci, puis de celle de M. Gomez et de M. Oertli.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera en faveur d'un renvoi au Conseil administratif. Il relève en premier le lieu peu satisfaisant proposé pour l'installation du potager, le désaccord d'une partie des habitants du quartier et le fait que le parc soit suffisamment grand pour trouver un endroit mieux adapté. Il se demande également s'il est du rôle de la Ville de doter chaque parc de potagers et relève que cette question ouverte renvoie à celle qui avait été semblablement posée pour les grils.

Une commissaire socialiste rappelle que les auditions ont permis d'écouter deux points de vue divergents émanant de personnes habitant le quartier. Elle

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

relève que les auditions ont permis de démontrer le sens historique de l'emplacement choisi, le fait que la situation ombragée ne constituait pas un obstacle aux cultures et le fait que cette zone est relativement peu utilisée, l'avis de M^{me} Lanci ayant été confirmé par le SEVE. Elle salue la démarche des pétitionnaires qui ont pris la peine de proposer des alternatives, mais fait observer qu'elles sont peu sensées et que le fait de placer le potager au sein du parc à chiens ne ferait que susciter plus de conflits entre les personnes habitant le quartier. Elle indique par conséquent que son groupe soutiendra le classement.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche explique être très convaincue par ce très beau projet porté par des jeunes et estime qu'il convient d'encourager leur démarche citoyenne et écologique. Elle relève de plus que ce lieu fut pendant deux cents ans un potager, que la terre y est bonne et que le fait qu'il soit situé à l'écart des zones utilisées le rend idéal. Elle ajoute que le parc étant vaste d'autres endroits peuvent servir à organiser des fêtes et des manifestations. Elle indique que, pour toutes ces raisons, elle votera en faveur du classement de l'objet.

Un commissaire Vert indique que son groupe est satisfait des auditions qui ont été faites et qui ont pu clarifier les avis des parties prenantes au débat. Il relève que cela a permis de montrer la dimension historique du choix qui a été fait, que cela permet aussi de revitaliser un espace et de créer une dynamique dans un quartier. Il déclare que pour ces raisons et parce que le lien social et le lien à la terre constituent des composantes importantes de leur politique, le groupe des Verts soutiendra le classement de l'objet.

Vote

Le classement de la pétition P-444 est accepté par 7 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC).

Annexe: pétition P-444 et plans

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

8905

Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

REÇU le
- 2 JUN 2021

ASSOCIATION DES INTERETS DE CHAMPEL-FLOISSANT

Case postale 72 – 1211 Genève 12 - email : info@aichampel.ch - www.aichampel.ch
tél 079-203.45.33 – 079-250.98.25

Conseil Municipal
de la Ville de Genève
Commission des pétitions

Genève, le 2 juin 2021

**OPPOSITION AU PROJET DE CREATION D'UN JARDIN POTAGER AU LIEU DIT
« JARDIN BLANC » DU PARC BERTRAND**

Mesdames, Messieurs,

Nos autorités ont déposé une autorisation de construire pour aménager un jardin potager dans le lieu dit « Jardin Blanc » du parc Bertrand **.

La grande majorité des habitants du quartier de Champel-Florissant que nous représentons s'oppose résolument à ce projet pour les raisons suivantes :

- espace qui sert souvent l'été pour des manifestations culturelles et sportives,
- privatisation d'une partie de la surface publique du parc au profit d'une association qui serait la seule à en bénéficier au détriment de tous les habitants du quartier,
- pose de containers pour ranger le matériel et les outils et inévitablement de clôtures afin de « limiter l'intrusion dans les plantations » (pour reprendre les termes de la demande d'autorisation),
- suppression de la jouissance d'un des plus beaux endroits préservé du parc.

A noter que l'AICF ne s'oppose pas à la création d'un potager collectif mais propose qu'il soit implanté ailleurs; des alternatives crédibles ont été présentées aux services compétents.

Nous avons fait part de notre opposition au magistrat en charge de ces questions, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, ainsi qu'à M. Daniel Oertli, l'un des responsables du SEVE, par courrier et lors de plusieurs entrevues, mais sans succès à ce jour.

Il nous a donc paru nécessaire de lancer une pétition qui recueille à ce jour 533 signatures. La pétition suit son cours et la quasi totalité des personnes consultées soutiennent notre opposition. Nous reviendrons donc ultérieurement avec des signatures complémentaires.

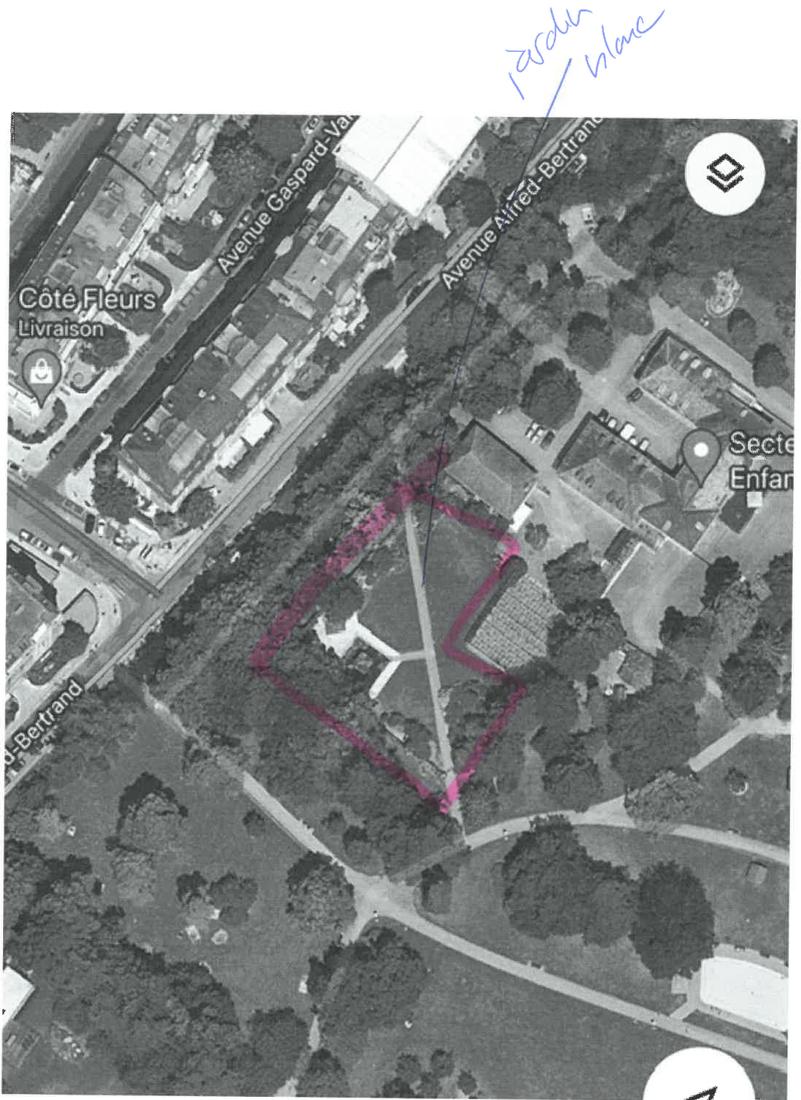
Nous restons bien volontiers à disposition pour toute question à ce sujet et vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs nos salutations distinguées.

Christian Huber
président

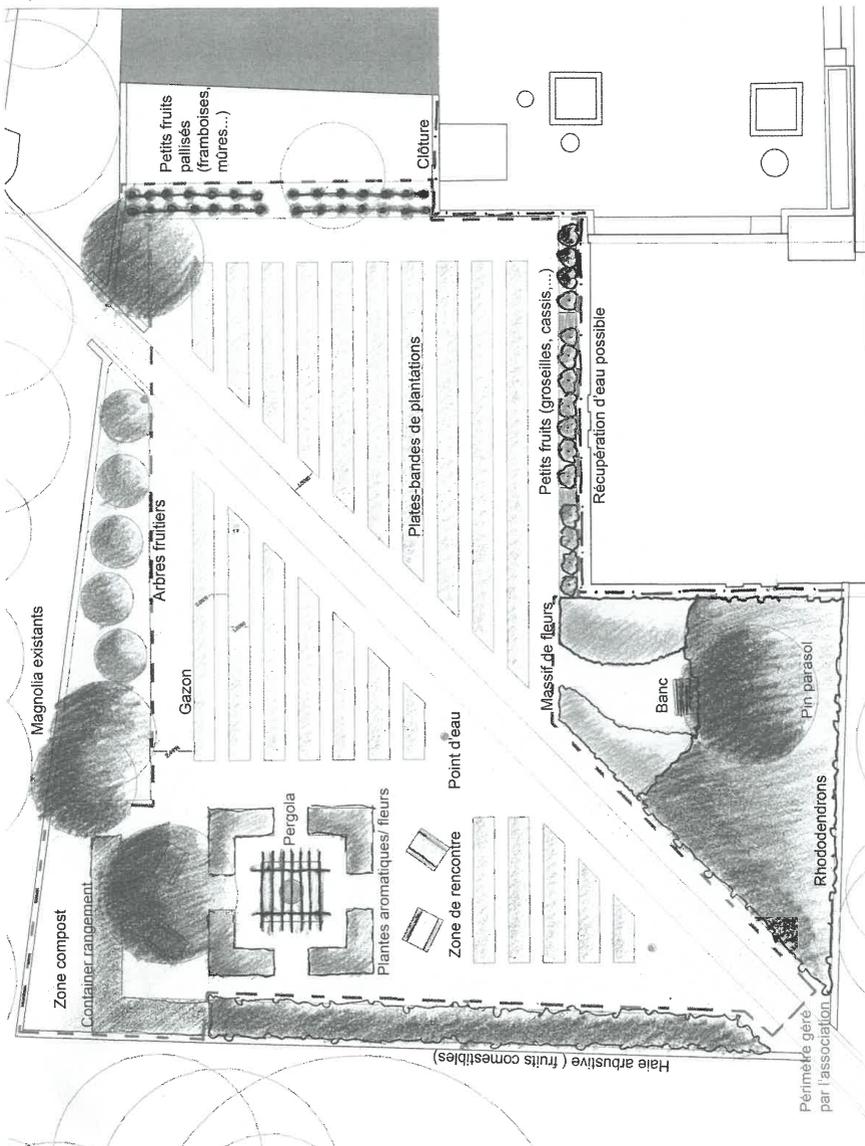
Reina Kalo
vice-présidente

** Pour en savoir plus sur le lieu d'implantation, voir documents annexés et notre site www.aichampel.ch.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand



Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand



SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

Jardin Blanc – présentation

Suite à une demande de la population et à l'engouement pour la culture de fruits et légumes en milieu urbain, le SEVE a décidé d'étudier la possibilité de réaliser un potager urbain participatif dans le parc Bertrand.

Cet espace clos, dénommé « Jardin Blanc », se prête parfaitement à ce projet. Ce lieu de culture, de partage et de rencontre sera aménagé avec des plates-bandes de plantages, délimitées par de voliges en bois, réparties de part et d'autre du chemin central. L'ensemble des cheminements et zones de rencontre seront engazonnés.

Le long du préau couvert, des arbustes à petits fruits, soit de forme arbustive (cassis, groseilles,...) soit sous forme palissée (framboisiers) seront plantés. Au milieu de cette plantation, deux cuves de récupération des eaux provenant du couvert seront installées et permettront ainsi de pouvoir arroser une partie des plantations. Une grande haie d'arbustes à fruits comestibles sera plantée le long du mur ouest. Afin de compléter la gamme de fruits, des arbres fruitiers ½ tiges (pommier, poirier,...) seront plantés dans le massif au nord de la parcelle.

Les arbres existants (*Magnolia grandiflora*) sont conservés et pourront servir de support à des plantes grimpantes comestibles ou à fleurs (houblon, kiwi, clématites,...)

Le bassin existant sera démoli et remblayé de terre. La pergola plantée est conservée et va devenir point central de la zone de rencontre. Afin de garder une trace de la forme du bassin, quatre bacs seront installés et plantés de plantes aromatiques. Des containers pour le rangement du matériel et des outils feront office de séparation entre le jardin et une zone de compost. Des bancs et tables seront disposés dans cet espace de rencontre.

Au sud du jardin, le grand massif de Rhododendrons est conservé, un nouvel arbre est planté et 2 massifs de plantes vivaces de couleur blanche pour rappeler l'appellation du site compléteront cet espace fleuri.

3 robinets servant de points d'eau seront mis en place pour permettre l'arrosage des plantations. Une clôture entre le préau de l'école et le jardin sera posée afin de limiter l'intrusion dans les plantations.

Au niveau de l'exploitation du site, il est prévu qu'une association s'occupera de toute la partie production avec la participation de la population. Le SEVE quant à lui s'occupera de l'entretien de la partie arborisée et végétalisée. Ce mode de fonctionnement est déjà pratiqué dans d'autres quartiers de la Ville (Petite-Boissière, Villa Freudler,..)

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand



Fondée en 1936, l'AICF, est l'une des plus anciennes et importantes associations de quartier de Genève. Elle compte à ce jour plus de 600 membres.

COMITÉ

Président : Christian Huber

Vice-Présidente: Reina Kalo

Secrétaire : Olivier Meier

Trésorier : Daniel Gutknecht

Membres :

Liliane Adam
Elisa Dubois-Ferrère
Pascal Altenbach
François Florinetti
Eric Graf
Nicolas Ramseier
Vincent Subilia
Anton Suszland
Christian Zaugg

Animation 2021 : Nancy Rihls

SON RÔLE

- Médiation entre les habitants de Champel-Florissant et les autorités cantonales et communales.
- Informations et réponses concernant l'organisation et les infrastructures du quartier en matière d'écoles, d'espaces verts, de sécurité, de familles et personnes âgées, de réseaux sociaux, d'aménagement et de culture.
- Contacts réguliers avec les autres associations du quartier, polices cantonale et municipale et la Haute école de santé.

**Soutenez-nous en devenant membre de l'AICF
afin de préserver la qualité
de vie de votre quartier**

Association des intérêts de Champel-Florissant (AICF)
Case postale 72 – 1211 Genève 12

Courriel : info@aicf.ch
www.aicf.ch

Contact : 079 203 45 33 ou 079 250 98 25

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (soir)
 Pétition: non à la création d'un jardin potager
 au «Jardin blanc» du parc Bertrand

PROJETS

Projets d'animation du quartier et de lutte contre l'isolement :

- Visites du patrimoine de la ville ou du quartier.
- Spectacles pour l'animation du parc Bertrand durant l'été.

REALISATIONS

L'AICF a :

- Offert quelques bancs disposés dans le parc Bertrand.
- Obtenu l'installation d'un petit marché sur le Plateau.
- Négocié avec la Ville l'aménagement futur du plateau de Champel après l'installation de la gare du CEVA :
 - en revendiquant la création d'un tunnel reliant cette gare aux abords de l'Hôpital cantonal,
 - en obtenant le maintien à proximité de 70 places de parking sur les 100 qui devaient être supprimées initialement,
 - en obtenant le renforcement de l'éclairage public prévu sur le Plateau.
- Fait opposition à l'installation de pavillons scolaires provisoires dans le parc Bertrand.
- Distribué à Noël aux personnes âgées et isolées des paquets de douceurs avec le concours de la Coop et la Migros.
- Organisé la fête des enfants avec un goûter et la présence de clowns, marionnettes, etc.

- Organisé une importante soirée en hommage au peintre Albert Gos, avec le soutien du Département de la Culture et des Sports.
- Collaboré à la sortie du livre « Les rues qui racontent Champel-Florissant » texte et photos de Christian Vellas, Éditions Slatkine 2012 (Commande possible auprès de l'AICF, prix spécial Fr. 20.-).
- Organisé, en 2017, une grande fête du 80^{ème} anniversaire en présence des autorités avec 300 participants.



L'AICF participe aux diverses manifestations organisées dans le quartier, dont « *Champel en fête* », « *La rue est à vous* » et autres.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

M^{me} Anna Barseghian, rapporteuse (Ve). Lors du traitement en commission de la pétition P-444, qui a recueilli 575 signatures, nous avons d'abord auditionné M. Huber, représentant des pétitionnaires et président de l'Association des intérêts de Champel-Florissant, qui compte 600 membres. Il a expliqué que cette pétition ne s'opposait pas à la création d'un potager urbain, mais à l'endroit retenu. Celui-ci n'est pas favorable, selon les pétitionnaires, car c'est un lieu de rencontre et de culture où des concerts sont organisés et des pièces de théâtre jouées durant la belle saison. Il a déclaré que la privatisation de cet espace rencontra, par conséquent, l'opposition des habitants du quartier. Il a signalé que son association avait proposé au Service des espaces verts (SEVE) une série d'alternatives.

Lors de la deuxième séance, en septembre 2021, la commission des pétitions a auditionné M^{me} Marion Lanci, une jeune habitante de Champel qui avait écrit à la Ville avec plusieurs autres habitants et habitantes une lettre de soutien au projet de potager urbain du parc Bertrand. Elle avait pensé proposer elle-même la création d'un potager, avant de découvrir, via la lettre ouverte rédigée en septembre 2020 par l'Association des intérêts de Champel-Florissant et publiée dans la *Tribune de Genève*, qu'un tel projet existait déjà. Elle a indiqué avoir alors trouvé dommage que le seul retour du quartier soit négatif, alors que des habitants et habitantes étaient enchantés à l'idée de ce potager, notamment en tant qu'espace permettant le développement de liens dans le quartier, que ce soit entre générations ou entre personnes de provenances diverses.

La troisième séance a été consacrée à l'audition du magistrat Alfonso Gomez, qui a rappelé qu'au printemps 2021, dans une tentative de conciliation, il avait reçu les opposants au projet et ceux qui y étaient favorables. Les pétitionnaires ont proposé de réaliser le potager sur le toit du Centre médical universitaire (CMU), ce qui était un projet d'emblée plus compliqué, étant donné qu'il aurait fallu construire un ascenseur pour atteindre le toit. Ils ont également proposé d'aménager le potager sur le site du parc à chiens. Les personnes favorables à ce projet ont dit que les alternatives proposées étaient absurdes, car situées dans des lieux excentrés comme le Bout-du-Monde, accessible seulement en bus pour les habitants et habitantes du quartier. Les défenseurs du potager estiment que, si l'on souhaite que ce projet connaisse du succès, il convient de le réaliser au centre même du quartier.

Parmi les arguments des pétitionnaires, il était dit que cela empêcherait les manifestations culturelles et sportives. M. Alfonso Gomez a expliqué que l'Association des intérêts de Champel-Florissant avait l'habitude de déposer des chaises et des bancs sur les espaces dévolus à ce jardin potager, quand il y avait parfois des concerts. Quant aux activités sportives, rien ne serait modifié, tout le parc Bertrand resterait disponible à cet effet. M. Gomez a dit aussi qu'en aucun cas une surface ne serait privatisée pour y aménager le potager, tout le monde

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

pourrait y passer et récolter les fruits et les légumes. M. Gomez a signalé qu'il n'y aurait aucun problème pour en faire un potager totalement public. Il faudrait voir ensuite les modalités, si c'est ce que souhaite aussi le Conseil municipal à un moment ou un autre.

Lors de la même séance, M. Oertli, chef du SEVE, a ajouté quelques éléments à propos de l'historique de ce projet. Il a relevé que le lieu prévu était déjà un potager dans le passé et qu'y installer à nouveau un potager redonnerait son sens historique à ce parc.

Lors de la séance du 1^{er} novembre 2021, la commission des pétitions a voté le classement de la pétition P-444 par 7 voix en faveur du classement contre 5 voix pour le renvoi au Conseil administratif et 2 abstentions.

Le président. Merci, Madame la rapporteuse. Je donne la parole à qui la demande et je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous sommes en débat accéléré.

M. Pascal Altenbach (UDC). Ce projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand est une absurdité. C'est un endroit particulièrement mal ensoleillé et, en fait, très petit. A quelques mètres se trouve un emplacement couvert par une verrière où ont lieu de nombreuses manifestations, notamment culturelles: danse, chant, prestations théâtrales. (*Brouhaha.*)

Une voix. On n'entend rien!

Le président. Attendez, Monsieur le conseiller municipal. Un peu de silence, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Il reste dix minutes... (*Le président sonne la cloche.*) Poursuivez, Monsieur Altenbach.

M. Pascal Altenbach. Immanquablement, la petite foule qui s'y rassemble déborde sur l'espace en question. Il faudrait installer une grille, une protection pour ce potager. Et tout cela, pour quoi? Pour quelques privilégiés qui voudraient planter leurs petits légumes! La population de ce quartier est très nombreuse. En vertu de quoi sélectionnerons-nous les candidats et ceux qui pourront jouer les jardiniers sur de petits espaces qui leur seraient dévolus? Qui seront-ils? Les riverains du parc Bertrand? Les habitants des autres rues? Le feront-ils à tour de rôle? Les hommes d'abord, les femmes ensuite – ou l'inverse? Ou seulement des

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

enfants? Des anciens? Tout le monde aimerait disposer d'un potager et avoir sur sa table les produits qu'il a cultivés personnellement.

On n'est pas à la campagne! La ville de Genève est très habitée et le quartier de Champel autant qu'un autre. Il est vrai que, dans certains quartiers, on peut aménager des potagers et c'est très bien pour le plaisir de nos concitoyens, pour l'éducation des enfants. Tant mieux! Mais pas au parc Bertrand, et surtout pas à ce petit endroit qui est un tout petit jardin.

L'Association des intérêts de Champel-Florissant avait déjà sonné le tocsin à ce sujet. J'avais interrogé le conseiller administratif concerné, mais tout était resté dans le vague. Nous proposons donc que la pétition P-444 soit renvoyée au Conseil administratif. Au nom de l'Union démocratique du centre, je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprime ce soir au nom du Parti socialiste pour dire que, déjà en commission des pétitions lors de l'étude de cet objet, on a vraiment eu la démonstration d'un bel élan citoyen, d'un véritable plébiscite pour les potagers urbains. Evidemment, on ne parle pas ici des champs de blé de la Beauce – vous transmettez à M. Altenbach, Monsieur le président. On parle vraiment de potagers urbains, autrement dit d'initiatives qui font la promotion non seulement de l'agriculture urbaine, mais aussi d'un lien social. On a donc vraiment vu là, du point de vue des pétitionnaires eux-mêmes comme des autres habitants du quartier qui sont venus s'exprimer en commission par l'intermédiaire d'une dynamique jeune personne, un élan favorable à ces potagers urbains. La question n'est donc pas là, en fait.

Si tout le monde est pour les potagers urbains, tout est-il pour le mieux dans le meilleur des mondes? Eh bien, que nenni, Monsieur le président! Pas du tout, puisque reste la question du lieu. Il faut souligner que les pétitionnaires, qui représentent l'Association des intérêts de Champel-Florissant, ont trouvé que l'endroit proposé – à savoir le lieu dit «Jardin blanc» au parc Bertrand – n'était pas approprié. Ils ont fait des propositions alternatives.

Parallèlement, on a aussi reçu en commission d'autres habitants du quartier qui, eux, ne se sentaient pas représentés par cette association et qui nous ont fait part de leur volonté que le lieu choisi soit habité – pas dans le sens de s'y loger, mais habité d'une âme. Eh bien, justement: un potager urbain, c'est l'occasion de faire vivre un bout de parc qui, pour le moment, n'a pas vraiment d'âme.

Ce supplément d'âme, il a fallu trancher en tant que commission pour décider où on allait le mettre. Pour ce faire, on a auditionné le magistrat Gomez et le

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

chef du SEVE, qui nous ont expliqué de manière extrêmement claire pourquoi le lieu dit «Jardin blanc» était une très bonne option. Pour nous, Parti socialiste, il a vite été clair qu'on allait faire confiance à l'administration, qui comprend aussi des spécialistes, ainsi qu'aux habitants qui plébiscitent non seulement un potager urbain, mais son aménagement à cet endroit. Par conséquent, nous demanderons le classement de la pétition P-444. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche a été sensible à la démarche d'une jeune habitante de Champel qui, avec d'autres jeunes, voulait créer un jardin potager. Ces jeunes ont donc obtenu le soutien du SEVE, qui travaillait déjà sur un projet similaire. Contrairement à ce que prétendent les pétitionnaires, le lieu choisi est idéal, car situé dans une zone calme du parc, avec de la bonne terre. Il est propice aux activités pédagogiques – et surtout, historiquement, cet emplacement a déjà servi de potager. On a donc la preuve que les légumes pousseront très bien là. Ce beau projet va créer du lien social, bien plus que l'organisation de fêtes une ou deux fois par an. Le parc est vaste, les pétitionnaires pourront choisir bien d'autres endroits pour faire la fête. Ensemble à gauche demande le classement de la pétition P-444 et souhaite bon vent – et surtout bonne pluie, bon soleil – aux jeunes jardinières et jardiniers de Champel.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Chères et chers collègues, j'ai toujours vécu plus ou moins aux alentours du parc Bertrand et ce que je peux dire de ce lieu, c'est qu'y poussaient – apparemment tout seuls... – des plans de cannabis! C'était sorti dans la *Tribune de Genève* il y a une vingtaine d'années. L'endroit est donc favorable pour faire pousser des choses... (*Rires.*) Il doit y avoir assez de soleil, une terre suffisamment fertile, etc. Par conséquent, ce lieu n'est pas mal choisi, du fait de la composition du terrain. Je rappelle que la terre peut être améliorée, le cas échéant, on l'a vu avec le projet de M. Barazzone pour améliorer la roseraie du parc La Grange. L'éventualité que rien ne pousserait à cet endroit est donc une fausse vue de l'esprit, à mon avis.

S'agissant toujours du lieu en question, il est vrai que des soirées milonga y ont été organisées une ou deux fois, dans le passé. C'est très sympathique et très agréable, les gens aiment s'amuser, aiment danser – mais le parc est gigantesque! Or il s'agit là d'un tout petit endroit! De plus, il est situé près de l'école enfantine du parc Bertrand. Il se prête donc tout à fait, selon nous, à ce que les enfants y apprennent comment poussent les légumes. En effet, certains croient encore que le lait pousse dans des briques qu'on va acheter au magasin, même si ce constat concerne le monde animal et pas le monde végétal. Il est nécessaire que nos enfants sachent d'où vient la nourriture qu'ils consomment. Par conséquent, nous

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

estimons que le choix de ce lieu au parc Bertrand pour aménager un potager est une bonne idée.

Quelqu'un a dit que l'Association des intérêts de Champel-Florissant aurait éventuellement voulu faire ce potager dans le parc à chiens. Mais ça suffit, d'en vouloir aux chiens! Moi, je trouve ça absolument lamentable! Pourquoi les chiens? Pourquoi pas les oiseaux, les écureuils, les renards? Il y a foule de renards, dans ce quartier! Franchement! Nous vous demandons de classer la pétition P-444, Mesdames et Messieurs, et vous en remercions d'avance.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il est 23 h. Il reste trois prises de parole.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Je serai très brève, puisqu'il est 23 h et que tout a été dit sur la pétition P-444. Je veux juste remercier la commission des pétitions pour la qualité du travail fourni lors de son examen, parce qu'on a pu auditionner des personnes d'opinions différentes qui habitent dans le quartier de Champel. Par ailleurs, l'audition de M. Oertli ainsi que du conseiller administratif Gomez nous a apporté les éclaircissements nécessaires. Le Centre votera donc le classement de cette pétition.

M. Pascal Altenbach (UDC). Je tiens à préciser que, tout près de ce soi-disant futur potager, il existe une verrière justement pour que le public et les habitants du quartier de Champel puissent organiser des fêtes, des démonstrations, des représentations théâtrales ou de danse, etc. On ne va évidemment pas déplacer cette verrière! De plus, cet emplacement est tout près d'une école qui accueille de petits enfants. Par ailleurs, il y a là des arbres à très grand déploiement qui le couvrent d'ombre. Alors évidemment, si c'est parce qu'on peut y faire pousser du cannabis, l'argument est particulièrement percutant... Mais il est absolument ridicule d'aménager un potager à cet endroit-là et de favoriser deux ou trois bobos qui veulent s'amuser à jouer aux jardiniers du dimanche.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ecoutez, Mesdames et Messieurs, je ne suis pas un spécialiste en matière de qualité du sol. Ce que je peux vous dire, concernant ce lieu, c'est que je n'ai pas pris à la légère la pétition P-444 quand j'ai reçu les représentants de l'Association des intérêts de Champel-Florissant. Non seulement je les ai reçus et j'en ai discuté avec eux – j'avais évidemment demandé la présence des services spécialisés – mais, en plus, nous nous sommes déplacés et nous sommes allés voir sur place de quoi il s'agissait.

Pétition: non à la création d'un jardin potager
au «Jardin blanc» du parc Bertrand

Comme cela a été dit tout à l'heure, la verrière ne sera pas détruite. Elle ne sert d'ailleurs pas qu'aux habitants, mais aussi à abriter les enfants quand ils sortent jouer. C'est déjà un premier point. Deuxièmement, vous pouvez me faire confiance en ce qui concerne les arbres: aucun ne sera abattu pour aménager ce potager.

Suite à cette visite et à l'analyse du SEVE, il nous a semblé que le lieu choisi était tout à fait satisfaisant, voire excellent. Nous avons donc défendu et nous défendons toujours cette position. Une analyse du sol a même été faite pour voir s'il était empoisonné et savoir si on pouvait y mettre un potager, or tous les indicateurs semblent au vert. Je ne suis pas spécialiste, je le répète encore une fois, mais j'ai demandé l'avis des spécialistes et cela m'a été confirmé.

Je ne suis pas non plus – de loin pas – insensible aux arguments des habitants de Champel représentés par l'Association des intérêts de Champel-Florissant. Je comprends leur besoin de sortir pour écouter de la musique, c'est tout à fait légitime. Certains ici traitent les gens qui défendent ce projet de bobos... Quant à moi, je ne traiterai pas les habitants de Champel de bourgeois! Il faudra certainement que l'on réfléchisse à trouver si ce n'est des alternatives, du moins des aménagements pour répondre à leurs attentes. Nous sommes tout à fait ouverts à cela, par la suite, et à écouter l'Association des intérêts de Champel-Florissant.

Mais il y a aussi d'autres habitants qui nous ont envoyé une autre pétition – ils ne l'ont pas soumise à la commission, mais ils me l'ont envoyée à moi. Ce sont 86 personnes, pour donner leur nombre exact, qui habitent dans le quartier et qui sont tout à fait favorables à ce potager.

Quelqu'un a dit en commission: «On ne va quand même pas installer un potager dans chaque parc genevois!» Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, ce ne sera pas le cas. Mais j'ai entendu ça en commission dans la bouche d'un commissaire qui a voté hier le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-450 pour mettre des grils un peu partout. Bon... On peut mettre des grils, mais pas des potagers... Parfois, j'ai un peu de la peine à comprendre et à suivre, mais c'est comme ça!

Ces potagers non seulement créent du lien pour les enfants, comme cela a été dit, mais regardez le succès incroyable qu'ont connu les potagers de la promenade de l'Observatoire! Ce n'était pas vain! C'est ce besoin que nous avons de retrouver la terre, à un moment donné. Parfois on se moque de nous quand nous en parlons, quand nous évoquons les arbres, par exemple... Mais ce n'est pas un besoin ex nihilo, ce n'est pas un besoin fictif! Je pense qu'une ville comme la nôtre, qui est très fortement densifiée, a besoin d'être une ville nourricière. Elle ne le sera jamais, ne nous faisons pas d'illusions, mais on a quand même ce besoin, à un moment donné, de retrouver comment on cultive, comment on construit un potager. Il n'y a qu'à voir la demande que l'on nous adresse pour ce genre de lieux! Il me semble nécessaire d'y répondre.

Pour en revenir à ce projet de potager urbain au parc Bertrand, Mesdames et Messieurs, nous avons là un très bon endroit – j’allais dire un endroit extraordinaire, mais j’exagère peut-être un peu, dans mon emphase... C’est en tout cas un endroit idéal pour construire un potager qui sera au service non pas de quelques-uns, mais évidemment de l’ensemble des habitantes et des habitants et de la population. Par conséquent, je vous remercie de classer la pétition P-444, pour que nous puissions construire ce potager. (*Applaudissements.*)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 46 oui contre 9 non (2 abstentions).

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1680, de *M^{mes}* et *MM.* Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Louise Trottet, Christel Saura et Dalya Mitri Davidshofer: «Oui au recyclage gratuit des déchets électroniques»;
- M-1681, de *M^{mes}* et *MM.* Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Christel Saura, Salma Selle, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Paule Mangeat, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Le retrofit comme solution écologique et économique pour transformer le parc de véhicules thermiques de l’administration municipale en véhicules électriques»;
- M-1682, de *M^{mes}* et *MM.* Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Pascal Holenweg, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Delphine Wuest, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Luc Barthassat, Danièle Magnin, Eric Bertinat et Maxime Provini: «Pour la création des Francofolies de Genève!».

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrite et orale suivantes:

- IE-108, de *M. Olivier Gurtner*: «Calvin-Pélisserie: que fait la Ville?»;
- IO-323, de *M^{me} Michèle Rouillet* et *M. Daniel Sormanni*: «Le respect, parlons-en!».

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-651, de *M^{mes} Elena Ursache, Léonore Baehler* et *M. Denis Ruyschaert*: «Estimation de l’empreinte carbone et des émissions de GES des nouvelles constructions en Ville de Genève»;
- QE-652, de *M. Valentin Dujoux*: «Combinaison entre vélos et transports publics: comment développer les places de stationnement pour faciliter les transbordements?».

Le président. J’en ai terminé. Je lève la séance et vous souhaite bonne rentrée chez vous, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8816
2. Communications du Conseil administratif	8816
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8816
4. Motion du 30 mars 2022 de M ^{mes} et MM. Elena Ursache, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest et Antoine Maulini: «La Ville de Genève rejoint les villes pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles» (M-1676)	8817
5. Motion du 9 mars 2022 de M ^{mes} et MM. Michèle Rouillet, Rémy Burri, John Rossi, Nadine Béné, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Laurence Corpataux, Yves Steiner et Ahmed Jama: «Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine» (M-1666)	8839
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 5 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Maria Casares, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Ahmed Jama et Emmanuel Deonna: «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés» (PRD-231 A/B)	8850
Motion 5 juin 2019 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Maria Casares, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Ahmed Jama et Emmanuel Deonna: «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés» (M-1683)	8888

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Non au projet de création d'un jardin potager au lieu dit «Jardin blanc» du parc Bertrand» (P-444 A)	8889
8. Propositions des conseillers municipaux	8917
9. Interpellations	8918
10. Questions écrites	8918

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci